



HAL
open science

Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à “ Mica Aurea ” de Rome (1102-1188). Un projet d'édition électronique bilingue

Laura Gili-Thébaudeau

► **To cite this version:**

Laura Gili-Thébaudeau. Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à “ Mica Aurea ” de Rome (1102-1188). Un projet d'édition électronique bilingue. Histoire. 2011. hal-03277843

HAL Id: hal-03277843

<https://enc.hal.science/hal-03277843>

Submitted on 5 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Master 2 « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire »

Laura Gili

docteur en histoire

**Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien
à « Mica Aurea » de Rome
(1102-1188)
Un projet d'édition électronique bilingue**



Sous la direction de
Olivier Guyotjeannin
Florence Clavaud
Rita Cosma

Mémoire
pour le Master 2 « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire »
septembre 2011

RÉSUMÉ

La seule édition imprimée à ce jour du chartrier du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » de Rome concerne les chartes du XI^e siècle et date de la fin du XIX^e siècle. Bien que cette édition, faite par Pietro Fedele, ait une qualité qui lui est propre, elle répond à des normes diplomatiques désormais obsolètes.

Or, malgré l'intérêt d'une reprise de cette édition, vu la nécessité et l'urgence des éditions diplomatiques des sources jamais éditées, la présente étude illustre le projet d'édition papier et électronique, menées, les deux à la fois, sur les chartes du XII^e siècle.

Le travail est constitué de quatre chapitres, illustrant ce projet d'édition électronique, à partir de l'édition papier réalisée dans le cadre du doctorat de recherche de l'autrice de ce mémoire.

Dans le premier chapitre, un résumé montre la recherche menée pendant le doctorat. Étant donné une différence entre les éditions françaises et italiennes, ce chapitre sert aussi à expliquer les règles diplomatiques utilisées dans l'un ou l'autre cas. En outre, il permet de prendre connaissance de l'histoire du fonds du monastère romain concerné, de l'histoire du monastère lui-même, de l'histoire du notariat romain au cours du XII^e siècle, des contrats liés au patrimoine agricole du monastère.

Dans le chapitre deux, les étapes nécessaires pour concevoir une édition électronique à partir d'une édition papier sont montrées. On y trouvera le témoignage de l'importance, de nos jours, d'une édition électronique et la nouveauté représentée par le fait de concevoir une édition bilingue.

Les deux derniers chapitres sont consacrés au travail informatique : encodage en XML/TEI et projet de la sortie Web en XSLT.

Le présent mémoire, un chantier et un défi dans les cas des éditions électroniques, a aussi essayé de répondre à deux questions annexes :

- 1) Dans l'avenir, encoder directement en XML, serait-il envisageable ?
- 2) Les éditions électroniques, deviendront-elles la première étape d'une publication électronique ? C'est-à-dire, la diplomatique, est-elle prête à s'engager dans une démarche inverse à celle qui existe de nos jours ?

Ce travail montre que, si tous les diplomatistes apprenaient les langages informatiques nécessaires, il serait tout à fait possible d'entreprendre ces démarches.

Encoder directement, publier électroniquement et, ensuite, en tirer des éditions papier, permettrait, alors, un effort et un coût inférieurs.

L'apprentissage des nouvelles technologies engendre un effort considérable, mais le présent mémoire est la preuve qu'il est tout à fait possible d'entreprendre ce chemin.

Finalement, pour ce qui est de l'édition bilingue, on a pu constater que, une fois une étude menée sur les différences des éditions diplomatiques dans les pays objet de la publication électronique, il est tout à fait possible de concevoir en XML/TEI deux éditions distinctes, c'est-à-dire visualisées différemment dans le Web.

MOT CLÉS :

XII^e siècle ; diplomatique ; édition ; édition électronique ; encodage électronique ; monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » ; monastero dei SS. Cosma e Damiano a « Mica Aurea » ; Rome ; XML ; TEI ; XML/TEI ; XSLT.

Sommaire

| | |
|---|--------|
| Remerciements | p. 2 |
| Avant-propos | p. 4 |
| Conventions graphiques utilisées dans les chapitres et dans les annexes | p. 6 |
| Principales abréviations employées | p. 7 |
| Chapitre I | p. 9 |
| L'édition papier | |
| Chapitre II | p. 23 |
| Le projet d'édition électronique | |
| Chapitre III | p. 37 |
| L'encodage en XML/TEI : les fichiers et la création des schémas | |
| Chapitre IV | p. 64 |
| L'édition électronique : quelques remarques concernant un travail encore inachevé | |
| Conclusion | p. 72 |
| Tables d'encodage | p. 75 |
| Bibliographie | p. 81 |
| Sources Manuscrites | p. 91 |
| Sitographie | p. 93 |
| Annexes | p. 99 |
| Glossaires | p. 100 |
| Table des illustrations | p. 134 |
| Table des matières | p. 149 |

Remerciements

Ma reconnaissance profonde va à Florence Clavaud qui, depuis deux ans, suit tout mon parcours d'études. Cette année, elle a suivi tout mon travail d'encodage et s'est aussi chargée de réaliser la première visualisation du site Web de mon édition électronique. Je la remercie infiniment pour toute son amabilité, pour tous ses enseignements et pour toutes ses remarques sans lesquelles je ne serais pas en mesure aujourd'hui d'utiliser les moyens informatiques.

Toute ma reconnaissance va à Olivier Guyotjeannin, directeur de ma thèse de doctorat, qui a corrigé les registes de mon édition en français. Je le remercie parce qu'il a toujours fait preuve d'une incroyable disponibilité pour me dispenser ses conseils.

Ma reconnaissance profonde va à Rita Cosma qui, depuis 2003, m'a donné généreusement l'idée de travailler sur le chartrier du monastère des Saints-Côme-et-Damien. Directrice de mon mémoire à l'École des Archivistes et Bibliothécaires de l'Université « La Sapienza » de Rome, puis directrice de ma thèse de doctorat, elle a continué à m'encourager à poursuivre mes recherches sur ce fonds et, cette année, m'a aidée à réviser les registes en italien.

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à Thérèse de Hemptinne, professeur à l'université de Gand et directrice de ma thèse de doctorat. Ce mémoire s'appuie sur les conseils qu'elle m'avait donnés à l'occasion de ma thèse. En effet, ses remarques avaient été vraiment indispensables.

Un remerciement particulier va à Caterina Tristano qui, en tant que directrice de mon doctorat de recherche, a su soutenir mes projets ambitieux et m'adresser dans le domaine de la recherche. Sans son encouragement, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Je remercie également Francesco Stella, professeur à l'Université de Sienne/Arezzo, chargé de l'échange Erasmus avec l'École des chartes, qui soutient tous les projets de spécialisation en informatique.

Ma reconnaissance va encore à Angela Lanconelli, fonctionnaire aux Archives d'État de Rome, qui m'a aidée à découvrir le fonds extraordinaire des Saints-Côme-et-Damien et qui est encore aujourd'hui le lien avec les Archives d'État de Rome. Je remercie également tous les historiens et éditeurs d'autres recueils qui m'ont soutenue tout au long de mes recherches.

Je remercie enfin les établissements : l'École nationale des chartes pour l'accueil chaleureux que m'ont réservé son directeur Jacques Berlioz et son directeur des études Jérôme Belmon et pour la possibilité qu'ils m'ont donné de redoubler l'inscription en Master 2 cette année ; les Archives d'État de Rome, pour ses « trésors », pour les personnes qui y travaillent et pour m'avoir permis de travailler dans les meilleures conditions lorsque je travaillais sur les chartes ; l'Université de Sienne/Arezzo, pour les possibilités qu'elle offre à ses doctorants de tracer de nouvelles voies.

Je remercie beaucoup Camille Thébaudeau pour la relecture du présent mémoire et pour l'aide qu'il m'a donné pour le travail concernant les images.

Ce mémoire je le dédie à la mémoire de Vittorio de Donato et de Vincenzo Matera.

Vittorio de Donato a patiemment revu toutes les transcriptions de mon mémoire en 2004 et celles des trente premières chartes de cette édition. Sans son expérience et sa compétence en tant qu'éditeur, aujourd'hui je ne serais pas en mesure de concevoir une édition de chartes. Je regrette d'avoir peu profité de son aide et j'espère qu'il ne serait pas déçu devant ce projet d'édition électronique de chartes.

Vincenzo Matera a été mon premier enseignant de paléographie latine et celui qui m'a donné la passion pour les études que je continue à poursuivre. Regrettant qu'il ne puisse pas voir ce travail vu qu'il était passionné par les nouvelles technologies, je le remercie infiniment.

Avant-propos

Aujourd'hui, l'informatique permet de réaliser ce à quoi on rêvait depuis longtemps. En effet, le contexte technologique étant propice, un projet d'édition diplomatique en format électronique est tout à fait réalisable.

Quatre considérations de Florence Clavaud peuvent introduire le sujet du présent mémoire :

1. « Les techniques de numérisation [ont] atteint un niveau de qualité et de maturité élevé » ;
2. « La vitesse de transmission de données sur Internet [est] suffisamment importante » ;
3. « Les langages de développement d'application Web [sont] stables et puissants » ;
4. « Les standards internationaux [...] métalangage XML [Extensible Markup Language] et grammaire XML applicables au texte et à ses métadonnées ; ainsi [qu'] un socle de normes » peuvent permettre de partager toute recherche dans ce domaine¹.

Ce qui m'a poussée à m'occuper des chartes du XII^e siècle a été le fait qu'une édition de ces chartes n'existait pas.

J'ai commencé à travailler sur le chartrier du monastère des Saints-Côme-et-Damien il y a huit ans. À l'occasion de la soutenance de diplôme d'archiviste paléographe, je me suis occupé des chartes datant de 1238 à 1273, puis, dans le cadre de mon doctorat de recherche, je me suis plongée dans l'étude des chartes de 1102 à 1234 et, maintenant, mon projet électronique prévoit l'édition des chartes de 1102 à 1188.

Le premier travail m'a permis de découvrir la richesse incomparable de ces chartes : elles donnent des renseignements sur les propriétés du monastère, sur le travail des rédacteurs des actes et sur les types juridiques des actes.

À la suite de ce travail, m'apercevant qu'il fallait continuer à étudier en profondeur les chartes, j'ai pensé continuer en partant d'une période antécédente. C'est parce qu'il n'y a qu'une édition des chartes du XII^e siècle datant de la fin du XIX^e siècle².

Je ne m'étais pas plongée dans ces chartes avant, parce qu'elles ont fait l'objet des thèses

1 F. CLAUDAUD, *Les éditions électroniques de l'École nationale des chartes : objectifs, principes, outils et perspectives*, dans « Digital Edition of sources in Europe : achievements, problems and prospects », 'Conference celebrating the 175th anniversary of the Commission royale d'Histoire, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, held on the occasion of the annual meeting of Porta Historica', National Archives, Brussels, 29 avril 2009, Bulletin de la Commission royale d'histoire - Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, Imprimeur de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, vol. 176/1 (2010), p. 107-120, p. 109.

2 P. FEDELE, *Carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea. Parte I : Secoli X e XI*, réédition par P. PAVAN avec Préface, Appendice et Index, Roma, Società Romana di Storia Patria, 1981 [1^{er} éd. dans « Archivio della Reale Società di Storia Patria », XXI (1898), p. 459-534 ; XXII (1899), p. 25-107, 383-447].

d'archiviste de Luisella Esposito et de Laura Intoppa³. Or, dans le travail que je vais présenter, il n'y a qu'une toute petite partie des chartes dont Luisella Esposito s'est occupée⁴.

Le projet que je présente est un projet ambitieux parce qu'il est subdivisé en plusieurs étapes menées au cours de plusieurs années (doctorat de recherche à l'université de Sienne/Arezzo - 2007/2010, Master 2 en « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire » de l'ENC - 2010/2011).

Bien évidemment, il n'aurait jamais commencé et continué sans la précieuse aide scientifique et humaine des personnes qui m'ont permis d'acquérir la connaissance nécessaire pour le faire.

Mon projet n'est plus un projet, mais un travail qui est en train de prendre sa forme définitive.

Je le considère tout de même un chantier, dans le sens où rien n'est encore achevé : à l'exception des règles d'encodage, il faudra revoir le travail scientifique, la feuille de style, la XSLT - *Extensible Stylesheet Language Transformations* -. En outre, à l'heure où j'écris ce mémoire, je ne sais pas encore si les Archives d'État de Rome donneront la licence d'utiliser les images des chartes, ce qui, dans une édition électronique est vraiment intéressant pour des usages liés à la paléographie, par exemple, ou pour que les internautes et d'autres chercheurs puissent donner leur avis sur l'édition⁵.

Le travail que je vais présenter est constitué de quatre chapitres qui illustrent mon projet d'édition électronique à partir de l'édition papier dont je me suis occupée dans le cadre de ma thèse de doctorat en passant par l'encodage électronique. Dans la conclusion je vais expliciter où je suis dans mon travail à l'heure où j'écris ce mémoire et la suite de ce travail après soutenance.

J'ai conçu une "*Table d'encodage*" pour les parties plus longues de code XML -les autres, moins lourdes, étant présentes dans le texte-. Une bibliographie et une sitographie -cette dernière avec des renseignements sur les sites- s'ensuivent.

Enfin, dans les "*Annexes*", on trouve les "*Glossaires*" concernant les éléments et les attributs TEI utilisés pour l'encodage et la Table des illustrations. Dans cette dernière, je montre quelques images de chartes avec leur encodage électronique et la capture d'écran de l'édition électronique dont Florence Clavaud s'est occupée.

3 Pour ce qui est des chartes de la layette 16bis : Luisella Esposito, *Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea (1181-1212)*, directeurs Rita Cosma et Angela Lanconelli, soutenance en 2004. Pour ce qui est des chartes de la layette 17 : Laura Intoppa, *Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea (1213-1237)*, directeurs Rita Cosma et Vittorio de Donato, soutenance en 2005. Je dois remercier Rita Cosma pour la possibilité qu'elle m'a donné de visionner ces thèses. Je tiens à souligner que l'édition des chartes dans le cadre de ma thèse est différente des éditions mentionnées ci-dessus et que donc toute éventuelle erreur de transcription ne sont pas dues aux travaux de mes collègues.

4 ASR, SSCD, layettes 16bis, chartes 151-157 de 1181 à 1188.

5 Pour ce qui est de la question des images dans l'édition électronique, voir chp. III, § 3.a.3.

Conventions graphiques utilisées dans les chapitre et dans les annexes

Dans le présent mémoire, des conventions graphiques particulières ont été employées pour désigner les éléments et les attributs de la « TEI Tag library »⁶. Les noms des éléments ont été écrits avec le caractère « Liberation Sans » et ont été encadrés dans des parenthèses brisées (< >)⁷ ; le caractère utilisé pour la rédaction du mémoire est « Liberation serif ». En outre, une traduction française a été donnée à chaque première occurrence d'un élément. Les noms des attributs ont été exprimés dans le caractère « Liberation Serif » et précédés par un arobase (@). Les valeurs des attributs sont exprimées en italique ainsi qu'en langue anglaise pour que les schémas des fichiers XML/TEI soient réutilisables dans d'autres contextes et pour qu'il y ait une meilleure homogénéité avec les éléments et les attributs de la « TEI Tag library » qui, eux, sont en anglais.

Les noms des fichiers ont été encadrés par des guillemets américains doubles (").

Pour la liste alphabétique des éléments, un « Glossaire TEI. Éléments » a été prévu, en annexe, à la fin du mémoire. Ce glossaire inclut tous les éléments contenus dans tous les fichiers XML/TEI ("SSCD_actes.xml" ; "SSCD_index_scribes.xml" ; "SSCD_index_personnes.xml" ; "SSCD_index_lieux.xml" ; "SSCD_typologieJuridique.xml"). On peut y trouver les noms des éléments, leur traduction en français et leur explication tirée de : <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/REF-ELEMENTS.html>>, puis, si besoin était, une éventuelle modification apportée dans le présent travail d'encodage a été ajoutée. Une liste des attributs concernant les élément du fichier principal "SSCD_actes.xml" termine le glossaire. Pour les attributs des autres fichiers, un « Glossaire TEI. Attributs » a été fait.

6 Pour ce qui est des éléments, voir <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/REF-ELEMENTS.html> >, ou *TEI. Text Encoding Initiative. Guidelines for Electronic Text. Encoding and Interchange*, sous la direction de L. BURNARD, S. BAUMAN, 2 vol., II, Oxford-Providence-Charlottesville-Nancy, 2008 [1.1.0. Last update on 4th July 2008], Appendice C, p. 737-1226 ; pour ce qui est des attributs, voir : <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/REF-ATTS.html> > ou alors *Ibidem*, II, Appendice D, p. 1227-1232 (dernière consultation de deux liens, le 2 août 2011).

7 Le nom de « parenthèses brisées » pour les signes inférieurs et supérieurs est utilisé par les auteurs de *Conseils pour l'édition de textes médiévaux. Fascicule II. Actes et documents d'archives*, « Comité des travaux historiques et scientifiques », Paris, Éd. Du CTHS : École nationale de chartes, 2001, p. 80.

Principales abréviations employées⁸

ASR : *Archivio di Stato di Roma* (Archives d'État de Rome)

ASR, SSCD : *Archivio di Stato di Roma, Collezione Pergamene*, Clarisse in SS. Cosma e Damiano

ASRSP : *Archivio della Società Romana di Storia Patria* (collection)

CSS : *Cascading Style Sheet* (Feuilles de Style en Cascade)

DTD : *Document Type Definition* (Définition de Type de Document)

EAD : *Encoded Archival Description* (Description archivistique encodée)

ENC : École nationale de chartes

HTML : *Hypertext Markup Language* (Langage de Balisage d'Hypertexte)

METS : *Metadata Encoding and Transmission Standard* (Standard de Description et de Transmission de données descriptives, administratives et structurelles)

MSRSP : *Miscellanea della Società Romana di Storia Patria*

OAIS : *Open Archival Information System* (Gestion, Archivage et Préservation à long terme de documents numériques)

OASIS : *Advancing Open Standards for the information Society*⁹

PHP : *Hypertext Preprocessor* (langage de scripts libre)

RELAX NG : *REgular LAnguage for XML Next Generation* (langage de description de document XML)

8 Après l'acronyme, on trouve le développement complet du nom. En italique, tous les noms étrangers qu'ils soient en italien, en anglais ou en latin. Pour ce qui est de la traduction de l'anglais au français des noms liés au domaine informatique, j'ai consulté Wikipédia. J'ai parfois spécifié dans une note la source de laquelle j'ai tiré les renseignements. Je n'ai pas traduit les noms en latin.

9 C'est pendant l'atelier sur le schéma RELAX NG donné par Florence Clavaud le 27 janvier 2010 que je suis venue à connaissance de cet organisme. « Relax NG est spécifié par l'OASIS et est en passe de devenir une partie de la norme ISO/CEI 19757-2, *les langages de définitions de schémas de documents (DSDL)* ». Cf. Wikipédia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Relax_NG>.

s.R.E. : sanctae Romanae Ecclesiae

s.R.I. : sacri Romani Imperi

TEI : *Text Encoding Initiative* (« Système pour faciliter la création, l'échange, l'intégration de données textuelles informatisées »)

XHTML : *eXtensible HyperText Markup Language* (Langage de Balisage d'Hypertexte fondé sur la syntaxe définie par XML)

XML : *Extensible Markup Language* (Langage de Balisage Extensible)

XSLT : *eXtensible Stylesheet Language Transformations* (Langage de Transformation XML)

TGE ADONIS : ADONIS (Accès unifié aux Données et Documents Numériques des Sciences humaines et sociales)¹⁰

W3C : *World Wide Web Consortium* (Organisme de Standardisation pour le Web)

¹⁰ Définition tirée de F. CLAVAUD, *Les éditions électroniques...*, p. 112, note 12.

Chapitre I

L'édition papier

1. Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » de Rome : le fonds et sa conservation aux Archives d'État de Rome depuis 1873

Pendant mes trois années de doctorat de recherche, j'ai préétabli un objectif qui était celui de faire une édition des chartes : l'une des manières et, j'ajouterais, la meilleure, de transmettre l'histoire est celle d'en éditer les sources. La façon la meilleure de le faire à l'aube du XXI^e siècle est l'utilisation des outils informatiques.

Les éditions étant nécessaires aux historiens, par exemple, puisqu'ils n'arrivent pas toujours à lire l'écriture très abrégée et très particulière des chartes, ou parce que ces chartes se trouvent très loin du pays où se trouve le chercheur, la recherche dans le Web permet tout de suite d'avoir accès aux sources primaires, de les interroger, d'en réutiliser de façon indépendante les index.

J'ai choisi d'éditer les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien parce que, d'après mes recherches, le fonds de ce monastère est l'un des plus riches de la ville de Rome, bien qu'il ne contienne pas les chartes les plus anciennes.

En outre, une édition des chartes de ce monastère datant du XII^e siècle n'avait jamais été faite. En effet, comme j'avais expliqué dans le premier chapitre de ma thèse, mon but, au départ, était de poursuivre le travail commencé par Pietro Fedele¹¹ en réalisant une édition papier des chartes des XII^e - XIII^e siècles. Ensuite, m'apercevant que, de nos jours, une édition papier n'est plus complètement satisfaisante, l'étude des nouvelles technologies m'a permis d'entreprendre une nouvelle démarche : la mise en ligne du fonds du monastère.

En ce qui concerne l'édition papier, j'ai suivi la méthode en vigueur aujourd'hui pour les éditions diplomatiques -à l'exception des éditions des cartulaires ou des registres qui sont conçues de manière complètement différente- : les chartes suivent un ordre chronologique à l'exception des actes qui apparaissent dans deux appendices. Ces actes, en fait, ne bénéficiant ni de datation ni de corroboration, ne peuvent pas être considérés comme des actes *strictu sensu*¹².

J'anticipe ici que la visualisation Web de l'édition électronique est identique à celle de l'édition papier et que les actes suivent, comme dans le cas des éditions papier, un ordre chronologique -bien

11 Voir note 2.

12 Pour la définition d'actes *strictu sensu*, voir *Conseils pour l'édition de textes médiévaux*. Fascicule II. Actes et documents d'archives, « Comité des travaux historiques et scientifiques », Paris, Éd. du CTHS, École nationale de chartes, 2001, p. 13.

que les actes aient été encodés en suivant leur cote archivistique-.

Le fonds du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » est subdivisé, selon l'habitude du classement en vigueur en Italie au XIX^e siècle, en deux parties : *Corporazioni religiose femminili, Clarisse in SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea alias S. Cosimato*¹³ et *Coll. Perg.*, Roma, *Benedettini e Clarisse, SS. Cosma e Damiano*¹⁴. À l'occasion de la rédaction de ma thèse, je m'étais occupée d'étudier d'autres sources liées à ce fonds, notamment trois manuscrits datant du XVII^e siècle¹⁵, un dossier manuscrit sans datation, ni signature, qui se trouve à la « Bibliothèque Nationale de France » (*ms. Latin 11886*¹⁶) et un inventaire manuscrit datant du XIX^e siècle conservé aux Archives d'État de Rome.

Or, bien que ces sources aient été citées dans l'édition électronique, elles ne seront dorénavant plus mentionnées dans le présent mémoire.

La seule source qui fait l'objet du présent mémoire est la partie classée avec le nom de *Coll. Perg.*, Roma, *Benedettini e Clarisse, SS. Cosma e Damiano* : ici se trouvent toutes les chartes de l'édition électronique.

Ces chartes concernent la gestion patrimoniale du monastère des Saints-Côme-et-Damien fondé, selon certaines sources, au cours du X^e siècle par Benoît le Campanien et, selon certaines autres, notamment manuscrites, au cours du VII^e siècle¹⁷.

13 ASR, *Clarisse : SS. Cosma e Damiano alias S. Cosimato*, dossiers 24, registres 24 et liasses 21 (1514-1873). *Inventaire*

14 ASR, *Coll. Perg.*, Rome, [*Benedettini e*] *Clarisse in SS. Cosma e Damiano*, 470 chartes (949-1789 : X^e siècle, 15 chartes ; XI^e siècle, 80 chartes ; XII^e siècle, 76 chartes ; XIII^e siècle, 154 chartes ; XIV^e siècle, 37 chartes ; XV^e siècle 27 chartes ; XVI^e siècle, 58 chartes ; XVII^e siècle, 16 chartes ; XVIII^e siècle, 3 chartes).

15 À la Bibliothèque nationale de Rome « Vittorio Emanuele II », cf. O. FORMICINI, *Libro del antichità del sacro monasterio de San Cosmato quel pocho che sie possuto sapere si deli monaci [...]*, Rome, Bib. Naz. Cent. Vittorio Emanuele II, *Varia* 5, 778, manuscrit autographe, XVII^e siècle ; EADEM, *Liber monialium Sancti Cosmati de Urbe in regione Transiberim [...]*, Rome, Bibl. Naz. Cent. Vittorio Emanuele II, *Varia* 6, 582, manuscrit autographe, XVII^e siècle. À la Bibliothèque Apostolique Vaticane (Biblioteca Apostolica Vaticana) : EADEM, *Istoria del monasterio di S. Cosmato*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, *Cod. Vat. Lat. 7847*, manuscrit autographe, XVII^e siècle. Toubert mentionne dans sa bibliographie ce manuscrit, mais il ne fait pas mention des deux autres conservés à la Bibliothèque nationale « Vittorio Emanuele II » (cf. P. TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, 2 vol., Rome 1973 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 221), p. 10, 33). En ce qui me concerne, je n'ai pas vu le manuscrit au Vatican car la Bibliothèque Apostolique Vaticane a été fermée pour rénovation durant les trois années de mon doctorat de recherche.

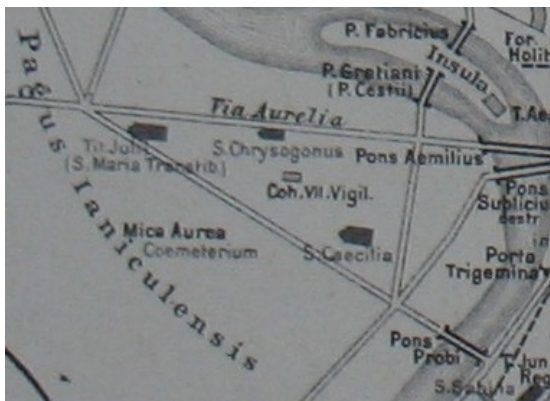
16 *Ms. Lat. 11886*, Bibliothèque nationale de France, site Richelieu. Cf. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale, Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés*, Paris 1863-1871, (5 vol. +1 app.), suivi dans la série dont le catalogue a été publié en 1744, *Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés II*, Paris 1868, p. 27, 11886-11901. Il y a une forte probabilité que ce manuscrit, qui est un recueil composite, ait été rédigé par les mauristes. En effet, ils s'occupèrent de transmettre, à travers leurs éditions patristiques, l'histoire de l'Église antique et médiévale. Cf. B. NEVEU, *L'« Histoire littéraire de la France » et l'érudition bénédictine au siècle des Lumières*, dans *Journal des savants*, Paris, Editions Klincksieck, avril-juin 1979, p. 75.

17 Des sources manuscrites telles que celles d'Orsola Formicini et le manuscrit coté *Ms. Latin 11886* à la BnF -site Richelieu, page 75 verso et 76 recto- donnent des listes d'abbés à partir du VII^e siècle. Il n'y a qu'une source imprimée qui donne la liste des abbés (cf. J. MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti. occidentalium monachorum*



Carte 1 (aperçu) La carte LXIII montre la tentative de Hülsen en 1907 de reconstruire la carte de l'auteur anonyme de l'*Itinerario di Einsiedeln* datant du VIII^e siècle (cf. A. P. FRUTAZ, *Le piante di Roma*, G. DE GREGORI, N. DEL RE (avec la collaboration de), Roma, Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. *Dal secolo III d. C. all'anno 1625*) ; III (Tables. *Dall'anno 1630 all'anno 1962*), carte LXIII, Table 135).

Si, comme il semblerait, la carte date du VIII^e siècle, donc avant la date du premier document conservé dans le fonds du monastère (X^e siècle), il est intéressant de souligner qu'ici il apparaît un établissement nommé « Mica Aurea ».



Carte 2 (aperçu) Vol. II, Carte LXI (tav. 133), Secc. IV/VII – *Roma secondo la ricostruzione di Artmanno GRISAR* (1898). Il est possible de voir « Mica Aurea. Coemeterium ». Vol. I, p. 105, la carte a été conçue par Artmanno Grisar S. I. et insérée dans son ouvrage : *Rom biem Ausgang der antiken Welt. Nach den schriftlichen Quellen und den Monumenta*, Friburgo in Brigovia 1898-1901, sorti en fascicules et augmenté de 228 images et de la *Forma Urbis Romae*, publiée de façon identique dans l'édition française (1906), dans la II^e et III^e édition italienne (Rome 1908 et, rarissime, 1930) et dans l'édition anglaise (Londres 1911). La carte reproduite par Frutaz est celle de l'édition française *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, Eugène-Gabriel Ledos, I, 1, Rome-Paris-Lille 1906 (cm. 21-26).

En tout cas, le monastère fut géré au début par les moines bénédictins, remplacés par les moines camaldules en 1230¹⁸ et, ensuite, à partir de 1234 et jusqu'à la fin de l'activité du monastère, par les clarisses - appelées, à cette époque-là, Recluses de Saint-Damien -¹⁹.

Les chartes montrent clairement les signes du changement d'administration au sein du monastère et les changements dans la politique de la ville de Rome et dans le cadre du notariat pendant les XII^e - XIII^e siècles. C'était pour cela que, au cours de mon doctorat de recherche, j'avais pensé qu'une édition des chartes jusqu'au 1234 aurait été intéressante. Cependant, à la fin de mon parcours

patriarchæ. In quibus non modo res monasticæ, sed etiam ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur, in 6 voll., Lucae, Typis Leonardi Venturini, 1739, [réimpression de Luteciae Parisiorum 1706], III, p. 558 ; *Appendix*, p. 664-665, III, 1739, p. 665). Dans cette dernière la liste est identique à celle qui est présente dans le *Ms. Latin 11886*.

18 F. CARAFFA, *Monasticon Italiae I, Roma e Lazio*, Cesena 1981, p. 50. Dans les *Annales Camaldulenses* par Mittarelli et Costadoni, il est évident qu'en 1231 le monastère des Saints-Côme-et-Damien était sûrement sous la direction des moines de Camalduli parce que deux documents du *tabularium Fontis-Boni* mentionnent deux abbés de cette dernière congrégation dans le monastère romain. Voir G. G. MITTARELLI, A. COSTADONI, *Annales Camaldulenses ordinis Sancti Benedicti quibus plura interferuntur tum ceteras Italico-monasticas res, tum historiam Ecclesiasticam remque Diplomaticam illustrantia*, 9 vol., Venetiis, I, Venetiis, Aere monasterii Sancti Michaelis de Muriano, 1755, App. XVI, coll. 39-45, IV, Venezia 1759, p. 330.

19 Fedele se borne à remarquer qu'en 1234 les « recluse di San Damiano », puis clarisses, étaient à la place des moines bénédictins, comme un *breve* de Grégoire l'atteste (cf. FEDELE, *Carte...*, p. 26). Il ne cite pas la gestion des moines de Camalduli et, dans une note, il mentionne seulement Wadding (cf. L. WADDING, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, II, Roma 1732, 357). Fedele cite, en outre, l'original de Grégoire IX, qui, par ailleurs, n'a été trouvé ni dans le fonds en objet ni ailleurs.

d'étude, je me suis aperçue que trois années de doctorat de recherche n'ont pas suffi pour explorer des chartes si diversifiées et complexes. C'est parce que, dans le cadre du Master 2 en « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire », j'ai choisi de borner l'édition électronique à une partie de mon travail, c'est-à-dire j'ai choisi de ne m'occuper que des premières cinquante-sept chartes de mon édition. Elles couvrent la période de 1102 à 1188, jusqu'à la fin de l'abbatit de *Bobone*. Depuis 1873, à la suite de la suppression des congrégations religieuses²⁰, le fonds du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » est conservé aux Archives d'État de Rome. Le siège actuel de celles-ci se trouve en plein centre ville, proche de la place Navona dans le palais nommé « La Sapienza », autrefois siège de l'université de Rome -le très connu « Studium Urbis »²¹-. Avant ce versement, ce fonds n'avait jamais été déplacé et donc n'avait jamais subi des dispersions documentaires -même pas lorsque les clarisses avaient été obligées de quitter le monastère en 1810 et, à nouveau, en 1848-1849²²-. En revanche, quelques pertes se sont, peut-être, produites pendant les nombreux déménagements des archives d'état²³.

20 Article 24 du Décret Royal (R.D.) du 7 juillet 1866, n° 3036. Cf. E. LODOLINI, *Organizzazione e legislazione archivistica italiana. Storia, normativa, prassi*, Bologna Patron Editore, 1998, 543 p., p. 351). Lodolini rappelle que la loi ne citait pas les Archives d'État. En 1873, grâce à l'article 22 de la loi du 19 juin 1873, n° 1402 et à l'article 26 du règlement d'approbation de cette loi -approuvé par Décret Royal (R.D.) du 11 juillet 1873- la mention aux établissements laïcs permit de considérer les Archives d'État comme lieux pour le dépôt des archives des congrégations religieuses (LODOLINI, *Organizzazione...*, p. 353). Suite au décret royal n° 605 du 30 décembre 1871, les archives commencèrent leur activité le 15 janvier 1872. Conservant la documentation de l'administration centrale de l'état pontifical, les Archives d'État de Rome ne conservent pas une partie de la documentation concernant la période avant l'Union d'Italie parce que cette documentation se trouve encore de nos jours aux Archives Secrètes du Vatican (« Archivio Segreto Vaticano »).

21 Le « Studium Urbis » était la première université de Rome fondée par Boniface VIII le 20 avril 1303. Voir en ligne l'acte de fondation conservé aux Archives Secrètes du Vatican (*Archivio Segreto Vaticano*) : <<http://asv.vatican.va/fr/doc/1303.htm>>. Pour des renseignements généraux sur cette fondation voir aussi F. C. von SAVIGNY, *Histoire du droit romain au Moyen-Âge* [traduite de l'allemand sur la dernière édition et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur par M. C. GUENOUX], Paris, Charles Hingray Éditeur, 4 vol., 1839, III, p. 233.

22 En 1810 les clarisses furent éloignées par le gouvernement français et, en 1848-1849, par les forces de la République Romaine qui venait de se constituer dans cette époque-là.

23 Les nombreux déplacements des Archives d'État ont vraiment pu créer une dispersion des pièces archivistiques. En 1873, le siège des Archives était à Campo Marzio dans l'ex *monastère des sœurs bénédictines* ; en 1909 au *Palazzo della Compagnia di Gesù* (Palais de la compagnie de Jesus), via degli Astalli (même si une partie resta au monastère) ; *Palazzo del Gonfalone* et à *San Michele* à Ripa Grande. Seulement en 1936, à la suite du déplacement de l'Université de Rome, Eugenio Casanova eut l'idée d'occuper le siège actuel, c'est-à-dire *S. Ivo alla Sapienza*. Pour l'histoire des Archives d'État de Rome, voir L. LUME (sous la direction), *Il patrimonio documentario dell'Archivio di Stato di Roma*, Roma 1994, p. 9-10. La page du site Web consacrée aux sièges des Archives d'État de Rome est très bien faite : <<http://www.archiviodistatoroma.beniculturali.it/index.php?it/205/antiche-sedi-dellarchivio-di-stato-di-roma>>. Voir aussi *Guida generale...*, p. 1034 sq., désormais en ligne : <http://www.maas.ccr.it/h3/h3.exe/aguida/findex_guida> et en format PDF <<http://www.maas.ccr.it/guida/hl/listaPDF.htm>> ; à cette adresse il y a toute la partie de la *Guida* concernant les villes sièges des archives d'État. Je voudrais remercier pour toute sorte d'informations sur la mise en ligne de ce texte Stella Di Fazio qui en a parlé au cours du séminaire international « La marcatura di documenti, testi e archivi -Encoding Archives-, journée d'étude à Arezzo, le 7 septembre 2010. Progetto Galileo dell'Università Italo-Francese -Dip. Teoria e documentazione delle tradizioni culturali ; École nationale de chartes de Paris. Pour voir en ligne le fichier PDF de Stella de Fazio : <<http://www.infotext.unisi.it/comunicati.php?gru=10>>].

2. Le choix des chartes pour le site Web : contenu et chronologie

Datant de 1102 à 1188, les chartes en objet du présent mémoire permettent, d'une part, de jeter un regard attentif sur la façon d'administrer les propriétés au cours du XII^e siècle de la part d'un monastère et, de l'autre, d'avoir des renseignements importants sur la rédaction des actes juridiques à cette époque-là.

Le présent mémoire a été un laboratoire et un défi pour essayer d'utiliser tous les instruments mis à disposition par l'informatique. Grâce à ces outils, en fait, il est possible d'explorer les chartes de façon différente par rapport à une édition papier qui, elle, est statique et immuable²⁴.

La mise en ligne de la documentation permet d'utiliser de nouveaux instruments de recherche, comme des index en évolution - il est possible d'y ajouter des noms et d'actualiser des listes -.

Le présent travail contient 57 chartes, soit 81 actes - l'édition papier en contenait 173 -. Parmi eux, 55 sont des actes originaux parce qu'ils ont tous les signes de validation requises par la diplomatique²⁵. Dans le premier appendice il y a deux actes concernant des controverses judiciaires²⁶, et dans le deuxième une pancarte-précartulaire sur laquelle ont été copiés 24 actes²⁷. Tous les documents sont des actes privés, c'est-à-dire actes rédigés par des scribes qui ne travaillent pas dans une chancellerie²⁸, à l'exception d'un acte qui, lui, a été rédigé par un chancelier public²⁹. Or, les actes privés n'ont pas été rédigés tous de la même façon, ils présentent des caractères

24 Voir chp. II, § 1.

25 Les signes de validation requis peuvent être la « récongnition, [le] seing manuel, [le] sceau de l'auteur ou d'une autre personne clairement identifiée... » (cf. *Conseils pour l'édition...*, p. 15).

26 Il s'agit d'une dispute (ASR, SSCD, layette 16, charte 101 (XII^e siècle)) et d'une requête judiciaire sur la propriété de biens (ASR, SSCD, layette 16, charte 118 ([1130-1157])).

27 ASR, SSCD, layette 16, charte 146. En ce qui concerne la définition de pancarte-précartulaire donnée à cette charte, j'en ai donné tous les renseignements dans ma thèse. Quoique cette charte n'a jamais été publiée, elle a été citée par Étienne Hubert (cf. É. HUBERT, *Espace urbain et habitat à Rome du X^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, Rome, École Française de Rome, 1990, p. 133 et p. 133, note 27, p. 266, note 4 et p. 190, note 72).

28 Selon Olivier Guyotjeannin la nature de l'acte privé est un faux débat. Cf. O. GUYOTJEANNIN, « *Penuria scriptorum* » *Le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du Nord (X^e-première moitié du XI^e siècle)*, dans Bibliothèque de l'École des chartes, 155, Paris, Librairie Droz, 1997, p. 11-44. Les actes privés, le plus souvent, émanent du monastère des Saints-Côme-et-Damien et quand ce dernier n'est pas l'auteur de l'acte, il en est le destinataire ou alors il est complètement absent de l'action juridique. Dans ce dernier cas, les auteurs du négoce juridique peuvent être d'autres monastères, des églises ou des personnes privées. Il arrive très souvent que, même en l'absence du monastère des Saints-Côme-et-Damien, les actes le concernent pour deux raisons : 1. l'auteur de l'acte est un monastère ou une église du droit du monastère ; 2. les personnes privées font des transactions concernant des lieux dont le monastère est proche ou concernant des lieux qui lui appartiendront.

29 ASR, SSCD, layette 16, charte 131 (actuellement dans *Cimeli*, n° 11). Cette charte a été rédigée avec une écriture de la chancellerie pontificale du XII^e siècle. La première ligne a été rédigée en lettres allongées, les souscriptions sont celle du pape, entre la *Rota* et le *Bene valet*, et -de gauche à droite- celles des évêques et des diacres. La dernière ligne est constituée de la signature du rédacteur de l'acte et de la datation. Voici la souscription du rédacteur de l'acte : « Datum Laterani per manum Rolandi sancte Romane Ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii .IIII. Kalendas iulii, indictione .V., incarnationis dominice anno .M^oC^oL^oVII^o., pontificatus vero domni *Adriani pape* IIII, anno .IIII^o. ».

externes (le format et l'écriture, par exemple) et internes (*rogatio* et souscription notariale, par exemple) différents. Un acte public est un acte rédigé et expédié par la chancellerie pontificale, un acte ayant des marques de validité différentes selon la typologie de l'acte lui-même.

Pour ce qui est des caractères externes, l'écriture et les signes graphiques sont les aspects du document sur lesquels je me suis penchée davantage.

Dans le présent recueil, le scribe écrit parallèlement au côté le plus court (*charta transversa*)³⁰. Le parchemin peut avoir forme rectangulaire ou trapézoïdale, ce qui arrive souvent dans les chartes de Rome (Pratesi pense que cela est dû à la réutilisation du parchemin pour la rédaction des notes des scribes, c'est-à-dire des *dicta*³¹). Deux types d'écriture sont présents : la curiale et la minuscule diplomatique à quelques exceptions.

Pour ce qui est de la curiale³², pendant le XII^e siècle, elle n'est vraiment répandue qu'à Rome³³.

Tous les scribes qui ont la dénomination de « scriniaires » semblent adopter cette écriture³⁴, mais

30 O. GUYOTJEANNIN, B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, « L'atelier du médiéviste », collection dirigée par J. BERLIOZ, O. GUYOTJEANNIN, Turnhout (Belgique), PUBLISHERS&PUBLISHERS, 3^e éd. Revue et corrigée, 2006 [1^{ère} éd. Brepols, 1993], p. 65.

31 Pour ce qui est des *dicta*, voir plus loin dans ce même paragraphe.

32 Rappelons que pour l'étude de l'écriture curiale les textes de Tjäder, Rabikauskas, Radiciotti et Petersohn sont fondamentaux. J.-O. TJÄDER, *Le origini della scrittura curiale romana*, dans « Bullettino dell'Archivio paleografico italiano », ser. III, 2-3 (1963-1964), p. 7-54, plus tableaux ; P. RABIKAUSKAS, *Die römische Kuriale in der päpstlichen Kanzlei*, Roma 1958 (Miscellanea Historiae Pontificiae, 20, LXI) ; P. RADICIOTTI, *La curiale romana nuova: parabola discendente di una scrittura*, dans « ASRSP », 112 (1989), p. 39-111 ; IDEM, *La curiale romana nuova: parabola discendente di una scrittura. Addenda et emendanda*, dans « ASRSP », 120 (1997), p. 45-64, p. 45-64 ; J. PETERSOHN, *Kaiserlich Skriniare in Rom bis zum Jahre 1200*, in « Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken 75 (1995) », Stuttgart 2009. Pour ce qui est des scribes de mon corpus voir aussi I. BAUMGÄRTEN, *Regesten aus dem Kapitelarchiv von S. Maria in Via Lata (1201-1259)*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen archiven und bibliotheken*, vol. 75, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1995, 852 p., p. 32-177. Parmi les autres chercheurs qui se sont occupés d'analyser le développement de l'écriture en Italie, voir surtout I. HAJNAL, *L'enseignement de l'écriture aux universités médiévales*, Budapest, Maison d'édition de l'Académie des sciences de Hongrie, 1959, 301 p. ; *Album de spécimens*, arrangé et introduit par L. MEZEI, 50 p. ; G. COSTAMAGNA, *Perché scriviamo così. Invito alla paleografia latina*, Roma, Il centro di ricerca, 1987, 125 p. ; E. CASAMASSIMA, *Tradizione corsiva e tradizione libraria nella scrittura latina del medioevo*, Roma 1988.

33 À Rome, entre les deux siècles mentionnés, les rédacteurs des actes utilisaient cette écriture particulière parce qu'elle était, peut-être, un héritage de la chancellerie pontificale.

34 SCRINIARI s.R.E. : *Falconius*, charte 102 ; *Gerardus*, chartes 103, 104, 105, 108 ; *Gregorius*, chartes 110, 122, 119, 126 ; *Opto*, chartes 111, 113 ; *Iohannes*, chartes 120 (1132), 124 (1139) ; *Andreas*, chartes 121 (1136), 136 (1164), 137 (1166) ; *Iohannes*, charte 132 (1159) ; *Petrocius*, chartes 138 (1168), 142 ; *Cencius*, (habens iurisdictionem dandi tutores, curatores et emancipandi decretum interponendi et alimenta decernendi), charte 143 (publiée par PETERSOHN, p. 31) ; *Ranerius*, charte 145 (1177). SCRINIARI IMPERIALIS AULE ou SACRI ROMANI IMPERII : *Benedictus, imperialis aule scriniarius*, chartes 144 (1176), 152 (1188), 153 (1184), 154 (1186), 155 (1186), 158 (1190), 159 (1190), 177 (1199), 179 (1200), 180 (1200), 192 (1204) ; *Iohannes, imperialis aule scriniarius*, chartes 140 (1170), 162 (1191) ; *Petrus, imperialis aule scriniarius*, charte 146/8 ; *Cosmas, imperialis aule scriniarius*, chartes 150. Autres SCRINIARI : *Paulus, scriniarius de regione s. Maria de Agro*, charte 146/9 ; *Iohannes Leonis, scriniarius*, charte 146/18 (1178). IUDICES : *Albericus, iudex et notarius ex sacri Palatii*, charte 112 ([1119]) ; RADICIOTTI, *La curiale*, p. 53) ; *Angelus iudex -civis sutrinus-*, chartes 114 (1124), 116 (1124), 117 (1130) ; RADICIOTTI, *La curiale*, p. 55 ; *Iohannes iudex*, charte 115 (1124) ; *Berizo sacri Palatii iudex*, charte 128 (1151) ; *Falco iudex*, charte 123 (1133) ; *Cacialupus iudex*, charte 130 ([1156]). DIFFÉRENTES TITULATURES (en ordre chronologique) : *Carus, scriptor sacri Palatii*, chartes 106 ([1104]), 107 ([1104]) ; RADICIOTTI, *La curiale*, p. 53 ; *Iohannes*, charte 125 ([1141]) ; *Gregorius iudex et notarius sacri Palatii, campaniani*, chartes 127 (1147), 133 (1160) ; *Iugurtha, notarius s.R.E* (ou a sacra sede apostolica), chartes 134 (1165), 141 (1171), 148 (1178) ; *Guido, civis sutrinus, iudex et tabellio*, charte 139 (1168) ; *Crescentius, sacri Palatii iudex et notarius civis sutrinus*, charte 147 (1178).

des différences existent selon l'année de la rédaction de l'acte³⁵.

En effet, à la suite de ma recherche, j'étais parvenue à soutenir que les changements d'écriture ne sont pas dus aux titres des scribes, mais à l'époque à laquelle les actes ont été rédigés (à l'exception, peut-être, des rédacteurs qui se disent habitants de Tivoli). Le titre de scriniaire, par exemple, est utilisé du XII^e siècle au début du XIII^e siècle et, donc, les scriniaires utilisent autant l'écriture curiale que la minuscule diplomatique. Enfin, il n'existe pas une écriture spécifique à chaque titulature.

De même, la perception que l'écriture change selon le lieu de rédaction me semble erronée. En effet, les territoires à l'extérieur de Rome reçoivent les nouveautés plus tôt ou plus tard selon l'influence exercée par l'Église de Rome. Quand le pouvoir de l'Église est plus faible, les scribes utilisent des caractères graphiques qui s'éloignent de ceux de Rome ; quand le pouvoir de l'Église est puissant, les scribes utilisent une écriture qui se rapproche de celle des scribes de la ville.

Au cours de la première moitié du XII^e siècle les scribes utilisent une écriture curiale et au cours de la deuxième moitié du même siècle les scribes commencent à intégrer des éléments gothiques qui, eux, contribueront à la formation de l'écriture dite « minuscule diplomatique » ou « notariale »³⁶.

En ce qui concerne les signes graphiques, ils sont nombreux et éparpillés dans tout le document.

En regardant l'acte du début à la fin, on trouve, d'abord, l'invocation symbolique devant l'invocation verbale. Cette invocation symbolique est représentée par une croix -il n'y a qu'un cas dans lequel on trouve un *chrismon* (charte 139) et, bien évidemment, la croix n'est pas présente dans le cas de l'unique acte public-. Ensuite, dans le texte, certaines lettres sont rédigées différemment par rapport aux autres lettres : elles peuvent être noircies, plus grandes que les autres et, parfois, elles sont aussi ornées.

Cette différence existant entre ces lettres et les autres, remarque, à mon avis, l'importance de certaines parties du texte. En effet, ces lettres sont les premières lettres de paroles qui se trouvent au début d'une partie importante, celle du début du texte, après le protocole, par exemple. Et encore, il y a les signes graphiques dans les souscriptions des témoins. Ayant été rédigé par les scribes, ces croix ne sont pas intéressantes : au cours du XII^e siècle, à Rome, les souscriptions des témoins ne sont plus autographes et, donc, les croix sont toutes identiques (à l'exception des croix des auteurs

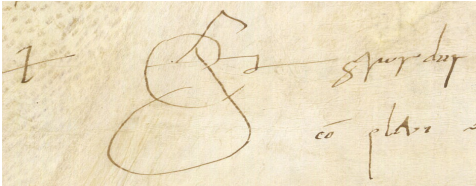
35 Radiciotti pense que l'introduction d'éléments gothiques dans la curiale est due aux scriniaires *s.R.I.* (cf. RADICIOTTI, *La curiale romana nuova...*, p. 67). Il ouvre de nouvelles questions dans son essai *Addenda* (RADICIOTTI, *Addenda...*, p. 51). En effet, au début du XIII^e siècle, les scriniaires *s.R.E.* n'utilisent plus la curiale de manière exclusive (encore en 1220, *Raynerius* utilise la curiale).

36 Smith affirme qu'il est trop facile d'appeler « notariales » toutes les écritures des scribes des actes privés (cf. M. SMITH, *Les « gothiques documentaires » : un carrefour dans l'histoire de l'écriture latine*, dans « Archiv für Diplomatik. Schriftgeschichte Siegel- und Wappenkunde », STENGEL E. E., KOCH W., KÖLZER T. (publié par), vol. 50, Böhlau Verlag Köln (Böhlau, la maison d'édition de Cologne), Weimar, Wien, 2004, p. 417-465, p. 445).

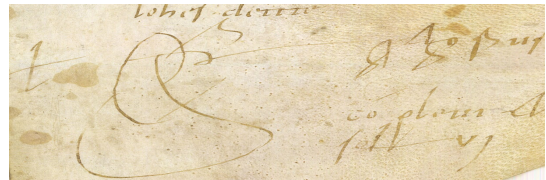
de l'acte de la charte 108)³⁷.

Enfin, il y a plusieurs signes graphiques dans les souscriptions des scribes. Les signes de croix sont parfois identiques à ceux de l'invocation symbolique du protocole. Le pronom personnel *ego*, "je", devient de plus en plus riche en détails et, même si au début du XII^e siècle il est très simple, il indique un signe distinctif des scribes qui ont, par exemple, un lien familial³⁸.

Voici, parmi d'autres exemples, les signatures de *Gregorius* et de *Gerardus* -le premier est fils du deuxième-

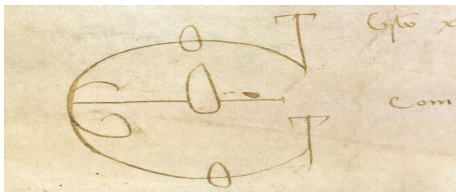


ASR, SSCD, layette 16, charte 103 du 1102
(*Gerardus scrianiarius s.R.E.*)

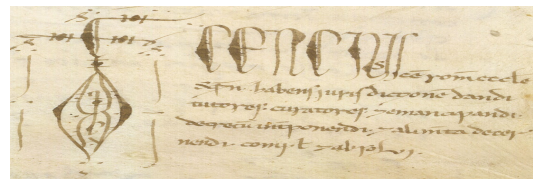


ASR, SSCD, layette 16, charte 110 du 1108
(*Gregorius scrianiarius s.R.E.*)

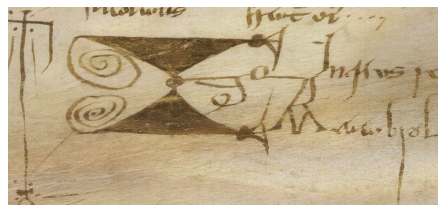
Le monogramme d'*ego* est parfois très riche. On peut voir ceux des scrianiers *sanctae Romanae Ecclesiae Opto, Cencius* et *Rainerius*³⁹. Les deux premiers utilisent en guise de signe notarial un monogramme d'*ego*, tandis que *Rainerius*, lui, utilise la seule lettre *e* de ce pronom.



ASR, SSCD, layette 16, charte 111 de 1116
(*Opto, scrianiarius s.R.E.*)



ASR, SSCD, layette 16, charte 143 de 1173
(*Cencius, scrianiarius s.R.E.*)



ASR, SSCD, layette 16, charte 145
(*Rainerius, scrianiarius s.R.E.*)

Or, dans l'édition électronique il sera possible de voir toutes les images de ces signes en les

37 Voir chp. III, § 3.a.3.

38 A. ROVERE, *Notaio e « publica fides » a Genova tra XI e XIII secolo*, dans *Hinc publica fides. Il notaio e l'amministrazione della giustizia*, « Atti del convegno Internazionale di Studi Storici », Genova 8-9 ottobre 2004, sous la direction de V. PIERGIOVANNI, Milano 2006, p. 293-322, p. 315. *Ego* en guise de signe notarial : ASR, SSCD, layette 16, chartes 106, 107, 111, 112, 113, 123, 127, 130, 134, 140, 141, 143, 145, 148. Un scribe, *Benedictus*, utilise un *ego* particulier en forme d'as de pique. Il rédige les chartes 144, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159. Pour ce qui est des monogrammes des prénoms des scribes, voir ASR, SSCD, layette 16, charte 133.

39 *Cencius* est « *scrianiarius habens iurisdictionem dandi tutores, curatores et emancipandi decretum interponendi et alimenta decernendi* ». Cette *completio* a été publié par Jünger Petersohn dans son texte *Kaiserlich...*, p. 31.

rapprochant du texte.

Pour ce qui est des caractères internes, au cours de la recherche liée à ma thèse, je m'étais intéressée aux titulatures des scribes et à la forme du document qui, elle, caractérise des types particuliers d'actes juridiques.

En ce qui concerne les titulatures, elles se trouvent explicitées dans la *rogatio* et dans la souscription notariale.

Les *rogationes* peuvent avoir cette forme : « Quam scribere rogavimus Iohannem Leonis scriniarium ». Tout particulièrement cette *rogatio* est l'unique d'entre les autres qui a été marquée dans le fichier "SSCD_actes.xml". C'est parce que le scribe n'a pas écrit la souscription notariale.

Voici, à titre d'exemple, l'encodage que j'en ai fait :

```
quam scribere rogavimus <seg function="rogatio" xml:id="p-146-18-rogatio"
><persName ref="SSCD_index_scribes.xml#IohannesLeonis"
xml:id="p-146-18-s-p-001" role="scriniarius">Iohannem
Leonis</persName> scriniarium</seg>
```

(Pour toute explication de cet encodage, voir chp. III, § 3.b.1).

Les souscriptions des scribes, elles, se présentent avec les signes graphiques dont j'ai déjà parlé - la croix et/ou le signe notarial (*signum tabellionis*) et le pronom personnel *ego* souvent orné et parfois précédé par *et-*. Dans le reste de la souscription on trouve le nom du scribe - rarement son patronyme - et son titre, puis l'explicitation de l'autorité qui lui a accordé le droit de rédiger des actes - précédée par *Dei gratia* ⁴⁰. Les verbes *complevi et absolvi* - pendant le XII^e siècle il n'y a pas d'autres verbes qui qualifient l'action du scribe en tant que rédacteur de l'acte à quelques rares exceptions près- complètent cette souscription.

Les titulatures des scribes sont diversifiées. La raison de cette variété échappe aux diplomatistes qui se penchent sur l'étude des chartes romaines, faute de documentation concernant l'activité des scribes. Par exemple, il ne reste plus des statuts de la ville de Rome, des statuts municipaux ou des statuts des notaires⁴¹. En outre, il n'y a pas non plus des registres ou des cartulaires attestant

40 Dans certaines chartes, il peut arriver que cette déclaration n'existe pas.

41 Il semblerait que le statut de Rome le plus ancien date de 1363 (selon Cristina Carbonetti de 1360). Ce sont les chercheurs suivants qui se sont occupés des statuts de Rome (en ordre de parution de publications) : C. RE, *Statuti della città di Roma*, Accademie di Conferenze storico-giuridiche, Roma 1880 ; SAVIGNY F. C. (von), *Histoire du droit romain au Moyen-Âge* [traduite de l'allemand sur la dernière édition et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur par M. C. GUENOUX], Paris, Charles Hingray Éditeur, 4 vol., 1839, III, p. 231, note c ; L. HALPHEN, *Études sur l'administration de Rome au Moyen Âge (751-1252)*, Paris, Librairie Honoré Champion, Éditeur, 1907, p. X et note 4 ; E. DUPRÈ THESEIDER, *Roma dal comune di popolo alla signoria pontificia*, Bologna 1952, p. 667 ; A. LANCONELLI, *Manoscritti statuari romani : Contributo per una bibliografia delle fonti statuarie dell'età medioevale*, dans « Scrittura, biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento », Città del

l'activité de ces scribes de façon continue.

Donc, en partageant l'opinion de Toubert qui dit qu'il faut se baser sur les documents⁴², la seule manière, me semble-t-il, de procéder pour faire un peu de lumière sur ces titulatures, c'est celle d'en tirer des listes en essayant de donner beaucoup d'explications. C'est pour cela que, dans mon édition électronique, j'ai prévu deux listes en un seul fichier XML : les scribes en ordre de titulatures et les scribes en ordre alphabétique de prénom.

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

par Laura Gili

lien vers université des études de Sienne/Arezzo

| Index des notaires en ordre alphabétique SS. Côme et Damien à Mica Aurea 1102-1188 Layettes 16, 16-bis | | | | |
|--|---------------|--|--------------------|--|
| Scribe sans titulature spécifique | | | | |
| Autorité | Nom du scribe | Compléments au nom | Chartes concernées | Notes |
| / | Iohannes | / | 125 | Suscription : « Ego Iohannes scripsi et absolvi » Il n'est pas le même scribe des chartes 120, 124 et 132 |
| Iudices | | | | |
| Autorité | Nom du scribe | Compléments au nom | Chartes concernées | Notes |
| / | Angelus | civis Sutrinus. Se dit « civis Sutrinus » dans la « rogatio » et non dans la souscription notariale. Il ne spécifie pas d'être « civis Sutrinus » dans la charte 117 | 114, 116, 117 | Suscription : « + Ego Angelus iudex complevi et absolvi. » Il rédige les chartes 114, 116 et 117 |
| sacri Palatii | Berizo | / | 128 | Suscription : « (S.T.) Ego Berizo Dei gratia sacri Palatii iudex complevi » |
| / | Cacialupus | / | 130 | Suscription : « Ego Cacialupus iudex complevi et absolvi » |

Capture d'écran de la Table des scribes

Les catégories des scribes sont nombreuses et les titulatures les plus anciennes sont celles de *scriniarius s.R.E. (sanctae Romanae Ecclesiae)* - dans mon corpus entre 1102 et 1188⁴³ - et de *scriptor sacri Palatii* - dans mon corpus chartes 106 et 107⁴⁴-. Les titres les plus répandus sont ceux

Vaticano, Scuola vaticana di paleografia, diplomatica e archivistica, 1983 ; C. CARBONETTI VENDITTELLI, *La curia dei magistri aedificiorum urbis nei secoli XIII e XIV e la sua documentazione*, dans *Roma nei secoli XIII e XIV*, sous la direction de HUBERT, Roma 1993 ; I. LORI SANFILIPPO, « *Constitutiones et Reformationes* » del Collegio dei notai di Roma (1446). Contributi per una storia del notariato romano dal XIII al XV secolo, Roma, « MSRSP », 2007, p. 7-8, note 4. Pour ce qui est des statuts des notaires, pendant le XII^e siècle il ne reste pas des traces. L'exploitation du notariat à Rome en cette période, donc, reste complexe.

42 Toubert pense que nous ne pouvons que tirer des renseignements des actes notariés et « des titulatures notariales ». En outre, ces dernières « nous livrent maintes précisions sur l'autoritas concédante dont le scribe se réclamait » (cf. TOUBERT, *Les structures...*, I, p. 113). Certes, en 1907, Halphen rappelait que la documentation était abondante à partir du XIII^e siècle, mais les actes « pour les époques antérieures [sont] rares, peu circonstanciés et même, sur plusieurs points, tout à fait muets » (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, p. IX). Il faut aussi ne se pas borner aux documents, mais prendre en compte différents types de actes. À ce propos, voir O. GUYOTJEANNIN, *La science des archives à Saint-Denis (fin du XIII^e – début du XVI^e siècle)*, dans *Saint-Denis et la Royauté : études offertes à Bernard Guenée*. Membre de l'Institut, travaux réunis par F. AUTRAND, C. GAUVARD, J.-M. MOEGLIN, Paris 1999 ; O. GUYOTJEANNIN, *La tradition de l'ombre : Les actes sous le regard des archivistes médiévaux 'Saint-Denis, XII^e – XV^e siècle)*, dans *Charters, Cartulaires, and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, sous la direction de A. KOSTO A. J., A. WINROTH, Toronto, Ontario, Canada; Papers in mediaeval studies, 2002, p. 81-112.

43 Charte 156 (1188, 21 août). Le scriniaire est *Fortibrachius*.

44 Chartes 106 et 107 rédigées par *Carus* en 1104. La date est, dans les deux chartes, incertaine et je l'ai calculée en me

de juge, de notaire et de scriniaire à quelques exceptions près (le titre de *scriptor*, cité plus haut, et celui de *tabellion*⁴⁵ -en 1168-)⁴⁶.

Chaque scribe mentionne une autorité différente, par exemple l'Église ou l'Empire. En effet, une situation politique complexe voyait partager le pouvoir entre différentes personnes ou institutions administratives. Il y avait la papauté, souvent constitué par le pape et l'antipape, l'Empire de Frédéric Barberousse et de ses successeurs⁴⁷, le sénat de Rome ressuscité en 1144⁴⁸. Les communes (*comuni*, en italien) jouaient, elles aussi, un rôle important. Les villes de Sutri, Campagnano et Tivoli apparaissent le plus souvent dans les chartes de ce corpus⁴⁹. C'est pourquoi le scribe spécifiait souvent qu'il était *civis sutrinus*, *campaniani* ou de la ville de Tivoli.

La déclaration de l'autorité de la part du scribe permettait de savoir quelle était l'investiture du scribe : peut-être que, si ce dernier se déclarait scribe *sanctae Romanae Ecclesiae*, il était fort probable que, après son apprentissage auprès d'un notaire, il avait reçu l'investiture par l'Église.

fondant, d'une part, sur l'indiction et, de l'autre, sur l'année du pontificat de Pascal II, consacré pape le 14 août 1099 (cf. P. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum ab condit ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 2 voll., Lipsiae 1885-1888, I, Lipsiae 1885, p. 703). Pour ce qui est de la titulature de *scriptor*, voir P. RABIKAUŠKAS, *Diplomatica pontificia (Praelectionum lineamenta)*, Roma 1998, p. 57-58, RADICIOTTI, *La curiale...*, p. 54.

45 Charte 139 datant de 1168. Le scribe est *Guido (iudex et tabellio)*.

46 En ce qui concerne l'apprentissage de la profession notariale et l'existence d'une école notariale à Rome pendant le bas Moyen Âge, voir LORI SANFILIPPO, « *Consitutiones et Reformationes* »... Voir aussi, SAVIGNY, *Histoire du droit...*, III, p. 231. Savigny affirme qu'il est possible de trouver des renseignements à propos d'une école de droit à Rome dans les statuts de la ville. À propos de l'existence d'une école de droit romain Savigny cite G. MARINI, *I papiri diplomatici (raccolti e illustrati dall'abate Gaetano Marini primo custode della Bibl. Vatic. e prefetto degli archivi segreti della Santa Sede)*, Roma, Stamperia della Sacra Congregazione de Propaganda Fide, 1805, 382 p., doc. 28, p. 38-45, témoin « *Angelus Legum Scolaris* ». Le document date de 1277 et fait partie du fonds de S. Silvestro in Capite).

47 L. FELLER, *Église et société en occident. VII-XI siècle*, Paris, Colin, 2001, p. 209.

48 F. BARTOLONI, *Per la storia del Senato Romano nei secc. XII e XIII*, dans « *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* », 60 (1946), Roma, Sede dell'Istituto Palazzo dei Filippini, 205 p., p. 1-75, Appendice p. 76-108 ; R. COSMA, *La prima documentazione del Senato romano (secoli XII-XIII)*, dans *La diplomatie urbaine en Europe*, Actes du congrès de la Commission internationale de Diplomatie (Gand, 25-28 août 1998), Gand 2000, p. 81-93. Selon Halphen, la première assemblée en guise de Sénat eut lieu en 1143, lors de l'installation au Capitole des citoyens romains après leur échec à Tivoli par le pape. En 1144, il y eut le renouvellement du Sénat et, en 1145, le pape Eugène III le reconnut légalement (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, note 2, p. 54 ; p. 54-55). Pour ce qui est du préfet de Rome, ses attributions ne sont imparfaitement connues. « Ce sont à la fois des attributions de police et des attributions judiciaire » (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, p. 18). La juridiction gracieuse, par ailleurs, est « très étendu » : « seul, semble-t-il, avec les juges « ordinaires », puis, après le XI^e siècle et jusqu'au dernier quart du XII^e siècle, avec ceux-ci et avec les juges datifs, il a, comme le préfet du Bas-Empire, le pouvoir d'instituer de tuteurs et des curateurs [...] » (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, p. 23). Halphen s'interroge si le sénat tenait du pape tous ses pouvoirs (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, p. 25) et il continue son enquête en s'appuyant sur les sources du XII^e siècle (notamment Gerhoh de Reichersberg et Jean de Salisbury). Ce qui émerge du texte d'Halphen est que le préfet n'était pas un pouvoir par soi-même : il ne représentait que la ville de Rome.

49 En ce qui concerne Tivoli, rappelons qu'en 1142 le pape et l'armée romaine avaient lutté. Le pape arriva à rendre Tivoli son vassal, les Romains, de leur part, occupèrent le Capitole et y installèrent le Sénat (1143) (cf. HALPHEN, *Études sur l'administration...*, p. 54). Il faut aussi rappeler que ce n'était pas la première fois que le pape, Tivoli et la commune romaine luttèrent. Il semble possible que l'administration -dont les notaires- de Tivoli se détache de celle de l'Église.

Également, le fait qu'un scribe indiquait une ville avec beaucoup de précision, cela pouvait souligner qu'il avait été investi de sa fonction de scribe par le préfet de la ville mentionnée, comme l'affirme Bouïard⁵⁰. C'est la raison pour laquelle, dans mon encodage électronique, j'ai tenu à spécifier les mentions du scribe aux villes dans un élément <note> (note). Toutefois, il est difficile de soutenir cette thèse lorsqu'un scribe écrit soit s.R.E. soit *civis sutrinus*.

Il pouvait arriver que le scribe rédacteur de l'acte n'était pas celui qui avait été présent à l'action juridique, c'est-à-dire qu'il n'était pas celui qui avait été demandé (*rogatus*) en tant que rédacteur de l'acte. Parfois, donc, le scribe mentionné dans la *rogatio*, n'est pas celui de la souscription notariale. Ce cas se produit, par exemple, dans les actes nommés *dicta*. Ces documents ressemblant aux notes dorsales, représente, encore aujourd'hui, une énigme pour les chercheurs. Dans ceux-ci, un scribe, celui qui écrit la souscription, dit qu'il a copié l'acte des *dicta* d'un autre scribe -souvent son père- (*sicut inveni in dictis patris mei*). Malheureusement, il n'existe plus d'exemplaires de ces *dicta*, ce qui rend impossible de déterminer la vraie nature de ces documents⁵¹.

Pour ma part, dans le cadre de ma thèse, je me suis contentée de remarquer les actes qui auraient été extrapolés des « dicta » en me basant sur l'étude d'Alessandro Pratesi. Ce dernier, en se fondant sur l'essai de Pier Silverio Leicht⁵², a distingué deux types d'actes : d'une part les actes rédigés *ex dictis* (un scribe rédigeait un acte en l'extrapolant *ex dictis* et il mettait une souscription notariale différente de celle du scribe qui avait rédigé les *dicta*) et, d'autre part, les actes *exemplati* (un scribe rédigeait un acte extrapolé des *dicta* d'un autre scribe différent de celui qui avait rédigé l'*exemplum*). Dans ce dernier cas, le dernier scribe qui rédigeait l'acte faisait de cet acte une rédaction *in mundum* - ou *in extenso* -⁵³.

50 Or, Bouïard se borne aux notaires romains, alors que je peux constater la même chose pour les scribes de Tivoli : finalement l'expression 'Tyburtine civitatis' ne veut pas dire 'citoyen de Tivoli', mais scribe de la ville de Tivoli, c'est-à-dire, un scribe qui peut pratiquer l'activité notariale dans cette ville. Tivoli faisait partie de la diocèse de Tivoli et cette ville était siège épiscopal (cf. A. DE BOÛARD, *Les notaires de Rome au Moyen Âge*, « Extrait des Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiées par l'École française de Rome », T. XXXI, Rome, Imprimerie Cuggiani, 1911 ; TOUBERT, *Les structures...*, Carte 4 – Fondations castrales datées des X^e – XI^e siècle).

51 A. PRATESI, *I « dicta » e il documento privato romano*, dans « *Bullettino dell' "Archivio paleografico italiano"* », n.s., « *Rivista italiana di paleografia, diplomatica e scienze ausiliare della storia* », I, 1955, Roma, Istituto di paleografia dell'università di Roma, p. 93-109 ; réimprimé dans IDEM, *Tra carte e notai. Saggi di diplomatica dal 1951 al 1991*, Roma 1992, p. 481-501 [désormais en ligne sur <<http://scrineum.unipv.it/biblioteca/scaffale-nz.html>>]. Pratesi a eu une autre occasion pour parler des *dicta*, notamment dans *Appunti per una storia dell'evoluzione del notariato*, dans *Studi in onore di Leopoldo Sandri*, Roma 1983, p. 767. Pratesi distingue les copies des « dicta » de la rédaction « in mundum » des « dicta ». Cf. PRATESI, *I « dicta »...*, p. 97 sq. Deux autres cas existent : « che il documento è un originale cui lo scriniario (o il notaio) ha apposto la propria completio » ; 2. « che il documento è esemplato da un originale e costituisce una copia autentica » (Ivi, p. 96-97). Sur les *dicta* voir aussi G. CENCETTI, *Dal Tabellone Romano al Notaio Medievale*, dans *Il notariato veronese attraverso i secoli. Catalogo della mostra in Castelvechio*, Verona, Collegio notarile di Verona, 1966, p. XIX-XXIX, désormais sur Internet 'Scrineum' : <<http://scrineum.unipv.it/biblioteca/scaffale-ae.html#Giorgio%20Cencetti>>].

52 P. S. LEICHT, « *Dictum et imbreviatura* ». *Osservazioni*, dans « *Bullettino senese di storia patria* », XVII (1910), p. 369-402, réimpression dans IDEM, *Scritti vari di storia del diritto italiano*, II, 11, Milano 1948, p. 187-214.

53 « Il documento è stato ricavato 'ex dictis' e quindi munito di *completio* da uno scriniario (o notaio) diverso da quello

Parmi les actes du présent corpus les actes 140⁵⁴ et 146/8⁵⁵ sont des copies de *dicta* et l'acte 121 est une rédaction *in mundum*. L'acte 150 est, en revanche, difficile à classer parce qu'il n'y a pas de souscription notariale complète. Étant donné qu'il a la *rogatio*⁵⁶, qui manque dans la copie de *dicta*, j'ai formulé l'hypothèse qu'il s'agissait d'une rédaction *in mundum*.

Pendant la rédaction de ma thèse, j'avais constaté qu'il n'y a que des scriniaires qui ont rédigé des *dicta*, quelle que soit la spécification de leurs titulatures (*s.R.E.* ou *imperialis aule*).

Pour ce qui est de la forme juridique des documents, il y en a certains qu'à cause de leur structure l'on peut nommer « dispositifs » et d'autres « probatoires ».

Or, Olivier Guyotjeannin a défini cette distinction une « funeste dichotomie »⁵⁷ et c'est pour cela que je ne reviendrai pas sur toute la querelle autour de ces définitions. Pourtant, si je la remarque ici, c'est parce que j'ai utilisé cette distinction dans la table de typologie juridique des actes, notamment pour certains baux. Dans les chartes de la présente édition on trouve, d'une part, des baux en forme de *notitia* (l'acte était rédigé en deux exemplaires identiques, en latin *duo libelli uno tenore*) et leur structure était celle d'une demande (*a vobis petimus*). De l'autre part, des baux en forme de *charta*, ce qui signifie que la nature de l'acte était dispositive et non plus probatoire : le droit s'identifiait désormais avec le document, ce qui voulait dire que si l'acte n'existait pas, il n'y avait pas de droit⁵⁸.

Il est évident que ce petit résumé des premiers quatre chapitres de ma thèse, ne donne qu'une toute petite idée de la complexité intrinsèque des actes de la présente édition électronique. En revanche, une étude plus approfondie de ces chartes serait souhaitable.

Quoi qu'il en soit, j'espère avoir inséré tous les éléments nécessaires pour permettre une lecture

cui risalgono i *dicta* » ; « il documento è esemplato direttamente sui *dicta* di uno scriniano (o notaio) diverso da quello che ha redatto l'*exemplum* ». Cf. PRATESI, *I « dicta »* ...p. 97. Dans *Appunti...*, p. 767, en parlant de nouveau des « *dicta* », Pratesi affirme que les actes rédigés « *ex dictis* » étaient des extraits des brouillons rédigés par un scribe qui n'était plus en mesure de rédiger des actes, soit parce qu'il était mort, soit parce qu'il n'occupait plus la fonction de rédacteur des actes.

54 Cette chartre a été citée tout récemment par Cristina Carbonetti dans son essai sur les écritures de quittance de paiement au dos des chartes. Cf. CARBONETTI VENDITTELLI, *Usi propri e impropri degli spazi tergali in alcuni documenti romani del XII secolo*, dans *In uno volumine. Studi in onore di Cesare Scalton*, a cura di Pani L., Udine 2009, p. 35-52 [désormais en ligne, publié par « Reti Medievali », <http://fermi.univr.it/RM/biblioteca/SCAFFALE/Download/Autori_C/RM-Carbonetti-Scrivere.pdf>, p. 46.

55 Bien que cette chartre n'ait été jamais éditée, elle a été citée par Hubert (cf. note 28). Cet acte date de 1164, 16 octobre. En revanche, bien qu'il apparaisse une copie des *dicta*, Pratesi ne cite pas cette chartre.

56 Il faut se rappeler que la *rogatio* pouvait être présente même dans le *redactio* « *in mundum* ». L'acte date de 1181, 30 août et son ancienne cote est 145.

57 GUYOTJEANNIN, « *Penuria scriptorum* »..., p. 13.

58 Historiens du droit et diplomatistes ont toujours eu des opinions divergentes à propos de la valeur de l'acte écrit : ce dernier est-il probatoire ou est-il dispositif ? Patrick Arabeyre a remarqué que, faute, peut-être, d'un langage commun, la question reste épineuse.

claire de mon travail informatique et pour avoir une compréhension la plus aisée possible.

Je pense que ce chapitre peut témoigner de l'importance du fait que la personne qui s'est chargée de l'édition papier soit la même qui va concevoir l'édition électronique.

Dans mon cas, si j'ai conçu les index ou les tables d'une certaine façon, c'est parce qu'au cours de mon doctorat de recherche j'avais déjà réfléchi sur les index et sur ces tables - bien que je sois consciente qu'il reste encore du travail à faire là-dessus -.

Le choix de certains éléments de la « TEI Tag Library » a été dû à l'effort de rendre clairs et interrogeables quelques éléments qu'il était important de mettre en relief à la suite de mes recherches, comme, par exemple, les souscriptions des scribes (élément <seg> - segmentation du texte ⁵⁹).

La réflexion sur l'encodage électronique, pendant ma dernière année de doctorat de recherche, m'a permis de me pencher davantage sur quelques aspects de l'édition des chartes comme, par exemple, le fait de ne pas traduire les noms des personnes ou des scribes, ou encore, le fait de rechercher davantage les raisons de titulatures si divergentes.

Enfin, bien qu'il soit très rare qu'un diplomate se plonge dans le domaine de l'informatique, le présent mémoire montrera qu'il est vraiment utile, de nos jours, qu'il connaisse les outils informatiques pour développer des réflexions liées à la documentation dont il s'occupe.

59 Voir chp. III, § 3.b.1.

Chapitre II

Le projet d'édition électronique

1. Le projet de mise en ligne des chartes : de l'édition papier à l'édition électronique

Bien que pour une personne qui a été formée à des études en archivistique, et tout particulièrement en diplomatique, affronter une édition électronique des chartes médiévales ne soit pas du tout une démarche anodine, elle est tout à fait possible et envisageable. Pour faire une édition des chartes, le choix du langage XML est le meilleur. Cependant, même s'il pourrait sembler que l'utilisation de ce langage puisse suffire, on a quand même besoin de connaître d'autres langages informatiques tels que HTML, XHTML, PHP, base de données en PHP MySQL, par exemple. C'est la raison pour laquelle je suis convaincue que les cours en Master 2 « Nouvelles technologies appliquées à l'histoire » de l'ENC sont d'un niveau excellent. Ces cours, en fait, grâce à l'expérience des personnes qui y travaillent, m'ont permis d'acquérir toute la connaissance nécessaire, bien que je ne sois pas encore en mesure de maîtriser complètement tous les outils que l'informatique offre.

Pour parvenir à l'édition électronique des chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien après l'encodage en XML/TEI mon projet a eu besoin d'être subdivisé en deux parties : la recherche en diplomatique dans le cadre du doctorat à l'Université de Sienne/Arezzo (édition papier et premier encodage en XML/TEI d'une toute petite partie de cette édition) et la réalisation de l'édition électronique dans le cadre du Master 2 à l'ENC (édition électronique au sein d'une application Web qui utilise notamment XSLT).

Il me faut souligner que je ne me suis pas contentée de concevoir une édition électronique dans une langue, mais que j'ai conçu une édition bilingue, ce qui est tout à fait une nouveauté parmi les éditions électroniques existant qui, par ailleurs, ne sont pas si nombreuses. C'est parce que j'ai voulu apporter une lecture croisée des documents en m'appuyant sur les connaissances italiennes et françaises en diplomatique en contextualisant ces documents pour les spécialistes d'autres domaines.

À mon avis, ce qui est très intéressant dans mon projet est la réflexion sur les différences entre les éditions italiennes et les françaises et donc la mise en relation de deux systèmes qui ne partagent pas complètement la même approche méthodologique de l'étude des chartes.

Pour ce qui est de mon édition papier, j'ai été obligée de choisir l'une ou l'autre façon d'éditer les chartes, alors que, dans mon édition électronique, cette obligation n'existe pas. L'édition

électronique n'est pas encore achevée, mais, dès sa publication en ligne, l'internaute pourra choisir de s'appuyer sur l'une ou sur l'autre façon d'éditer.

En effet, j'ai prévu un point d'accès multilingue (français/italien) aux chartes (en latin) et des index et des tables autonomes par rapport au fichier principal des actes : deux index -dont un pour les personnes et l'autre pour les lieux-, et deux tables -dont une pour la typologie juridique des actes et l'autre pour les scribes-. À l'heure actuelle, en deux langues, je n'ai réalisé que l'édition, tandis que les index et les tables ne sont qu'en français. Pour l'instant, il m'a fallu limiter à la seule langue française cette partie de l'édition électronique parce que, ma thèse étant conçue en français, je n'ai pas eu le temps de développer les autres parties en langue italienne.

Dans le dernier chapitre de ma thèse, celui dédié à l'informatique, j'avais envisagé une deuxième démarche à entreprendre à la suite de l'achèvement de l'édition électronique : l'utilisation du langage XML/EAD pour la description archivistique du fonds du monastère des Saints-Côme-et-Damien. Cela aurait permis de parvenir à une vision globale de l'histoire du monastère, ce qui me semblait tout à fait convenable pour comprendre la transmission de la culture. En effet, explorer la façon dont un fonds archivistique a été organisé intellectuellement contribue à la compréhension d'une culture et même de l'histoire d'un établissement. Cette histoire est, bien entendu, l'histoire que cet établissement a voulu transmettre : les chartes qui nous restent sont celles que l'institution a voulu conserver. C'était pour cela que j'avais pensé inclure les pièces les plus modernes du fonds⁶⁰. Or, à l'heure actuelle, l'édition électronique n'étant pas encore terminée, je dois avouer que cette idée sera irréalisable dans les années à venir, ou alors, une seule personne n'étant pas suffisant pour conclure toutes les démarches, il faudrait l'intervention d'autres personnes.

M'interrogeant sur la pertinence de mon projet j'ai eu, grâce aux séminaires et aux conférences en Europe, l'occasion de prendre connaissance de quelques projets et situation à l'étranger⁶¹.

En France certaines initiatives, comme celles de l'École nationale des chartes, concernent nombre de fonds archivistiques : *Thélème : Techniques pour l'Historien en Ligne : Études, Manuels, Exercices* (<<http://theleme.enc.sorbonne.fr/>>) ; *ELEC : éditions électroniques de l'École des*

60 Voir chp. I.

61 J'ai essayé de ne retenir que les projets vraiment importants. C'est parce que, comme l'ont bien expliqué Ansani et Ghignoli, il est arrivé, parfois, que les nouvelles technologies aient représenté un prétexte pour ne pas s'occuper sérieusement des textes (cf. M. ANSANI, A. GHIGNOLI, *Testi digitali : nuovi media e documenti medievali* [en cours d'impression dans « Les historiens et l'informatique : un métier à réinventer ». Projet ATHIS : Atelier VI. Rome, 4-6 décembre 2008, Rome, École française de Rome]. En ligne : <<http://www.infotext.unisi.it/>>, « Saggio Ansani-Ghignoli », 9 juillet 2009). Ansani a écrit nombre d'articles concernant l'informatique appliquée à la diplomatique. Voir, par exemple, en ligne : <http://lemo.irht.cnrs.fr/42/mo42_10.htm> M. ANSANI, « *Panorama de l'utilisation de l'informatique par les diplomates italiens* ».

chartes (<<http://elec.enc.sorbonne.fr/>>)⁶².

En outre, à Nancy, pour ne parler que de l'un des nombreux projets similaires, il existe le programme « Sourcencyme ». Ce projet concerne la mise en ligne du corpus annoté des textes encyclopédiques latins du XIII^e siècle, mais il concerne aussi d'autres projets d'édition électronique⁶³.

En Angleterre un excellent exemple d'édition électronique existait : *Aschart* (<<http://www.aschart.kcl.ac.uk/>>). Si j'utilise le temps à l'imparfait c'est parce que cela fait des mois -depuis la soutenance de ma thèse en février- que ce site n'est plus consultable en ligne. Tout de même, l'Angleterre organise constamment des séminaires et conférences concernant les « Digital humanities ».

En Allemagne, également, des projets se construisent, à ma connaissance - limitée par la langue - la phase actuelle est la numérisation, le "scan" des documents archivistiques⁶⁴ ou la création de base de données.

En Italie, aucun plan de numérisation des textes médiévaux n'existe. Je pense, donc, qu'il n'est pas possible de développer mon projet dans ce pays. Nous sommes confrontés à des initiatives isolées dont l'une des plus importantes est le plan de numérisation sous la direction de Michele Ansani : « Codice Diplomatico della Lombardia medioevale » (<<http://cdlm.unipv.it/>>)⁶⁵.

Au Canada dans la démarche d'édition, il peut arriver qu'on demande ailleurs la prise en charge des publications électronique des archives dont les institutions scientifiques assurent l'édition papier. Par exemple, mais je reviendrai plus loin sur ce projet, l'Université d'Ottawa a demandé à l'ENC de

62 Je me base principalement sur le projet relatif aux archives de Saint-Denis (<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>>).

63 I. DRAELANTS, *Les sources mises en ligne par des médiévistes à l'Université de Nancy, En particulier, le programme « Sourcencyme » de corpus annoté des textes encyclopédiques latins du XIII^e siècle et de leurs sources*, article tiré de la conférence « On-line medieval sources produced by mediaevalists in Nancy. With focus on an annotated corpus of the encyclopaedic Latin texts of the thirteenth Century and their sources : the 'Sourcencyme' program », présentée le 29 avril 2009, actuellement dans « Digital Edition of sources in Europe : achievements, problems et prospects », 'Conference celebrating the 175th anniversary of the Commission royale d'Histoire, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, held on the occasion of the annual meeting of Porta Historica', National Archives, Brussels, 29 avril 2009, Bulletin de la Commission royale d'histoire - Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, Imprimeur de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, vol. 176/1 (2010), Commission royale d'histoire, p. 121-150. Voici tous les projets de l'université de Nancy : la base de données des sources liturgiques et musicales (p. 124) ; le traitement électronique des chartes françaises et des archives lorraines : les chartes originales antérieures à 1121, le projet Espachar « l'espace de la charte », l'inventaire informatisé en ligne des archives du Duché de Lorraine (p. 124-128) ; les textes encyclopédiques et leurs sources : le corpus annoté *Sourcencyme* (p. 128-150).

64 Cf. la journée d'étude « L'apport des technologies numériques à la diplomatie médiévale ». 7^e table ronde de la "Gallia pontificia" organisée par l'École nationale des chartes et l'Institut historique allemand. Cf. <<http://www.enc.sorbonne.fr/l-apport-des-technologies-numeriques-a-la-diplomatique-me-die-vale.html>>. Voir, par exemple, en ligne, les chartes de l'abbaye de Cluny : <<http://www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/BB-Facs.htm>>. Étant donné qu'il s'agit d'une base de données, il est possible de faire des recherches dans les textes. On trouvera, également, le lien vers le site de "Gallica" où l'on trouve la numérisation des images des documents <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k28908j>>.

65 À l'heure actuelle, sous la direction de Caterina Tristano, l'Université de Sienne/Arezzo a le projet de réaliser à la fois en format papier et électronique le « Codice Diplomatico Aretino ».

mettre en ligne les minutes du notaire Pierre Christofle⁶⁶.

Il me semble, donc, que la France, par rapport à d'autres pays, améliore et développe sans cesse des systèmes liés à l'utilisation des outils informatiques.

Toutes les éditions mentionnées ont été basées sur XML/TEI et pourtant, la TEI est encore peu utilisée par les historiens (à quelques exceptions près comme celle de Nicole Dufournand <<http://nicole.dufournand.net/remission/> >). Il est vrai que lorsque la TEI est choisie comme modèle pour un projet, la « fabrique » des documents TEI se situe le plus souvent du côté des techniciens⁶⁷. Finalement, à ma connaissance, malgré certains efforts de chercheurs européens, je pense qu'il est difficile d'envisager la réalisation des étapes nécessaires à l'accomplissement de mon projet⁶⁸. Pourtant, je suis ravie de la possibilité qui m'a été donnée par l'ENC de poursuivre ce projet d'édition électronique bilingue.

L'importance des éditions électroniques aujourd'hui réside dans différentes raisons :

1. La diffusion plus rapide des recherches faites ;
2. L'échange de données ;
3. L'enrichissement, l'agrandissement et la manutention des base de données ;
4. La conservation des fichiers électroniques et la pérennisation de la source éditée.

La diffusion d'une édition électronique est plus facile que celle d'une édition papier. Comme pour le cas des publications scientifiques, qui devraient être immédiatement diffusées au niveau mondial grâce aux archives ouvertes et aux revues, « la publication dans des revues traditionnelles [étant] longue et coûteuse »⁶⁹, une édition électronique permet l'accès immédiat à la source, sans passer par le biais d'un éditeur et d'une chaîne de distribution.

Une édition électronique a, donc, besoin de budgets moins importants qu'une impression papier. Certes, il faudrait former plus de diplomatistes à l'informatique appliquée aux sources historiques, mais cela n'empêche que, une fois résolu ce problème, le travail lié à l'informatique a un prix inférieur à une édition papier.

66 Voir plus loin dans ce même paragraphe.

67 Florence Clavaud, cours pour le Master 2, novembre 2009.

68 Pour ce faire, l'année dernière j'avais postulé au Canada pour obtenir une bourse post-doctorale lié à ce projet. N'ayant pas obtenu cette bourse, j'ai la grande possibilité de continuer à travailler à l'édition électronique des chartes grâce à l'ENC.

69 M. BATTISTI, *Libre accès aux résultats de la recherche : une politique pour un renouveau de la publication scientifique ?*, Journée d'étude de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST), 24-25 juin 2004, Sciences de l'information 2004, vol. 41, p. 262-266, p. 262.

En ce qui concerne l'échange de données, il sera souhaitable en Europe de créer des éditions électroniques basées sur XML/TEI pour permettre cette démarche de façon croisée entre les communautés de chercheurs, qu'ils soient diplomatistes, historiens ou historiens du droit. Une fois un accord trouvé pour permettre l'échange des données à un même niveau informatique (en utilisant, par exemple, les mêmes schémas)⁷⁰, la création d'éditions multilingues permettra à la fois l'accès aux sources et le lien entre les différentes données⁷¹.

Une édition électronique n'est pas immuable parce qu'elle peut être améliorée au fur et à mesure de nouvelles études et, pourquoi pas, grâce aux interventions des internautes qui, eux, peuvent apporter leurs remarques à l'éditeur scientifique.

Les index peuvent être modifiés, voire changés, dans le cas où on s'aperçoit que quelques éléments avaient été oubliés dans la première édition des chartes, ou bien dans le cas où l'identification d'un lieu a été faite⁷².

La conservation des fichiers électroniques et la pérennisation des sources éditées sont deux d'entre les problèmes que la communauté scientifique est en train de résoudre. En effet, une édition en ligne nécessite un engagement à long terme.

Pour ce qui est de la conservation, les standards actuels permettent de rendre les fichiers électroniques lisibles sur plusieurs plateformes : un document en XML est un fichier texte structuré et non un format binaire : il peut donc être lu par n'importe quel logiciel capable d'interpréter du texte. En outre, les formats standards comme TEI doivent « être préférés aux applications XML commerciales »⁷³ pour que les changements des nouvelles technologies ne représentent pas un problème si on a besoin de modifier ces fichiers. En outre, il faut se charger de la préservation des

70 Voir, à ce propos, A. MKADMI, N. BOUHAÏ, *Partage des modèles XML : une solution pour les échanges électroniques professionnels*, Journée Francophone de la Toile (JFT), École Polytechnique de l'Université de Tours, France, le 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2003 (2005), en ligne sur Archives Ouvertes <http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=mj3lrq9jqbga6kb8q7uq7bv81&view_this_doc=sic_00001619&version=1>. À la p. 2 : « XML offre la capacité de [...] convertir facilement une structure de message en une autre structure de message [...]. Cependant [...], il est nécessaire que les différents acteurs impliqués se mettent d'accord sur un formalisme de structuration des informations. Cette structuration est définie selon un modèle sous formats des schémas ou de DTD qui donne les règles d'assemblage et d'ordonnement des données ».

71 En ce qui concerne les échanges de données, il est possible de le faire grâce aux formats et aux standards informatiques communs. Je rappelle qu' « une recherche sur un moteur de recherche permet d'arriver jusqu'à la notice, et, lorsque c'est le cas, aux images numérisées du document » (cf. <www.bm-orleans.fr/userfiles/file/portail/manuscrit_4.pdf>).

72 Pour ce qui est des lieux, je suis consciente que ma recherche n'a pas été complètement satisfaisante. Olivier Guyotjeannin avait déjà remarqué ce défaut à l'époque de la rédaction de ma thèse, mais, étant donné qu'après la soutenance je ne me suis occupée que de l'encodage, je n'ai pas eu le temps d'approfondir cette recherche.

73 E. RUSTY HAROLD, W. SCOTT MEANS, *XML in a Nutshell*, 3^e éd., Etats-Unis, O'Reilly Media, 2004. Ici, on cite la traduction française par P. ENSARGUET et F. LAURENT, E. RUSTY HAROLD, W. SCOTT MEANS, *XML en concentré. Manuel de référence rapide*, Paris, Editions O'Reilly, 2005, p. 116.

données, en prévoyant un contrôle en continu des sources mises en ligne⁷⁴.

En France, pour ce qui est de la pérennisation, on peut, grâce au TGE ADONIS qui coordonne et aide les activités, profiter d'un archivage pérenne qu'ADONIS offre et qui est basé sur le modèle international de l'Open Archival Information System (OAIS)⁷⁵.

Enfin, une édition électronique étant l'objet de plusieurs manipulations, il faut se poser la question du respect des droits d'auteur⁷⁶. Or, cette dernière problématique est aujourd'hui épineuse, parce que l'informatique ouvre autant de possibilités que de problèmes.

Tout d'abord il faut rappeler que le droit d'auteur européen est autre chose que celui des États-Unis ou de l'Angleterre. La France, comme l'Italie, attache, à quelques exceptions près le bénéfice initial du droit à une personne physique (l'auteur ou ses héritiers) en la refusant aux personnes morales⁷⁷ -sauf pour le cas des œuvres collectives-, tandis que le copyright « reconnaît des droits à l'éditeur ou au producteur »⁷⁸. La distinction, tout simplement, se base sur le fait que le droit d'auteur défend un droit naturel, alors que le copyright protège surtout les intérêts économiques⁷⁹.

Or, la mise en ligne d'une œuvre intellectuelle peut représenter un problème : « la dématérialisation des supports constitue pour l'auteur une forme de désacralisation de son œuvre puisque, grâce à la numérisation, tout utilisateur peut la manipuler comme il l'entend »⁸⁰.

Selon la déclaration de Bethesda, une publication en libre accès doit remplir deux conditions : la première consiste dans le fait qu'un utilisateur puisse accéder gratuitement à la source et que ce droit d'accès soit irrévocable, mondial et perpétuel. En plus, l'utilisateur peut copier, utiliser, distribuer, transmettre et visualiser publiquement l'œuvre et l'utiliser pour la réalisation et la distribution d'œuvres dérivées. Il est évident que les utilisateurs doivent indiquer l'auteur et ne puissent télécharger qu'un petit nombre de copies papier pour leur usage personnel. La deuxième condition est que « la version complète de l'œuvre, réalisée dans un format électronique standard approprié, est déposée dès sa publication initiale dans au moins un réservoir en ligne subventionné par un établissement d'enseignement supérieur, une société savante, une agence gouvernementale

74 Par exemple, les données des projets de l'université de Nancy sont préservées et manipulables à long terme par le biais du CNRTL -Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales- à Nancy <<http://www.cnrtl.fr/>>. Cf. DRAELANTS, *Les sources mises en ligne...*, p. 150. Pour ce qui est de la préservation de données en France, notamment ADONIS qui se base sur le modèle OAIS.

75 ADONIS travaille en liaison avec le Service Interministériel des Archives de France du ministère de la Culture et en collaboration avec le Centre informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES). Pour toute cette information voir CLAVAUD, *Les éditions électroniques...* p. 113 et note 13 à la même page. TGE ADONIS : <<http://www.tge-adonis.fr/>>.

76 « Le droit d'auteur est une récompense accordée par la collectivité à ses créateurs » (cf. J. FARCHY, *Internet et le droit d'auteur. La culture Napster*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 28).

77 FARCHY, *Internet et le droit d'auteur...*, p. 31.

78 A. STROWEL, *Droit d'auteur et copyright, divergences et convergences*, Paris, LGDJ, 1993.

79 FARCHY, *Internet et le droit d'auteur...*, p. 34.

80 Idem, p. 33.

ou tout autre organisme reconnu œuvrant pour le libre accès »⁸¹.

Donc, le problème du droit d'auteur existant déjà pour un ouvrage imprimé donne encore plus de soucis dans le domaine de l'informatique.

Pour ce qui est de la possibilité de télécharger un ouvrage, différentes positions existent : d'une part, certains établissements, comme les Universités⁸², ne voudraient pas permettre l'accès simple, libre et gratuit aux travaux de recherche parce que ces établissements pensent que cette possibilité représente une perte économique pour eux-mêmes ; d'autre part, et c'est le cas de l'École des chartes, d'autres institutions de recherche croient que cet accès simple, libre et gratuit est fondamental -d'ailleurs, il existe des licences qui encadrent ce type d'usage, comme « Creative Commons »⁸³-.

Tout en partageant complètement la "politique" de l'ENC, je comprends les raisons de certaines institutions : pour ces dernières la seule manière de soutenir leurs projets est celle de faire payer les utilisateurs. Cela signifie que, faute d'argent, si on veut continuer à réaliser des projets de mise en ligne de sources documentaires, quelles qu'elles soient, il faut demander aux utilisateurs de ces sources un effort économique.

En effet, le libre accès et la gratuité des sources en ligne ne concernent pas uniquement la question, même épineuse, des droits d'auteur, mais aussi une problème économique.

Malgré ces dernières considérations, sur lesquelles est nécessaire de continuer à réfléchir, l'édition électronique est un instrument d'une richesse inoubliable. C'est parce que, tout en permettant d'améliorer le rapport coût-efficacité⁸⁴, elle est vivante, modifiable et permet de rechercher librement les données des documents édités et de les réutiliser.

Pour ce qui est de la réalisation de mon projet, je me suis appuyée sur la manière utilisée par l'ENC et tout particulièrement sur la méthode que Florence Clavaud affine constamment pour la documentation conservée aux Archives Nationales de Paris (*Les chartes de l'abbaye de Saint-*

81 Déclaration de Bethesda (États-Unis) du 11 avril 2002, voir <<http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2006-5-page-284.htm>>. Cf. J. CHAUMIER, *Document et numérisation. Enjeux techniques, économiques, culturels et sociaux*, Paris, ADBS éditions, 2006, 119 p., p. 60.

82 Par exemple, à l'occasion des journées d'étude au sein du projet Galilée, il m'a semblé que l'Université de Sienne n'est pas favorable à la possibilité de rendre libre et gratuit l'accès à ses travaux de recherche. Les Archives d'État de Rome, en revanche, grâce au projet « Imago II », permettent l'accès aux images des sources archivistiques [<<http://www.cflr.beniculturali.it/Patrimonio/Archivi/Imago/guida.html>>]. Il est vrai que les images mises à disposition sur ce site Web ne sont pas complètement utilisables faute de moyens informatiques puissants.

83 <<http://fr.creativecommons.org/>>.

84 BATTISTI, *Libre accès aux résultats...*, p. 263.

*Denis*⁸⁵) ou pour le registre des minutes notariales de Pierre Christofle, notaire à Orléans en 1437⁸⁶. Ces deux entreprises diffèrent dans leurs objectifs et leurs contenus. En effet, au sein de l'application sur les chartes de Saint-Denis, le *Cartulaire blanc* fait l'objet d'une édition rigoureuse et exigeante⁸⁷, dont la particularité est d'être uniquement électronique et de s'appuyer sur plusieurs standards : XML TEI, mais aussi EAD et METS⁸⁸ ; d'autre part l'éditeur scientifique y considère principalement, pour le cartulaire, le cartulaire blanc de Saint-Denis lui-même (le témoin B)⁸⁹. Le registre des minutes de Pierre Christofle, lui, est l'objet unique d'un deuxième projet d'édition

85 <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>> directeur scientifique : Olivier Guyotjeannin ; conception et développement informatique : Florence Clavaud. À cette adresse il y a toutes les informations sur le projet de publication des chartiers de l'abbaye de Saint Denis. Les auteurs appellent leur travail « projet » dans la mesure où il n'a pas été encore terminé et où la mise en ligne enrichira et transformera le point de départ. « C'est aussi un projet d'humanités numériques ; à tout le moins, les principes, objectifs et besoins scientifiques sont autant que possible exprimés, accompagnés et aidés par des travaux informatiques. Le travail du chercheur et le travail informatique sont intimement liés » (cf. <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/le-projet/index.html>>). Le corpus des chartes de l'abbaye de Saint Denis est constitué du cartulaire blanc -dont quatre chapitres ont été publiés : le *chapitre de Pierrefitte* ; le *chapitre de Dugny* (dernier chapitre publié dont j'ai été chargée de l'encodage (<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/cartulaire.html?chapitre=dugny>>). La publication en ligne date de juin 2011) ; le *chapitre de Tremblay-en-France* ; le *chapitre de Rueil-Malmaison* ; le *chapitre de Beaurain* - et d'un des inventaires manuscrits du chartrier, établi au XVII^e siècle. Édition électronique du cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis et l'inventaire général de ses archives. Direction scientifique : Olivier Guyotjeannin ; conception et développement de l'application : Florence Clavaud. J'ai collaboré à l'encodage électronique de l'un des chapitres du cartulaire blanc, notamment celui de Dugny (<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/cartulaire.html?chapitre=dugny>>). Présentations de ce projet par Florence Clavaud : <www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3850> (Journées d'études sur la production et la publication électronique des instruments de recherche ; ANOM, Aix-en-Provence, 2-3 juin 2010 . F. CLAVAUD, *Un projet et une application Web utilisant EAD...et d'autres formats XML : les chartes médiévales de l'abbaye de Saint-Denis*). <<http://tdc.bytenet.it/infotext/comunicato.asp?gru=10&id=301>> (Journée d'étude à l'Université de Sienna/Arezzo 7 septembre 2010. F. CLAVAUD, *Les archives de l'abbaye de Saint-Denis du VIII^e au XIII^e siècle : numérisation, édition et mise en ligne, à l'aide des standards EAD, TEI et METS, d'un corpus composite*). <http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique/5265> (Séminaire technique du « Pôle du Document Numérique » - Pôle pluridisciplinaire de *la MRSH de Caen* - de l'Université de Caen, date du 15 juin 2011 ; F. CLAVAUD, *Chartes médiévales de l'abbaye de Saint-Denis" : bilan d'étape et enseignements d'un projet d'édition électronique de corpus hybride*).

86 <<http://www.enc.sorbonne.fr/tmp/pierre-christofle/index.html>> « L'année 1437 dans la pratique de Pierre Christofle, notaire du Châtelet d'Orléans » par Kouky Fianu, chercheur principal, Université d'Ottawa (Ontario, Canada) et Anne Fortier, assistante de recherche, Université d'Ottawa (Ontario, Canada). Première édition électronique (site Web statique provisoire) publiée par le GREPSOMM (Groupe de recherche sur les pouvoirs et les sociétés de l'Occident médiéval et moderne) et l'École nationale des chartes (mai 2010). Le travail a été présenté par Florence Clavaud le 4 novembre 2010 au cours de la journée d'études <<http://www.enc.sorbonne.fr/du-texte-a-l-ecran.html>> [mise à jour du site août 2011].

87 Il faut souligner que l'édition du cartulaire de Saint-Denis profite de la compétence scientifique d'Olivier Guyotjeannin et de tous ses élèves de l'École nationale des chartes. Donc, il est évident que cette édition a en soi une rigueur diplomatique qui lui est propre.

88 Les documents XML/METS ont été conçus pour l'inventaire et pour le cartulaire « afin de lister tous les fichiers images produits, d'établir les liens entre les images numériques, les pages et les unités intellectuelles correspondant à chacun des deux documents primaires ; et entre les registes et les actes (cf. F. CLAVAUD, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Denis du VIII^e au XIII^e siècle : numérisation, édition et mise en ligne, à l'aide des standards EAD, TEI et METS, d'un corpus composite* <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>>. Diapositives présentées au cours du séminaire international d'études qui a eu lieu à Arezzo le 7 septembre 2010, diapositive 4). Le format XML/METS permet « de décrire des paquets de fichiers formant un ensemble documentaire cohérent et de consigner des métadonnées globales, en particulier de préservation en prévision de l'archivage, sur ces fichiers » (cf. Ibidem, diapositive 12).

89 La présentation des documents (<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/les-textes/index.html>> ; inventaire général : <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/les-textes/inventaire/introduction.html>>) et celle du travail d'édition (<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/le-projet/aspects-scientifiques/cartulaire-blanc/organisation-du-travail.html>>) donnent les éléments pour comprendre les choix scientifiques.

électronique qui est mené en même temps qu'un projet d'édition papier.

En outre, le site du cartulaire blanc est dynamique, alors que celui des minutes de Pierre Christofle est statique.

Pour ce qui est de mon édition électronique, étant donné que je m'étais déjà penchée sur la conception d'une édition électronique à l'occasion de ma thèse, j'ai pu réfléchir sur l'édition papier et sur l'édition électronique à la fois, en changeant l'une ou l'autre à la suite des considérations que je pouvais tirer lorsque je travaillais sur l'édition papier ou sur l'électronique. Tout de même, ce n'est qu'au cours de la réalisation de mon mémoire en Master 2 que je me suis aperçue de certains détails. En effet, il est vrai que, une fois achevé ma thèse de doctorat, le travail en continu sur l'encodage électronique a permis de prendre conscience de toute sorte de problématiques liées à un travail similaire. De plus, le travail sur l'encodage du chapitre de Dugny de l'abbaye de Saint-Denis au sein de l'ENC sous la direction scientifique d'Olivier Guyotjeannin et la direction technique de Florence Clavaud m'a permis de me plonger davantage dans la codification en XML/TEI et de réfléchir sur une édition électronique des chartes moyenâgeuses.

Finalement, une édition électronique ne doit pas forcément être identique à une édition imprimée. Si au début de mon travail j'avais pensé faire un encodage qui permettait de mettre en ligne mon édition papier, au fur et à mesure que j'avançais sur ce projet, je me suis aperçue que le but d'un encodage électronique n'est pas simplement de copier l'édition papier. Pour cela, d'autres moyens existent, comme le format PDF. Or, grâce à XML, il est possible, par exemple, de croiser les informations données et d'utiliser les index que j'ai créés de façon autonome.

Peut-être que, bientôt, on arrivera à envisager de fusionner deux chaînes de production : la création des éditions électroniques et celle des éditions imprimées⁹⁰. Comme Florence Clavaud le dit, « une chaîne de production unique, basée sur XML, serait plus efficace et plus pérenne ». Maintenant, après deux ans de travail en continu sur l'édition électronique, je me rends compte de l'importance de cette affirmation. En effet, une chaîne unique permettra d'économiser les ressources humaines et matérielles. Pour ce faire, bien évidemment, il sera souhaitable que des diplomatistes se plongent dans l'informatique appliqué aux sources historiques.

Une fois mon édition électronique terminée (et les corrections sur le plan scientifique faites), il sera, peut-être, possible d'en tirer une édition papier.

Enfin, une édition électronique offre plus de possibilités par rapport à une édition papier, par exemple celle de mener des recherches dans le texte. Bien que, à l'heure actuelle, il n'existe qu'une

90 CLAVAUD, *Les éditions électroniques ...*, p. 118.

visualisation du site statique de mon projet -et cela grâce à Florence Clavaud, directrice de mon mémoire- j'envisage, dans l'avenir, de réaliser un site dynamique pour permettre ces recherches et, s'il sera possible, de lier les images à l'édition. Naturellement, une édition papier ne pourra jamais être si souple et si puissante à la fois.

2. Les différences entre l'édition des chartes en France et en Italie : état des lieux des problèmes rencontrés pendant le travail d'encodage

Tout ayant l'italien comme langue maternelle, j'ai choisi d'encoder en deux langues parce que je me suis spécialisée dans le cadre du domaine informatique en France, à Paris.

Donc, ce choix, bien loin d'être anodin, est un choix conscient, responsable, déterminé et raisonné. En outre, j'ai trouvé passionnant d'encoder dans les deux langues. En effet, la connaissance des systèmes linguistiques permet de se pencher davantage sur la culture d'un pays. Cela m'a permis de m'interroger avec un regard neuf sur les éditions papier en France et en Italie, ce qui n'est pas du tout évident à un premier regard, et de déterminer comment faire pour parvenir à un résultat qui tienne compte des principes éditoriaux suivis dans chacun de deux pays, tout en distinguant clairement, dans le document XML, ce qui relève de chacune de ces pratiques.

Or, en ce qui concerne la transcription de l'acte, qui est en langue latine, je n'ai pas eu de problème, ni pour les notes historiques, ni pour celles de l'apparat critique, car il m'a suffi de spécifier la langue d'usage à l'intérieur des éléments. La procédure n'est pas en soi compliquée, pourtant elle est plus lourde et il faut prévoir beaucoup plus de temps pour encoder en deux langues plutôt qu'en une seule.

En revanche, la façon dont la tradition d'une charte est conçue en France et en Italie est différente. En France, les éditions imprimées sont considérées comme témoins, alors qu'en Italie non⁹¹. Dans ce dernier pays, ces éditions sont considérées comme les autres textes qui citent la documentation. Ce qui distingue ces derniers des éditions est la spécification qu'il s'agit d'une citation (« Cit. », ce qui en français correspond à « Indiqué ») ou alors d'une édition (« Ed. »).

Donc, en Italie les éditions sont comparées à une partie de la bibliographie, tandis qu'en France elles font partie des sources⁹². On utilise en France les lettres minuscules *a*, *b*, *c* et ainsi de suite pour désigner ces éditions, en les classant en fonction de leur date de publication⁹³.

91 En ce qui concerne la présentation de la liste des témoins dans le tableau de la tradition, il y a très peu de différences entre la pratique française et la pratique italienne. Pourtant, si dans les éditions italiennes le sigle est donné après la description du témoin concerné et entre crochets, en France, le sigle est la première chose qui est indiqué.

92 *Conseils pour l'édition...*, p. 60-61.

93 *Idem...*, p. 61.

Cette constatation a posée dès le début des problèmes dans le choix des éléments à utiliser dans le fichier "SSCD_actes.xml".

Enfin, à la suite des conseils de Florence Clavaud, j'ai résolu dans la manière suivante le problème. J'ai utilisé un élément <witness> (témoin), après <msDesc> (description du manuscrit) :

```
<witness xml:id="p-104-a" n="a">
  <bibl xml:lang="fre" n="a">GILI, <ref target="#Gili-XVI"
    ><title>Orti...Appendice 1, La documentazione di età
      medioevale XII-XIII secolo,</title></ref> p.
    149-150.</bibl>
  <bibl xml:lang="ita">GILI, <ref target="#Gili-XVI"
    ><title>Orti...Appendice 1, La documentazione di età
      medioevale XII-XIII secolo,</title></ref> p.
    149-150.</bibl>
</witness>
```

Ce qui, dans le site, donne les résultats suivants selon la langue de l'édition choisie :

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

par Laura Gili

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

lien vers université des études de Sienne/Arezzo

Sommaire

Page de titre

Introduction

Table des actes

1. Charte 102 (1102, 4 février)
2. Charte 103 (1102, 21 avril)
3. Charte 104 (1103, 20 mai)
4. Charte 105 (1103, 20 mai)
5. Charte 106 (1104 avril)
6. Charte 107 (1104 avril)
7. Charte 108 (1105, 23 mai)
8. Charte 109 (1107, août-décembre)
9. Charte 110 (1108, 6 février)
10. Charte 111 (1116, 29 janvier)

< Charte précédente (n° 103) Afficher l'édition italienne Charte suivante (n° 105) >

1 Charte 104 1103, 20 mai

Bail sans aucune spécification.

Cinthius recteur et procureur du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea », donne à bail deux terroirs à cultiver à l'extérieur de la porte Portese, à Marcelli, à Gregorius de Amizo pour toute la durée de sa vie et à ses fils, à la mort desquels tout reviendra au monastère, au prix d'un denier (d'argent) de Pavie¹ à rendre à la S. Côme et S. Damien.

A. Original sur parchemin en forme de trapèze. 428 x 235-190 mm., restauré, avec des taches d'humidité. Au dos, d'un main contemporaine de l'acte : terra de Marcelli Gregorio de Amizo. ASR, Coll. Perg., Rome,Clarisse in SS. Cosma e Damiano , layette 16, charte 104.

a. GILI, Orti...Appendice 1, La documentazione di età medioevale XII-XIII secolo, p. 149-150.

Édition française

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

par Laura Gili

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

lien vers université des études de Sienne/Arezzo

Sommaire

Page de titre

Introduction

Table des actes

1. Charte 102 (1102, 4 février)
2. Charte 103 (1102, 21 avril)
3. Charte 104 (1103, 20 mai)
4. Charte 105 (1103, 20 mai)
5. Charte 106 (1104 avril)
6. Charte 107 (1104 avril)
7. Charte 108 (1105, 23 mai)
8. Charte 109 (1107, août-décembre)
9. Charte 110 (1108, 6 février)
10. Charte 111 (1116, 29 janvier)
11. Charte 112 (1119, mars)

< Pergamena precedente (n° 103) Vedere la edizione francese Pergamena seguente (n° 105) >

1 Pergamena 104 1103 maggio 20

Locazione senza alcuna specificazione.

Cinthius rettore ed economo del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea », dà in locazione due appezzamenti di terreno da coltivarsi fuori della porta Portese, in località Marcelli, a Gregorius de Amizo vita natural durante e ai suoi figli, alla morte dei quali tutto tornerà al monastero, dietro il pagamento di un denaro (d'argento) di Pavia¹ da pagarsi durante la festività dei ss. Cosma e Damiano.

Originale [A], ASR, Coll. Perg., Roma,Clarisse in SS. Cosma e Damiano , cassetta 16, pergamena 104.
. Pergamena trapezoidale (mm. 428 x 235-190), restaurata, con delle macchie d'umidità.
Sul verso, di mano contemporanea : terra de Marcelli Gregorio de Amizo.

Ed.: GILI, Orti...Appendice 1, La documentazione di età medioevale XII-XIII secolo, p. 149-150.

Édition italienne

Comme on peut voir dans les deux captures d'écran, dans l'édition française, l'édition est considérée comme témoin et elle est indiquée avec une lettre minuscule selon l'ordre de parution de l'édition (*a*, s'il s'agit de la première édition du manuscrit). Dans l'édition italienne, cette édition est considérée en tant que livre imprimé et elle est indiquée avec l'abréviation « Ed. » qui signifie, justement, « édition ».

Il faut remarquer que, dans l'encodage électronique, cette édition se trouve au même endroit, bien que dans les éditions italiennes elle soit considérée en tant que livre et que, donc, elle devrait être encodée à l'aide de l'élément <bibl> (bibliographie), c'est-à-dire au même endroit que tous les textes imprimés.

Je me suis également trouvée face à une différence dans la déclaration de la date des actes. Or, il est vrai que dans ce cas-là il ne s'agit que de la façon de présenter les mêmes données et donc dans l'édition électronique il est possible d'utiliser les mêmes éléments. Cependant, même s'il ne s'agit pas d'une différence remarquable entre les éditions italiennes et les éditions françaises, il vaut mieux rappeler la façon dont la date est indiquée par l'éditeur français et par l'italien. Dans les éditions françaises, le millésime est suivi d'une virgule, puis il y a le quantième et le mois. Dans les éditions italiennes, en revanche, la date est constituée du millésime, du mois et du quantième⁹⁴.

L'encodage de la date de l'acte a été réalisé en utilisant l'élément <docDate> (date du document), qui contient l'élément <date> (date), ce dernier élément est doté d'un attribut @when.

```
<docDate>  
  <date when="1103-05-20" xml:lang="fre">1103, 20 mai</date>  
  <date when="1103-05-20" xml:lang="ita">1103 maggio 20</date>  
</docDate>
```

Cependant il est arrivé parfois que je n'ai pas pu utiliser cet attribut, faute de certitude quant à la date. C'est pourquoi j'ai choisi, dans ce cas-là, d'utiliser les attributs @notBefore et @notAfter, lorsque, pour mon édition scientifique, j'ai pu déterminer des limites concernant des indications précises à l'intérieur du texte (par exemple, grâce à la durée du pontificat d'un pape ou à la présence d'un abbé). D'ailleurs, quand j'ai eu du mal à déterminer des limites chronologiques tout en cherchant à comprendre la période pendant laquelle l'acte a été rédigé, j'ai utilisé l'attribut @resp, pour déclarer ma responsabilité dans l'indication d'une date, en précisant que c'est moi qui en ai fait la supposition (en me fondant sur des éléments présents dans la charte). Pour indiquer le degré

94 Pour ce qui est de la datation dans les éditions italiennes, voir A. PRATESI, *Una questione di metodo*, dans « Rassegna degli Archivi di Stato » 17 (1957), p. 312-323. Ce texte a été réédité dans *Antologia di scritti archivistici*, sous la direction de R. GIUFFRIDA, Roma 1985, p. 693-716 et encore dans A. PRATESI, *Tra carte e notai. Saggi di diplomazia dal 1951 al 1991*, coll. « MSRSP », 35, Roma 1992, p. 7-31, à p. 22. Pour ce qui est de la datation dans les éditions françaises, voir *Conseils...*, p. 102.

de certitude de cette datation, j'ai parfois utilisé l'attribut @cert (par ex. : @cert="medium").

La partie de la date qui a posé des problèmes a été insérée dans l'élément <emph> (mis en valeur) avec un attribut @rend de la valeur *editorialDate*, ce qui veut dire que la responsabilité est de l'éditeur des actes.

```
<docDate>
  <date notBefore="1107-08" notAfter="1107-12" resp="#LG" xml:lang="fre">1107,
    <emph rend="editorialDate">août-décembre</emph></date>
  <date notBefore="1107-08" notAfter="1107-12" resp="#LG" xml:lang="ita"
    >1107<emph rend="editorialDate">agosto-dicembre</emph></date>
</docDate>
```

Pour ce qui est des notes, en France, lorsqu'une note est identique pour deux mots (ou pour deux éléments figurés) on utilise une même lettre (ou numéro, s'il s'agit d'une note historique), tandis qu'en Italie on préfère répéter la note.

Cette différence qui concerne uniquement, comme pour la datation, la présentation des notes et non leur contenu, n'empêche pas d'encoder les notes de la même manière, qu'il s'agisse des notes en italien ou des notes en français. Pourtant, cette différence, m'a troublée pendant la réalisation de l'encodage. Je m'étais interrogé sur la raison pour laquelle les éditions publiées par l'ENC ne prévoyait pas un double renvoi entre le texte objet de la note et la note, alors que, selon moi, cela aurait pu être utile. À l'heure actuelle, faute de temps, je n'ai pas fait ce double renvoi mais, étant donné que dans l'édition italienne les notes d'apparat critique ne sont jamais répétées avec la même lettre, on pourrait envisager de le faire.

```
<back>
  <div type="notes">
    <div type="notes-fre" xml:lang="fre">
      <note xml:id="p-102-n-f-1">« Le denier de Pavie et celui de Provins
        constituent [...] ». Cf. TOUBERT,
        <ref target="#Toubert"><title>Les structures...,</title></ref>
        p. 588</note>
    </div>
    <div type="notes-ita" xml:lang="ita">
      <note xml:id="p-102-n-i-1">
        <p>« Le denier de Pavie et celui de Provins constituent [...] ». Cfr. TOUBERT, <ref
target="#Toubert"><title>Les structures...,</title></ref> p. 588.</p>
      </note>
    </div>
  </div>
</back>
```

Tout en prenant en compte que quelques différences existent, mais qu'elles ne sont pas si significatives, je peux remarquer que l'encodage électronique en français et en italien est pareil.

Il est tout de même évident qu'une réflexion sur la manière d'encoder des éléments considérés de

façon différente est très importante. Pour cela, il faut, donc, connaître les différences existant dans les éditions de deux pays.

Chapitre III

L'encodage en XML/TEI : les fichiers et la création des schémas

1. Petite introduction à XML et à la TEI

Bien que j'aie déjà parlé des éléments XML/TEI pour expliciter certaines parties de mon encodage, il est tout de même utile de donner des informations très générales sur le langage informatique utilisé. Certes, mes explications à cet égard ne sont pas exhaustives, mais elles servent pour donner des renseignements historiques sur le langage informatique utilisé.

1.a XML (Extensible Markup Language)

XML (*Extensible Markup Language*, ou, en français *Langage Extensible de Balisage*) est un langage de balisage (*markup*), c'est-à-dire un langage qui présente de l'information encadrée par des balises. Il sert à « représenter des contenus indépendamment de toute application »⁹⁵. Dérivé de SGML (*Standard Generalized Markup Language* ; en français *Langage normalisé de balisage généralisé*), ce langage a été créé par Charles Goldfarb, Ed Mosher et Ray Lorie chez IBM dans les années 70 du XX^e siècle⁹⁶.

Le plus grand succès de SGML fut HTML (*Hypertext Markup Language* ; langage de balisage qui permet de décrire de l'hypertexte) qui n'est qu'une application de SGML et qui ne présente qu'un jeu limité de balises orientées⁹⁷.

En 1996 Jon Bosak, Tim Bray, C. M. Sperberg-McQueen, James Clark et d'autres personnes « ont commencé à travailler sur une version simplifiée de SGML »⁹⁸ qui a donné naissance à XML en 1998.

XML est un métalangage qui permet d'inventer à volonté de nouveaux éléments pour isoler toutes les informations élémentaires des documents textuels (titre d'ouvrage, auteurs, le lieu où la documentation se trouve, etc.) ou agrégats d'informations élémentaires que peut contenir un texte⁹⁹. Ces informations sont représentées sous forme d'une chaîne de caractères¹⁰⁰.

Chaque développeur ou rédacteur peut définir les éléments dont il a besoin. En effet, dans l'usage

95 B. AMANN, P. RICAUX, *Comprendre XSLT*, Paris, Éditions O'Reilly, 2002, p. 11.

96 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 9.

97 HTML est né en 1989 et sa dernière version stable, HTML 4.01, date de décembre 1999 (cf. F. CLAVAUD, Notes du cours pour le M2 de l'École nationale des chartes, 8 octobre 2009). HTML 5 de janvier 2008 (encore en développement. Cf. W3C <<http://www.w3.org/TR/html5/>>).

98 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 9.

99 Pour plus de renseignements : <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/SG.html>> (*A Gentle Introduction to XML*). XML est soutenu par le World Wide Web Consortium (W3C, cf. <<http://www.w3.org>>).

100 AMANN, RICAUX, *Comprendre XSLT...*, p. 11.

des éléments, il n'existe pas une seule méthode qui soit valable pour tout le monde. Il est important d'insister sur cela, étant donné que, tout au début de mon travail, j'avais pensé qu'il aurait suffi de me servir des balises utilisées dans d'autres travaux et des mêmes schémas. Bien qu'il y ait des règles strictes concernant l'imbrication des éléments, qui, eux, ont des attributs très spécifiques, l'imbrication des données peut différer beaucoup en conséquence de leurs particularités.

Pour bien structurer un document XML, il faut qu'il soit bien formé. Un fichier XML est bien formé lorsqu'il respecte les règles d'encodage XML, donc, cela veut dire que les balises doivent être fermées et écrites de façon correcte (on rappelle ici que XML est sensible à la casse). Bien évidemment d'autres critères existent pour qu'un document XML soit bien formé. Un document XML bien formé peut, en outre, être écrit conformément à certains règles spécifiées par un modèle qui peut être une DTD ou un schéma (les règles sont d'utiliser certains éléments dans un certain ordre, dont le contenu est conforme à certains types de données, etc.) . Dans ce cas-là le document est dit valide par rapport au modèle.

À la suite du succès de XML, le HTML a subi une évolution. En effet, le XHTML a été créé pour avoir une « forme plus rigoureuse que le HTML »¹⁰¹. En outre, le XHTML est compatible avec XML, alors que le HTML n'est qu'une application de SGML¹⁰².

1.b Qu'est-ce que la TEI ?

Tout comme XHTML, TEI (*Text Encoding Initiative*)¹⁰³ « est une application SGML »¹⁰⁴ ; XHTML est conçu pour le balisage des pages Web, TEI est « conçue pour le balisage de la littérature classique »¹⁰⁵. TEI utilise SGML pour définir un modèle d'encodage des textes quels qu'ils soient.

Cependant, la TEI est beaucoup plus que cela. Dans les enjeux de la TEI nous pouvons nous rappeler qu'elle sert à faciliter la création, l'échange et l'intégration des données textuelles informatisées pour toute sorte de textes dans toutes les langues et pour toute documentation quelle que soit son origine temporelle ou culturelle¹⁰⁶. Elle existe depuis 1988 (développement du cycle 1 : TEI P1 en 1988-1990¹⁰⁷). En 2001-2003 la version TEI P3 est remplacé par un modèle XML (TEI

101 F. DRAILLARD, *Premiers pas en CSS et XHTML*, 2^e éd., Paris, Éditions Eyrolles, p. 2.

102 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 120.

103 <<http://www.tei-c.org/index.xml>>

104 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 100.

105 Ibidem.

106 L. BURNARD, <<http://tei.oucs.ox.ac.uk/Oxford/2009-06-paris/intro-tei-fr.xml>>. *Initiation à la TEI pour l'édition numérique*, à l'occasion de la formation continue à l'École nationale des chartes, voir <<http://www.enc.sorbonne.fr/formation-TEI-juin-2009/index.htm>>. A ce propos, je tiens à souligner le rôle crucial de l'École nationale des chartes et l'effort qui existe dans toute la France : <<http://blogs.oucs.ox.ac.uk/louburnard/2010/06/tei-prospects-and-practice-in-france/>>.

107 Dans les années 90 la TEI était un projet de recherche en « digital humanities » financé (entre les années 1990 et 1994) par NEH aux États-Unis, par EU LE, Programme en Europe et par SSHRC au Canada (cf. BURNARD,

P4). C'est depuis 2003 que des révisions régulières de TEI apparaissent deux fois par an. La TEI est une initiative communautaire et, en tant que projet open source elle s'ouvre à la communauté mondiale des développeurs¹⁰⁸.

2. Introduction à la structure des fichiers

Les fichiers se trouvent dans un dossier nommé "SSCD" contenant cinq sous-dossier : "SSCD_HTML" ; "SSCD_images" ; "SSCD_schema" ; "SSCD_TEI" ; "SSCD_xsl". Ce dossier a été fait vers la fin de mon travail d'encodage lorsque les fichiers XML étaient plus homogénéisés et que l'on pouvait vraiment réfléchir à une première visualisation Web.

Le dossier "SSCD_HTML", en effet, contient les fichiers HTML nécessaires pour la sortie Web de l'encodage. Ces fichiers ont été préparés par Florence Clavaud à partir de la XSLT. Le sous-dossier "SSCD_images" contient toutes les images présentes, à l'heure actuelle, dans mon travail. Le troisième sous-dossier contient deux schémas des fichiers XML/TEI : un sert pour les actes (fichier "SSCD_actes.xml") et un autre, préparé par Florence Clavaud, sert pour tous les autres fichiers. Ce dernier schéma n'est pas spécifique, c'est-à-dire qu'il n'a pas été créé pour les fichiers du présent travail, mais il est un schéma générique contenant tous les éléments et tous les attributs. Les schémas appropriés, en fait, ne sont pas présents parce qu'ils ne sont pas encore au point. Le sous-dossier SSCD_TEI contient les cinq fichiers XML/TEI ("SSCD_actes.xml" ; "SSCD_index_lieux.xml" ; "SSCD_index_personnes.xml" ; "SSCD_index_scribes.xml" ; "SSCD_typologieJuridique.xml"). Finalement, le sous-dossier "SSCD_xsl" contient un fichier xsl (fichier qui a été préparé par Florence Clavaud).

Pour ce qui est de l'édition des chartes, j'ai conçu un seul fichier XML.

Or, en voulant encoder, d'une part, les index des personnes et des lieux et, de l'autre, les tables des scribes et des types juridiques des actes, tels que j'avais conçus en annexe dans ma thèse, je me suis aperçue qu'un seul fichier XML aurait été trop chargé et que, surtout, comme je l'ai déjà remarqué, la création de fichiers différents aurait permis d'utiliser les données des index et des tables de manière indépendante les unes des autres.

Donc, il m'a semblé avantageux d'en créer cinq : un pour tous les actes encodés, trois autres pour les noms des scribes, des personnes et des lieux et, enfin, le dernier pour les typologies juridiques¹⁰⁹.

Initiation à la TEI..., voir note ci-dessus).

108 En ce qui concerne les projets open source, on peut voir, parmi d'autres sources, C. SCOPSI, L. SOUAL, J.-F. FERRAILLE et autres, *Mener un projet open source en bibliothèque, documentation et archives*, Paris, Éd. Du Cercle de la librairie, 2007, 155 p.

109 Je tiens à remercier Patrick Arabeyre, professeur de droit à l'École nationale des chartes, parce que ses

3. Comment un fichier XML/TEI est-il conçu ?

Il est très important pour chaque document XML de déclarer à la fois et la version XML et le format d'encodage utilisés pour l'encodage, afin que toutes sortes de systèmes d'exploitations et d'ordinateurs puissent lire les fichiers selon la méthode sélectionnée, puis, il faut spécifier que les éléments que nous utilisons appartiennent à l'espace de noms TEI (XML namespace, abrégé xmlns). Dans le cas où on utilise une DTD ou un schéma Relax NG, il est aussi nécessaire de lier à chacun des fichiers XML la DTD ou le schéma contre lequel il est validé. Enfin, il faut associer les fichiers à leur programme XSLT pour la sortie Web.

L'en-tête de mes fichiers XML est ainsi conçue :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<?xml-stylesheet type="text/xsl" href=" ../SSCD_xsl/Tei2Xhtml.xsl"?>
<TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0">
```

À la suite de cette déclaration essentielle, l'élément racine <TEI>¹¹⁰ englobe tout le reste. Le premier élément fils de l'élément <TEI> est <teiHeader> (en-tête TEI) ; cet élément est suivi par le contenu principal du document, englobé dans l'élément <text> (texte).

Dans "SSCD_actes.xml" (le fichier principal), <text> contient <front> (texte préliminaire) qui contient quatre éléments <div> (division du texte) dont deux pour les introductions (une en langue française et une en langue italienne) et deux autres pour la bibliographie. Ces deux derniers éléments <div> contiennent à leur tour l'élément <listBibl> (liste bibliographique) où apparaissent plusieurs éléments <biblStruct> (référence bibliographique structurée), un pour chaque livre appartenant à la bibliographie -voir Table d'encodage 1-.

L'élément <front> est suivi d'un élément <group> (groupe) qui contient à son tour plusieurs éléments <text>, un pour chaque acte, et deux autres éléments <group>, notamment un pour l'Appendice I (deux éléments <text> pour les chartes 101 et 118) et l'autre pour l'Appendice II (24 éléments <text> pour les 24 actes de la charte 146) -voir Table d'encodage 2-.

Dans les autres fichiers, notamment "SSCD_index_scribes", "SSCD_index_personnes", "SSCD_index_lieux", "SSCD_typologieJuridique", après <teiHeader> on trouve <text> qui

renseignements sur le droit au Moyen Âge m'ont beaucoup aidée. Je tiens également à souligner l'aide précieuse de M. Guyotjeannin, l'un des directeurs de ma thèse, qui a donné à mon travail toute son attention et qui m'a honorée de ses conseils en ce qui concerne la façon dont il fallait subdiviser les typologies juridiques et étudier les scribes des actes.

110 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS... [trad. fr.], p. 103.

englobe <front> et <body> (corps du document). Il est, donc, évident que l'élément <group> n'apparaît pas.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<?oxygen RNGSchema="../../SSCD_schema/schema-CBMA-1.rng" type="xml"?>
<TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0">
  <!-- LG 14 juin 2011 NOTA BENE : l'index des lieux, comme les autres index, ne prévoit que des éclaircissements en langue française.
  La langue par défaut est le latin -->
  <!-- LG 16 juin 2011 Quoi qu'il en soit, j'ai utilisé un attribut @xml:lang="ita" pour les noms employés aujourd'hui. -->
  <teiHeader xml:lang="fre"> [29 lines]
  <text>
    <front xml:lang="fre"> [15 lines]
    <body> [1002 lines]
  </text>
</TEI>
```

3.a Fichier "SSCD_actes"

Dans <teiHeader>, il y a toute une série d'éléments qui servent à fournir les « informations descriptives et déclaratives qui constituent une page électronique au début de tout texte conforme à la TEI »¹¹¹. Dans <fileDesc> (description bibliographique du fichier) nous trouvons les éléments : <titleStmt> (mention de titre), <publicationStmt> (mention de publication) et <sourceDesc> (description de la source).

Je vais suivre l'ordre d'apparition de ces éléments pour expliquer leur utilisation.

1) <titleSmt> (mention de titre) inclut le titre de l'édition électronique, le nom de l'auteur de cette édition et les noms de toutes les personnes qui ont donné leur support pour la réalisation de l'édition électronique. Le titre (<title>) est identique à celui du fonds auquel les actes encodés appartiennent. L'élément <principal> (chercheur principal) donne le renseignement de la personne qui s'est occupée et de l'édition papier et de l'électronique. L'élément <respStmt>, qui contient <resp>, pour donner les renseignements sur les personnes qui ont donné leur précieuse aide à la réalisation du présent travail, notamment Olivier Guyotjeannin, Florence Clavaud, Rita Cosma, Thérèse de Hemptinne. Chaque <respStmt> contient quatre <resp> pour donner l'information de la date et du rôle des personnes (deux fois en français et deux fois en italien). Le texte de l'élément <name> est le nom de la personne. Cette balise contient <forename> (prénom) et <surname> (nom). Dans <affiliation> qui a un attribut @ref pour le lien vers le site Web, le texte marque le nom de l'institution à laquelle la personne est rattachée. Un élément <roleName> déclare, encore une fois, le rôle de la personne en spécifiant le domaine scientifique de compétence et le rôle joué dans la présente édition électronique et/ou papier (il se trouve, en fait, que Thérèse de Hemptinne a été directrice de ma thèse, mais pas de mon mémoire).

111 <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/ref-teiHeader.html>>.

2) <publicationStmt> (mention de publication), à l'heure actuelle, contient <publisher> (éditeur) qui contient à son tour <orgName> (nom de l'établissement - ENC-) et la date de publication de l'encodage (<date>).

3) <sourceDesc> (description de la source) contient tous les renseignements sur la source du travail d'encodage¹¹². Cet élément contient <msDesc> qui contient, à son tour, <msIdentifier> (identifiant du manuscrit), <country> (nation), <settlement> (lieu), <institution> (institution), <collection> (collection -cet élément est présent trois fois-) et <idno>. Tous ces éléments servent à spécifier le lieu de conservation des chartes (<country>, Italie ; <settlement>, Rome), le nom de l'institution qui conserve le fonds (<institution>, Archives d'État de Rome) et les détails de la cote archivistique.

```
<sourceDesc>
  <msDesc xml:lang="fre">
    <msIdentifier>
      <country>Italie</country>
      <settlement>Rome</settlement>
      <!-- LG On pourrait utiliser repository plutôt qu'institution. -->
      <institution>Archives d'État de Rome</institution>
      <collection xml:lang="ita">Collezione Pergamene</collection>
      <collection type="fonds">Abbaye des Saints-Côme-et-Damien</collection>
      <collection type="container">layettes 16 ; 16bis</collection>
      <idno>chartes 101-157</idno>
    </msIdentifier>
  </msDesc>
  [...]
</sourceDesc>
```

Après l'élément <fileDesc>, on trouve trois autres éléments : <profileDesc> (description du profil), <encodingDesc> (description de l'encodage) et <revisionDesc> (descriptif des révisions).

1) <profileDesc> contient notamment les informations relatives à la langue ou aux langues utilisées, trois dans mon cas : deux par défaut, le français et l'italien, et le latin qui est la langue de tous les actes encodés.

112 Il « décrit la source à partir de laquelle un texte électronique a été dérivé ou produit, habituellement une description bibliographique pour un texte numérisé, ou une expression comme "document numérique natif " pour un texte qui n'a aucune existence précédente ». Cf. <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/ref-sourceDesc.html>>.

2) <encodingDesc> inclut toutes les explications relatives à l'édition comme l'explication du projet dans <projetDesc> (description du projet) et l'explication des principes adoptés pour l'édition dans <editorialDecl> (déclaration des pratiques éditorial). Dans ce dernier élément, il y a plusieurs élément <p> dont un inclut <listBibl> (liste bibliographique) qui contient à son tour autant de <biblStruct> pour tous les textes qui ont été utilisé pour l'édition - les manuels concernant le domaine de la diplomatique -. L'encodage de la bibliographie est en cours ; en voici un aperçu, bien que toute cette partie soit à revoir :

```
<biblStruct>
  <monogr xml:id="Cappelli-chronology">
    <author>A. Cappelli</author>
    <title>Cronologia e calendario perpetuo</title>
    <imprint>
      <biblScope xml:lang="fre">VII<hi rend="sup">e</hi> éd. revue,
        corrigée et augmentée par M. VIGANÒ</biblScope>
      <biblScope xml:lang="ita">VII<hi rend="sup">a</hi> ed. rivista,
        corretta e aumentata da M. VIGANÒ</biblScope>
      <pubPlace>Milano</pubPlace>
      <publisher>Editore Ulrico Hoepli</publisher>
      <date>2002</date>
    </imprint>
  </monogr>
</biblStruct>
```

Après <editorialDecl>, toujours dans <encodingDesc>, j'ai prévu <charDecl> pour y insérer les images¹¹³.

3) <revisionDesc>, qui est le dernier élément dans <teiHeader>, contient les dates auxquelles le principal responsable ou d'autres personnes (qui se sont occupées ou qui s'occuperont de cet encodage) ont fait des révisions (à l'heure actuelle, Laura Gili et Florence Clavaud).

Après <teiHeader>, comme je l'ai déjà dit¹¹⁴, un élément <text> englobe <front>. Ce dernier contient un élément <head> et quatre éléments <div>, les deux premiers pour le texte de l'introduction en français et en italien. À l'intérieur de <div> plusieurs éléments <p> sont possibles afin de distinguer des paragraphes différents. Deux autres éléments <div> suivent ces premiers. Ceux-ci servent pour encadrer la bibliographie générale des textes utilisés dans l'édition, distingués entre les sources manuscrites de les sources imprimées.

```
<div>
  <head>Bibliographie</head>
  <listBibl type="ms">
    <head>Manuscripts</head>
```

113 Voir chp. III, § 3.a.3.

114 Voir chp. III, § 3.

```

<biblStruct>
  <monogr xml:id="ASR-Inventario">
    <author>
      <orgName>Archivio di Stato di Roma. Ministero per i Beni e le
        attività culturali</orgName>
    </author>
    <title>Inventario 69, Inventario manoscritto (1801)</title>
    <imprint>
      <publisher xml:lang="fre">Archives d'État de Rome</publisher>
      <publisher xml:lang="ita">Archivio di Stato di Roma</publisher>
      <date>1801</date>
    </imprint>
  </monogr>
</biblStruct>

```

À la fin de la bibliographie et après <front>, commence l'édition proprement dite.

Sachant que plusieurs éléments <text>, un pour chaque charte, se trouvent dans mon fichier principal, chacun d'entre eux est divisé en trois parties :

- 1) un avant-propos dans l'élément <front> ;
- 2) le corps du travail dans <body> (corps du texte) ;
- 3) un après-propos dans l'élément <back> (texte postliminaire).

1. Dans <front> j'ai utilisé l'élément <title> (titre du document) qui contient <titlePart> (partie, spécification du titre). Ensuite, dans l'élément <index> (entrée d'index), l'attribut @xml:id a pour valeur l'identifiant de l'élément, ce qui permet de faire le lien vers cet élément depuis le fichier des types d'actes. La catégorie juridique de l'acte est fournie en deux langues. À l'époque de ma thèse, j'avais utilisé deux sous-éléments <term> (terme), de la manière suivante : <term xml:lang="fre" type="natureJuridique" ref="..."> (le dernier attribut @ref faisait le lien vers le fichier des types d'actes).

À l'heure actuelle, j'ai utilisé cet élément <term> dans <index> avec trois attributs : un attribut @xml:id pour identifier la charte et l'acte dont il s'agit, un attribut @indexName pour donner le nom de l'index correspondant, c'est-à-dire celui concernant la nature juridique de l'acte, et, enfin, un attribut @corresp pour le lien vers le fichier "SSCD_typologieJuridique.xml" et un pointeur avec le nom des types d'actes. Ces derniers ont été exprimé en anglais. Ils sont les suivants : bail : *lease* ; renouvellement de baux : *lease renewal* ; vente : *sale* ; document judiciaire : *judicial document* ; renonciation de bien : *rejection well* ; échange : *exchange* ; gage : *guarantee* ; donation : *donation* ; testament : *testament*.

```
<index xml:id="p-102-j" indexName="natureJuridique"
corresp="SSCD_typologieJuridique.xml#leaseRenewal">
<term xml:lang="fre">Renouvellement de bail</term>
<term xml:lang="ita">Rinnovo di locazione</term>
</index>
```

Toujours dans <front>, on trouve <docDate> (date du document) qui contient <date>. Ce dernier élément possède un attribut @when. Enfin, deux éléments <div> avec l'attribut @type et contenant <p> (paragraphe), donnent l'analyse du document dans les deux langues¹¹⁵. Les analyses en français ont été complètement revu par Olivier Guyotjeannin et je les ai modifiées par rapport à celles qui apparaissaient dans ma thèse. Quelques révisions restent à faire, surtout pour les registres des chartes les plus complexes (par exemple, chartes 120, 121, 123). Rita Cosma est en train de revoir les analyses en italien.

2. Dans <body>, j'ai utilisé successivement plusieurs éléments <div> (division du texte), chacun d'entre eux étant doté d'un attribut @type dont les valeurs sont *tradition*¹¹⁶ et *transcription*¹¹⁷.

3. Dans <back> un élément <div> englobe deux autres éléments <div> qui contiennent respectivement les notes historiques en français et en italien. Le premier élément <div> a un attribut @type de valeur *note*. Les deux autres <div> ont deux attributs : @type, de valeur *note-fre* ou *note-ita*, et @xml:lang¹¹⁸. Le texte de la note est donné en français et en italien.

3.a.1 La tradition des chartes : règles d'encodage

Dans l'élément <body>, nous avons un élément <div> doté d'un attribut @type de valeur *tradition*. Cet élément contient l'élément <listWit>, qui à son tour contient des éléments <witness> (témoin), à raison d'un élément par témoin. L'attribut @xml:id de <witness> sert à consigner un identifiant pour le témoin. Pour former cet identifiant, j'ai utilisé le numéro de la charte et le sigle.

Pour saisir dans l'élément <witness> toutes les informations concernant l'acte original il a fallu répéter deux fois l'élément <msDesc> (description d'un manuscrit), une fois pour donner les informations en français, une autre fois pour les donner en italien : <msDesc xml:lang="fre"> ; <msDesc xml:lang="ita">.

115 L'analyse est semblable à celle d'une édition imprimée, à l'exception du fait que dans l'édition électronique nous en avons deux : une analyse en français et une analyse en italien.

116 Voir chp. III, § 3.a.1.

117 Voir chp. III, § 3.a.2.

118 Pour plus de détails, voir, dans ce même chapitre, le paragraphe concernant les notes historiques.

Comme Florence Clavaud l'a suggéré, il s'agit sans aucun doute de la solution la meilleure, alors que si on utilise deux éléments <witness>, on donne à penser qu'il existe deux témoins différents.

À l'intérieur de l'élément <msDesc> on a <msIdentifier> (identifiant du manuscrit) ; <repository> (lieu de conservation, dans mon corpus il s'agit des Archives d'État de Rome, ASR) ; <collection> (collection) ; <idno> (dans ce cas-là il s'agit de l'identifiant de la cote de la charte).

L'élément <physDesc> (description physique) contient trois autres éléments :

1) <objectDesc> (description d'objet) et <supportDesc> (description du support). Le dernier contient <support> pour décrire l'aspect physique de la charte.

2) <layoutDesc> (description de la mise en page), <layout> (mise en page) servent pour la description de la mise en page, qui peut intéresser autant dans une édition papier que dans une édition électronique.

3) <additions> (ajouts) nous permet de remarquer les écritures contemporaines à l'acte au dos de la charte.

Après <physDesc> nous avons <additional> (informations complémentaires) qui contient <listBibl> (liste de références bibliographiques) ; dans <listBibl>, on trouve, pour chacune des références bibliographiques, un élément <bibl> (référence bibliographique). Un élément <ref> avec un attribut @target renvoi à la notice bibliographique complète dans <editorialDecl>, <charDecl>, s'il s'agit d'un manuel de diplomatique, ou alors dans <front>, après l'introduction.

3.a.2 La transcription des chartes

C'est la partie la plus lourde.

Il faut, d'abord, mettre les sauts de ligne de la manière suivante : <lb n="12"/> (pour la ligne 2, par exemple), puis toutes les notes d'apparat critique et les notes historiques, puis indexer tous les noms.

À ce point de ma description, je tiens à remarquer une autre différence entre les éditions françaises et italiennes : dans l'édition italienne, il faut un point avant et un point après le chiffre, alors que, dans l'édition française, il n'y a aucun signe de ponctuation¹¹⁹. C'est pour cela que j'ai ajouté l'élément <num> (numéro) pour différencier la sortie Web des chiffres romains (<num>XXI</num>).

119 Cf. G. TOGNETTI, *Criteri per la trascrizione di testi medievali latini e italiani*, Roma 1982 p. 45 « Le cifre romane si scrivono con doppia sottolineatura, oppure precedute e seguite da un punto, senza spazio [...] » -les chiffres romains s'écrivent avec un double souligné, ou alors elles sont précédées et suivies par un point, sans espace-.

Les notes d'apparat critique

« L'apparat indique au lecteur tout ce qui est essentiel sur l'établissement du texte. [...] toutes les variantes de tous les témoins utiles dont la leçon n'est pas retenue » dans le texte et « les remarques diverses [...] sur l'état de conservation de l'original à un endroit précis (lacunes, passages illisibles etc.). »¹²⁰.

Rappelons que dans mon édition papier, j'ai utilisé des signes conventionnels utilisés en diplomatique :

1. Les parenthèses droites [], ou crochets, ont été utilisées pour encadrer les restitutions de lacunes matérielles ou pour signaler une lacune due, dans certains cas, à l'absence de support en parchemin et, dans certains autres, à des raisons d'ordre matériel qui empêchent la lecture du texte.
2. Les parenthèses rondes () ont été utilisées pour développer des mots abrégés dont l'interprétation n'est pas certaine (cette méthode diverge de la plupart des éditions françaises, qui utilisent les parenthèses droites)¹²¹.
3. Les astérisques ont été utilisés pour les espaces laissés blancs par le scribe de l'acte.
4. Les mentions « sic A », « sic B » et ainsi de suite, ont été utilisées pour des mots qui ont une forme, une désinence ou une abréviation qui divergent de celles qui sont utilisées habituellement.
5. Dans mon apparat critique j'ai prévu de déclarer tous les remplacements du scribe, les additions dans l'interligne, les lettres corrigées sur d'autres lettres déjà tracées.
6. J'ai marqué les lettres tracées de manière particulière, par exemple si elles sont plus grandes que les autres lettres. Il s'agit souvent d'un choix qui n'est pas anodin, mais qui signifie que le scribe voulait souligner le début d'une partie importante du texte (par exemple, pour indiquer le début du dispositif ou du protocole)¹²².
7. J'ai indiqué la présence de monogrammes.

Voici maintenant quelques explications sur la manière dont l'apparat critique a été encodé.

Les notes d'apparat critique peuvent facilement être exprimées telles qu'elles apparaissent dans l'édition imprimée avec des éléments spécialisés de TEI : ce sont en fait des notes qui consignent exclusivement un incident ou une particularité notable de l'inscription textuelle. On utilise toujours <app> (entrée d'apparat critique), avec l'attribut @n pour y noter la lettre servant d'appel de note

120 *Conseils pour l'édition...*, p. 91.

121 *Idem*, p. 91-92. A. Pratesi, *Genesi e forme del documento medioevale*, Roma 1979, p. 99-109

122 Voir chp. I, § 2.

(a, b, etc.). Dans cet élément, j'ai utilisé <lem> (lemme) pour y saisir le mot ou l'expression objet de la note, qui est également ici la leçon de référence. Puis, pour encoder mon commentaire éditorial, j'ai utilisé <note> où j'ai préféré, pour plus de clarté, répéter cette expression dans l'élément <foreign> (étranger), avec l'attribut @xml:lang pour spécifier que le mot est en latin.

Je n'ai pas fait une distinction entre le français et l'italien si le texte de la note est « sic A », comme dans l'exemple suivant :

```
<app n="b">
    <lem>qui</lem>
    <note>qui : sic A</note>
</app>
```

Charte 103

Et encore, je n'ai pas spécifié la langue s'il s'agissait d'une leçon du texte, comme dans l'exemple suivant :

```
<app n="e">
    <lem resp="#LG">stabilimus</lem>
    <rdg wit="#p-102-A">stabilibilus</rdg>
    <note><foreign xml:lang="lat">stabilimus</foreign> : A
    Stabilibimus</note>
</app>
```

Charte 102

Dans ce dernier cas, on peut constater que je me suis servie de l'élément <rdg>, en addition à <lem>. Dans ce dernier, l'attribut @resp spécifie que la leçon donnée dans l'édition est la mienne et, dans l'élément <rdg>, l'attribut @wit déclare la leçon du témoin édité ou la leçon d'une autre source.

Voyons, maintenant, la façon dont j'ai encodé les caractères graphiques d'une édition papier.

1. Dans une édition papier nous trouvons entre des parenthèses droites [...] ou crochets soit trois points soit le texte restitué. Dans les deux cas évoqués, les crochets servent à rappeler qu'il s'agit d'une lacune matérielle. Or, dans une édition électronique, nous avons à disposition deux éléments différents pour traiter ces situations : <supplied> (texte restitué) et <gap> (omission). J'ai utilisé l'élément <supplied> si je suis arrivée à intégrer le texte, alors que j'ai utilisé <gap> pour signaler les lacunes dues à des trous ou à la difficulté de la lecture et qui ne peuvent être restituées. Dans ce dernier élément, nous avons la possibilité de spécifier s'il s'agit d'un trou ou d'une difficulté de lecture à l'aide de l'attribut @reason en spécifiant les valeurs suivantes : *erasure* (rature) ; *illegible* (illisible) ; *hole* (trou) ; *blot* (tache) ; *inkBlot* (tache d'encre) ; *inkFeeble* (encre faible).

2. Les abréviations sont encodées à l'aide de <choice> (choix) dans lequel on trouve <abbr> (abréviation) et <expan> (expansion). Ce dernier élément contient <ex> (développement éditorial). Le mot abrégé est encodé dans <abbr>, alors que le mot développé est encodé dans <expan> où les lettres manquant du mot sont englobées dans <ex>.

3. Pour ce qui est des espaces laissés blancs par le rédacteur de l'acte, j'ai utilisé l'élément <space> avec un attribut @extent qui donne l'indication des lettres manquant.

```
<space extent="20"/>
```

4. En ce qui concerne la note « sic A » etc., voir plus haut dans ce même paragraphe.

5. Les remplacements du scribe ont été encodés en utilisant <subst> (substitution), dans lequel on trouvera l'élément <add> (ajout), qui a servi pour saisir les ajouts de la part du rédacteur de l'acte, et l'élément (suppression), pour y saisir les mots ou expressions raturés ou effacés. Dans le cas où l'ajout n'intervient pas comme substitution à une portion de texte supprimée, j'ai utilisé simplement l'élément <add>.

Si un scribe a écrit deux fois le même mot, j'ai utilisé l'élément <surplus> (texte superflu) :

```
<app n="f">
```

```
  <lem><surplus>latere</surplus></lem>
  <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">latere</foreign> : A
    répète <foreign xml:lang="lat">latere</foreign></note>
  <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">latere</foreign> : A
    ripete <foreign xml:lang="lat">latere</foreign></note>
</app>
```

6. J'ai isolé avec l'élément <hi> (mise en évidence) qui « distingue un mot ou une expression comme graphiquement distincte du texte environnant, sans en donner la raison »¹²³, les lettres rédigées de manière particulière, par exemple si elles sont plus grandes que les autres lettres. J'ai utilisé l'attribut @rend dans l'élément <hi> pour indiquer si la lettre est majuscule ou minuscule.

7. Pour ce qui est des monogrammes, je ne me suis pas bornée à utiliser une note pour remarquer leur présence, mais j'ai ajouté un renvoi à leur image.

Dans le texte de la transcription :

123 <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/ref-hi.html>>.

```

<app n="h">
  <lem>Ego<g ref="#signumtabellionis"/></lem>
  <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">ego</foreign> :
    monogramme</note>
  <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">ego</foreign> :
    monogramma</note>
</app>

```

Dans <charDecl> :

```

<graphic url="./SSCD_images/104_croix.jpg"/>

```

Les notes historiques

En ce qui concerne les notes historiques, il convient de souligner que celles-ci peuvent être mises à l'intérieur ou à l'extérieur de la transcription.

Ci-dessous, j'expliquerai la façon de les déclarer à l'extérieur, qui est celle que j'ai choisie.

La note est mise en place en saisissant à l'intérieur de la transcription, à l'endroit où l'appel de note est fait, pour chacune des langues de l'édition (puisque les notes historiques sont données en langue française et en langue italienne), un élément <ref> (référence) avec les attributs nécessaires : @type, pour indiquer de quel type de référence il s'agit (ici, une référence à une note) ; @n pour exprimer le nombre utilisé pour l'appel de note ; @target pour établir le lien vers la note elle-même. Il faut remarquer que cet élément est vide.

Ceci fait, la note proprement dite est encodée dans un élément <note> lui-même saisi dans un élément <div> dans l'élément <back> suivant l'élément <body> de l'acte en cours d'encodage.

L'élément <div> conteneur des notes est doté d'un attribut @xml:lang, pour préciser la langue utilisée. Il y a donc deux éléments <div> conteneurs des notes.

L'élément <note> est doté d'un l'attribut @xml:id qui permet de lui affecter un identifiant -voir Table d'encodage 3-.

3.a.3 Les images

Ne sachant pas s'il sera possible de mettre en ligne les images des chartes, cette idée n'est pas encore au point¹²⁴. Si cela se réaliserait, il serait possible de rapprocher la charte de son image pour des usages paléographiques - par exemple -. Sinon, je prévois de faire un lien vers le site des ASR où ces images sont déjà exploitables¹²⁵.

124 Voir Avant-propos.

125 Voir <http://www.cflr.beniculturali.it/Patrimonio/Archivi/Imago/serie/pergamene/pergamene_start.html>.

L'utilisation des images, en fait, est très importante pour permettre aux chercheurs de mener des réflexions en les comparant avec les transcriptions données par l'éditeur. De plus, les images permettent de faire des études paléographiques, ce qui jusqu'à aujourd'hui n'était pas possible avec les éditions imprimées.

Pour visualiser les images, à l'époque de la rédaction de ma thèse, je les avais mises après la transcription de chaque acte en les encadrant dans un autre élément `<div>`, avec un attribut `@type` de valeur *images*, qui contenait les éléments `<figure>` (figure), `<graphic>` (indique l'emplacement d'une image, d'une illustration ou d'un schéma intégrés), `<head>`. L'élément `<graphic>` possédait un attribut `@url` qui servait à donner l'adresse de l'image ; dans deux éléments `<head>`, j'avais prévu les titres en deux langues.

Or, ce type d'encodage n'existe plus. À la suite des remarques de Florence Clavaud datant d'avril 2011 et à la suite de la lecture des notes de Lou Burnard, données à l'occasion d'une formation en mars 2011 à l'École nationale des chartes -formation à laquelle je n'ai pas participé, mais dont les PDF des cours ont été donnés par Florence Clavaud à tous les étudiants en Master 2-, les images ont été placés dans `<charDecl>`, toujours dans `<encodingDesc>`, après `<editorialDecl>`¹²⁶. `<charDecl>` élément contient l'élément `<glyph>` avec un attribut `@xml:id` qui sert de lien vers le texte. L'élément `<desc>` décrit l'image dont il s'agit et il est suivi de l'élément `<graphic>` qui a un attribut `@url` qui sert à trouver l'emplacement de l'image dans le dossier correspondant. À l'heure actuelle, comme je l'ai déjà dit, ne sachant pas si on pourra utiliser les images entières des chartes, ces dernières n'ont pas été encore encodées.

Cependant, j'ai encodé les signes graphiques des scribes¹²⁷. Tous les signes de croix ont été encodés de la manière suivante : `<g ref="#croix"/>`. De même a été fait pour les signes suivants : *benevalete*, *rota*, *chrismon*.

```
<charDecl>
  <glyph xml:id="benevalete">
    <desc>bene valete</desc>
    <graphic url="./SSCD_images/131_benevalete.jpg"/>
  </glyph>
```

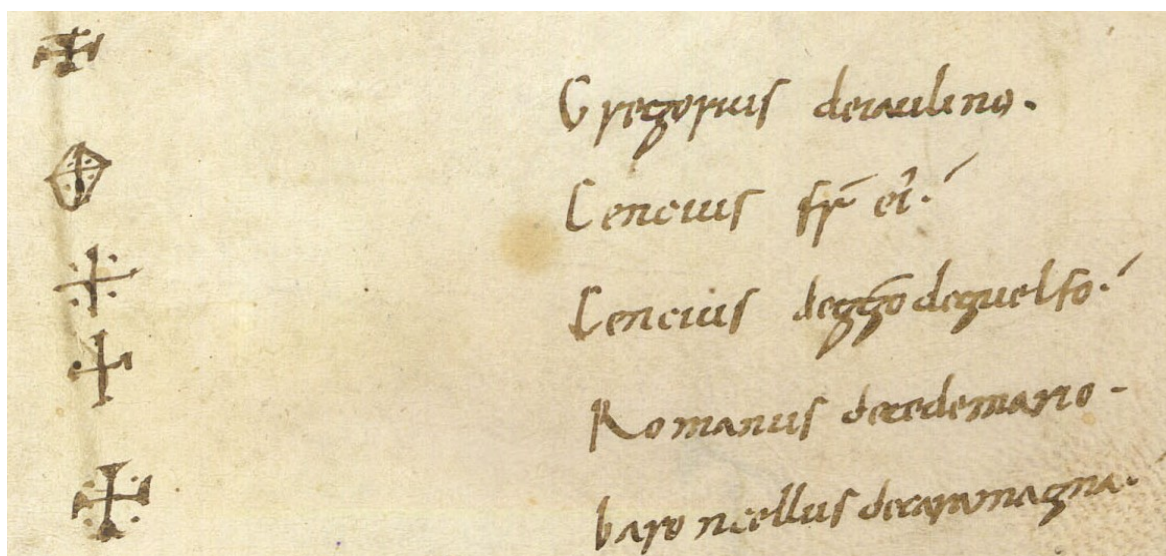
Dans le texte, voici le lien vers cette image :

```
<g ref="#benevalete"/>
```

126 Voir aussi le PDF par Lou Burnard TP3, *Ajout d'un en-tête*, donné dans le cadre de la formation TEI en mars 2011 à l'École nationale des chartes <http://www.enc.sorbonne.fr/formationTEImars2011/>. « On aura besoin d'un élément `<charDecl>` pour décrire le paraphe de Philippe de Noailles : un symbole qui n'est pas (encore) un caractère Unicode. Voici la description proposée: mars 2011 (revised: avril 2011) TP3 : ajout d'un en-tête `<charDecl>` / `<glyph xml:id="paraphe">` / `<desc>`le paraphe de Philippe de Noailles`</desc>` / `<graphic url="paraphe.jpg"/>` / `</glyph>` / `</charDecl>` » .

127 Voir chp. I, § 2.

Le dièse indique un renvoi à la description de ces signes dans <encodingDesc>. Or, bien que dans le texte il y ait l'élément <g> pour toutes les croix (celles de l'invocation symbolique, celles des témoins et celles qui se trouvent dans les souscriptions des scribes), dans <encodingDesc> il n'y a que le renvoi pour les signes de croix des scribes. C'est parce que, pour ce qui est des croix utilisées en tant qu'invocation symbolique, je n'ai pas eu le temps de faire des vignettes et, pour ce qui est des croix des témoins, parce que je pense qu'il n'est pas vraiment utile de mettre les images de ces croix vu qu'elles sont toutes identique. En effet, pendant le XII^e siècle, à Rome, les souscriptions des témoins ne sont plus autographes, à l'exception, peut-être, de celles de la charte 108.



ASR, SSCD, layette 16, charte 108

3.b Les autres fichiers (les index)

L'élaboration des autres fichiers a été longue et laborieuse. En effet, le fichier principal, bien qu'il ait subi des modifications au cours de ces derniers mois, était déjà dans un état avancé, alors que les autres fichiers n'avaient été qu'esquissés pendant la rédaction de ma thèse.

Le travail d'indexation a consisté, dans un premier temps, à isoler au sein du fichier "SSCD_actes.xml" des noms dédiés comme ceux des personnes, des scribes, des lieux apparaissant dans le texte de l'acte et à encoder les types d'actes. Cela veut dire que, dans le fichier principal "SSCD_actes.xml" j'ai marqué les noms des personnes et ceux des scribes avec l'élément <persName> (nom des personnes), en distinguant les noms des personnes et ceux des scribes avec un attribut @ref (par exemple : [ref="SSCD_index_scribes.xml#Falconius"](#)). J'ai encadré les noms

des lieux dans l'élément <placeName> et ceux des types d'actes dans <index> (indexation des types d'actes) et <term> (terme).

C'est à ce moment que j'ai pu compléter les autres fichiers. Ils ont tous l'élément <TEI> contenant <teiHeader>. Ce dernier contient, à son tour, tous les éléments sans lesquels le document XML n'est ni bien formé ni valide. Tout particulièrement, il s'agit de l'élément <fileDesc> contenant <titleSmt>, <publicationStmt> et <sourceDesc>.

Finalement, il n'est pas nécessaire de répéter toutes les informations qui ont été données dans le fichier principal, puisque ces autres fichiers représentent une sorte de prolongement de ce dernier.

Pour établir le lien entre la description des noms -par exemple des lieux, des scribes etc.- fournie dans un de ces fichiers et l'élément d'indexation dans le fichier principal, on utilise l'attribut @corresp qui contient, pour chacun des éléments cible, l'URL du fichier cible (les fichiers des actes) suivi d'un pointeur vers l'élément cible.

3.b.1 L'index des scribes et l'index des personnes

En ce qui concerne les index des scribes et des personnes, j'ai choisi de laisser en langue latine tous les prénoms et les noms des scribes et des personnes étant présents à l'action juridique, soit en qualité d'auteurs, soit en qualité de personnes qui donnent ou renoncent, soit plus simplement en qualité de témoins¹²⁸.

J'ai fait la même chose pour les noms des lieux, à l'exception des noms des églises ou des monastères que, dans les registres, j'ai traduits à la fois en français et en italien pour rendre la lecture de l'analyse plus souple.

Si j'ai décidé de conserver le latin, tandis que dans les éditions papier, qu'elles soient en italien ou en français, on préfère toujours la traduction, c'est parce que cela me semble nécessaire afin de retrouver plus aisément ces noms, même s'ils ne sont pas répétés de la même manière¹²⁹. D'ailleurs,

128 Cette méthode n'est pas complètement innovante. En effet, dans l'avertissement de son Premier tome des Registres de Grégoire IX, Lucien Auvray souligne qu'il a essayé de conserver, « autant que possible, dans les analyses, les termes mêmes de l'original, sans chercher à traduire dans un latin plus classique, mais souvent plus fidèle, le latin spécial de la chancellerie pontificale. » Il a également cherché à « faire figurer tous les noms propres de lieux et de personnes mentionnés dans l'original ». L. AUVRAY, *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, 4 vol., Paris 1896-1955; tome I, texte. - Années I à VIII (1227-1235), Paris, Albert Fontemoing Éditeur, 1896, p. III. De nos jours, dans le travail de l'université de Nancy concernant le corpus annoté *Sourcencyme*, porté par Isabelle Draelants -chargée de recherche au CNRS, on a choisi de « donner une forme latine de référence selon une graphie médiévale dépourvue de diphtongues ». Cf. DRAELANTS, *Les sources mises en ligne...*, p. 142.

129 « Aucun système n'est parfait [...]. Choisir les formes anciennes est plus commode pour l'éditeur, et souvent plus satisfaisant, car il évite ainsi d'avoir à traduire dans la langue moderne les noms personnels (exercice plus délicat

comment peut-on savoir, lorsque nous sommes confrontés à un prénom similaire mais non identique, qu'il s'agit de la même personne ou qu'il y a une façon univoque de traduire ce prénom ? Je suis arrivée à cette considération grâce aux questions que j'ai dû me poser quand j'ai dû penser traduire un nom latin en français ou alors en italien. Est-ce que cela valait la peine de prendre des risques en interprétant, peut-être de façon erronée, un nom dans l'un ou l'autre de ces deux systèmes linguistiques ?

En effet, j'ai eu de grands doutes lorsque j'ai dû penser à la traduction d'un nom dans une autre langue, alors que c'était tout à fait normal de le traduire d'une certaine façon dans ma langue maternelle. Par là, je me suis aperçue que, quand on est dans un système linguistique, on ne se pose plus de questions parce qu'on est convaincu que le système qu'on est en train d'utiliser est correct. Mais nous ne sommes pas, non plus, des personnes du Moyen Âge et la pensée de cette période n'est plus la nôtre. Donc, ces catégorisations pourraient être source de confusion et trahir le texte original.

En outre, s'il est vrai que certains historiens ont du mal à bien maîtriser le latin médiéval, la présence de noms latins ne les empêche pas de comprendre le sens général d'une analyse, dans le cas où il ne liraient pas tout l'acte.

Enfin, il est très important pour moi d'avoir un cadre de référence clair en ce qui concerne les noms, sans peur de trahir l'original. Cela me permettra aussi, en tant que chercheuse, d'observer le développement des noms au cours des siècles.

Pour ce qui est du fichier des scribes, bien qu'il s'appelle 'index', il s'agit d'une table. Après la soutenance de ma thèse, au fur et à mesure du travail sur cet index, je me suis rendu compte qu'il valait mieux le présenter en forme de table, c'est-à-dire à dire de concevoir l'index des scribes tel qu'il existe dans mon édition papier. Je n'ai pas changé le titre en "SSCD_table_des_scribes" pour laisser l'homogénéité avec les autres fichiers nommés 'index'. Quoi qu'il en soit, cette table a la titulature des scribes en-tête, l'autorité (si le scribe la déclare), le nom des scribes en latin, un complément au nom (*civis Sutrinus*, par exemple), la cote de la charte, des notes complémentaires.

Voici comment la première partie du fichier "SSCD_index_scribes.xml" se présente :

qu'il n'y paraît de premier abord), mais cela rend la tâche de l'utilisateur plus complexe » (cf. *Conseil pour l'édition...*, II, p. 162).

```
<TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0">
  <teiHeader> [41 lignes]
  <text>
```

```
<body><head xml:lang="fre">Index des notaires en ordre alphabétique</head>SS. Côme et Damien à Mica
  Aurea</>1102-1188</>Layettes 16, 16-bis</head>
  <div type="index-notaires">
    <!-- LG 22 août 2011 j'ai déplacé avant <div> <head xml:lang="fre">Index des notaires en ordre
    alphabétique</>SS. Côme et Damien à Mica
      Aurea</>1102-1188</>Layettes 16, 16-bis</head-->
    <!-- LG corresp : fichier principal + n° de la charte encodée ; s=scribe ; p-001=n° progressif de la charte
    rédigée par le même scribe -->
    <!--LG le 10 juin 2011 1) j'ai enlevé l'attribut @role, dans l'élément occupation
      2) J'ai ajouté plusieurs éléments listPerson pour subdiviser la titulature des scribes : notaires,
    juges et scriniaire etc.-->
```

Pour créer la liste des scribes subdivisés selon leur catégorie, j'ai utilisé l'élément <listPerson>.

```
<listPerson xml:lang="lat">
  <head>Iudices</head>
```

On a, donc, « scribes sans aucune titulature spécifique » ; « Iudices » (juges) ; « Iudices et notarii » (juges et notaires) ; « Iudex et tabellio » (juge et tabellion) ; « Notarii » (notaires) ; « Scrinarii » (scriniaires) ; « Scrinarii sancte Romane Ecclesie » (scriniaires de l'Église de Rome) ; « Scrinarii sancte Romane Ecclesie et sacri Lateranensis Palatii » (scriniaires de l'Église de Rome et du Latran) ; « Scrinarii imperialis aule » (scriniaires du palais impérial) ; « Scriptor » (scribe) ; « cancellarius » (chancelier). À mon avis, il est important de montrer la « prolifération désordonnée » des titulatures des scribes romains dont parle Toubert¹³⁰. En voulant éditer d'autres actes du même fonds, grâce à l'édition électronique, il suffira d'ajouter les nouvelles titulatures en utilisant, comme je l'ai déjà dit, l'élément <listPerson>. Cet élément contient un élément <head> pour le nom de la titulature des scribes et un élément <person> avec les attributs @xml:id et @corresp. Le premier attribut est l'identifiant caractérisé du prénom du scribe et le deuxième permet le lien vers le fichier principal.

Dans <person>, on trouve <persName> avec le prénom du scribe, <occupation> qui donne le titre du scribe et, quand besoin était, <orgName> pour déclarer l'autorité qui a permis à un scribe de rédiger des actes : <occupation>iudex <orgName>sacri Palatii</orgName></occupation>.

Il est arrivé que j'aie eu besoin d'utiliser l'élément <state> qui contient <label>, dans le cas où il ait la spécification du fait que le scribe est d'une ville particulière (par exemple, il peut déclarer être « civis Sutrinus » : à ce propos, voir chp. I, § 2). Si besoin était, dans un élément <note>, j'ai donné

130TOUBERT, *Les structures du Latium médiévale...*, I, p. 115.

des renseignements supplémentaires (par exemple, j'ai souligné si le scribe disait être « civis Sutrinus » dans la « rogatio » et pas dans la souscription notariale). Parfois, j'ai fait des renvois à un autre acte du fichier principal ou à l'intérieur du fichier des scribes.

```
<person xml:id="Angelus"
  corresp="SSCD_actes.xml#p-114-s-p-001 SSCD_actes.xml#p-116-s-p-001 SSCD_actes.xml#p-117-s-p-001">
  <persName>Angelus</persName>
  <occupation>iudex</occupation>
  <state>
    <label>civis Sutrinus</label>
    <note xml:lang="fre">Se dit <foreign
      xml:lang="lat">« civis Sutrinus »</foreign> dans la <foreign
      xml:lang="lat">« rogatio »</foreign> et non dans la
      souscription notariale. Il ne spécifie pas d'être <foreign
      xml:lang="lat">« civis Sutrinus »</foreign> dans la <ref
      target="SSCD_actes.xml#p-117">charte
      117</ref></note>
  </state>
```

Si <state> apparaît, après cet élément, ou alors après <occupation>, j'ai prévu un élément <note> pour chaque scribe avec un attribut @type de valeur *subscription* pour encoder la souscription du scribes :

```
<note type="subscription"
  corresp="SSCD_actes.xml#p-114-subscription SSCD_actes.xml#p-116-subscription
  SSCD_actes.xml#p-117-subscription"
  >+ Ego Angelus iudex complevi et absolvi.</note>
  <note type="notes" xml:lang="fre" resp="#LG">Il rédige les chartes <ref
  target="SSCD_actes.xml#p-114">114</ref>, <ref
  target="SSCD_actes.xml#p-116">116</ref> et <ref
  target="SSCD_actes.xml#p-117">117</ref></note>
</person>
```

Fichier "SSCD_index_scribes.xml"

Dans le fichier principal, à cet élément correspond un élément <seg> avec les attributs @function de valeur *subscription* et @xml:id qui donne l'identifiant.

```
<seg function="subscription"
  xml:id="p-114-subscription"> Ego<g ref="#signumtabellionis"/>
  <persName ref="SSCD_index_scribes.xml#Angelus"
  xml:id="p-114-s-p-001" role="iudex">Angelus</persName> iudex
  complevi et absolvi.</seg>
```

Fichier "SSCD_actes.xml" ; charte 114

Ce balisage a été utilisé tout récemment. En effet, il n'existait pas quand j'ai soutenu ma thèse. J'ai décidé de l'ajouter parce qu'étant les souscriptions différentes, il est important de les mettre en

relief. Grâce à cet encodage, il sera possible de visualiser la table des scribes à partir du fichier des actes et de voir la souscription d'un scribe à partir du fichier des scribes.

L'index des personnes est très similaire à celui des scribes et c'est la raison pour laquelle je parle des deux à la fois et pour laquelle j'avais envisagé un schéma RELAX NG unique (voir, dans ce même chapitre, le paragraphe 4).

Voici un aperçu des index des personnes :

```
<body>
  <!-- LG 22 août 2011 j'ai déplacé le <head> avant le <div> -->
  <head xml:lang="fre">Index des noms de personnes</head>
  <div type="index-personnes">
    <listPerson>
      <person xml:id="AbbaissaComiceni" corresp="SSCD_actes.xml#p-133-p-p-012">
        <persName>Abbaissa Comiceni</persName>
        <state>
          <label>testis</label>
        </state>
      </person>
    </listPerson>
  </div>
</body>
```

Après la soutenance de ma thèse, j'ai ajouté l'élément `<state>` qui contient `<label>` afin de souligner quand la personne a été témoin d'une action juridique. En outre, j'ai prévu un élément `<addName>` afin de spécifier le patronyme étant donné qu'il était très lié aux prénoms pendant le moyen Âge.

Dans le fichier "SSCD_index_personnes.xml", apparaît l'élément `<floruit>` (période d'activité). Il sert à indiquer la période dans laquelle un pape ou un empereur a exercé son activité. Pour ce qui est du pape, j'ai indiqué la date de consécration et pas celle d'élection. Les attributs, le plus souvent, sont `@from` - `@to`, mais il peut arriver qu'on trouve `@notBefore` - `@notAfter` dans le cas où la date est incertaine.

```
<floruit notBefore="1130-02-14" notAfter="1138-01-25">1130, 14-23 février -
  1138, 25 janvier</floruit>
```

Dans le cas ci-dessus, il aurait fallu mettre en relief le fait que c'est le jour de consécration qui est incertain. Cependant, il ne semble pas qu'il y ait les attributs TEI nécessaires à ce but.

À la différence du fichier des scribes, le fichier des personnes se présente comme un vrai index, alors que le premier ressemble à une table. Les noms ont été insérés en ordre alphabétique. Ils sont tous en langue latine, comme dans le cas des fichiers des scribes et des lieux (dans ce dernier cas, il y a également la forme employée aujourd'hui, en italien).

3.b.2 L'index des lieux

Pour indexer les lieux, j'ai préféré concevoir un nouveau fichier, pour les mêmes raisons que pour les index des scribes et des personnes. Comme l'index des personnes, il se présente en tant qu'index et non en tant que table comme dans le cas des fichiers des scribes ou de typologie juridique. Un élément <listPlace> contient <place> qui contient à son tour <placeName> -avec le nom du lieu- et <location> qui contient <settlement> (s'il s'agit du nom d'une ville).

Voici un exemple :

```
<div type="index-lieux" xml:lang="lat">
  <head xml:lang="fre">Index des noms de lieu</head>
  <listPlace>
    <place xml:id="Albano"
      corresp="SSCD_actes.xml#p-137-l-p-004 SSCD_actes.xml#p-146-4-l-p-002">
      <placeName>Albano</placeName>
      <location xml:lang="fre">
        <settlement>Rome</settlement>
      </location>
    </place>
  </listPlace>
</div>
```

Si le lieu n'a pas été identifié de manière certaine, un élément <note> apparaît dans <location>.

Voici un extrait de ce fichier dans le cas d'un lieu dont l'identification est incertaine :

```
<place xml:id="CapiteBovis" corresp="SSCD_actes.xml#p-121-l-p-002">
  <placeName>Capite Bovis</placeName>
  <location xml:lang="fre">
    <note>le lieu n'a pas été identifié</note>
  </location>
</place>
```

Et voici un aperçu avec plus de détails (un quartier précis d'une ville). Dans ce cas-là, j'ai utilisé <location> qui contient <settlement> et <district>.

```
<place xml:id="PedeDePonteS.Marie"
  corresp="SSCD_actes.xml#p-126-l-p-005 SSCD_actes.xml#p-146-18-l-p-004">
  <placeName>Pede de Ponte Sancte Marie</placeName>
  <location xml:lang="fre">
    <settlement>Rome, </settlement>
    <district type="quartier">Trastevere</district>
  </location>
</place>
```

Donc, l'élément <placeName> sert à donner le nom du lieu qu'on veut traiter, puis s'ensuivent toutes les autres spécifications : le nom du département administratif – dans l'élément <location> qui contient ici l'élément <region> (région), par exemple : <location xml:lang="ita"> <region>Campagnano</region> </location>.-

Dans le fichier "SSCD_actes.xml", j'ai donné l'indication du type de lieu : une église, ou un monastère, etc. Cette spécification apparaît en tant qu'attribut @type de l'élément <placeName>

```
<placeName  
    ref="SSCD_index_lieux.xml#S.Ypolitus" xml:id="p-108-l-p-005"  
    type="church">Sancti Ypoliti</placeName>
```

Les valeurs de cet attribut sont les suivantes : attribut @type de l'élément <placeName>) : *door* (porte) ; *place* (lieu) ; *monastery* (monastère) ; *city* (ville) ; *district* (ville) ; *country* (terroir) ; *mill* (moulin -traduction du mot latin « aquimolum »).

Cette spécification du type de lieu, dans le fichier "SSCD_index_lieux.xml" se trouve dans l'élément <state> qui contient <label> :

```
<state xml:lang="fre">  
    <label>église</label>  
</state>
```

3.b.3 L'index des types d'actes juridiques

Au cours de la rédaction de ma thèse, j'ai eu beaucoup de difficultés à définir le type juridique d'un acte. Je ne suis pas spécialiste en droit mais, en tant que diplomate, j'ai pensé porter mon attention sur l'acte en lui-même, en laissant aux autres spécialistes du droit la possibilité, et la responsabilité, de tirer toutes autres sortes de conclusions. Il faut souligner que cette question est épineuse : définir la nature juridique de l'acte au Moyen Âge n'est pas exempt de risques d'erreur pour les diplomates qui, pour cette raison, évitent très souvent de déclarer cette typologie en tête du document. C'est pour cela que, dans l'édition papier, j'ai décidé de ne pas mettre en tête de l'acte le *nomen iuris*. Toutefois, dans mon édition électronique je l'ai fait, pour permettre aux utilisateurs d'accéder depuis l'édition à l'index des types d'actes, au moyen du lien nécessaire. Il est important de mettre en lumière l'arborescence des types d'actes à laquelle je suis parvenue :

1. Baux 1.a *Libelli* : 1.a.1 baux « libellario nomine » (5) en forme de précaires – *notitia* ; 1.a.2 baux « libellario nomine » (2) en forme de *charta*. 1.b Baux à la troisième génération (2). 1.c Baux sans aucune spécification. 1.d Baux avec des clauses spécifiques : baux « ad pastinandum » (8). 1.e Baux sous forme de serment (*cartulae promissionis*) (2) -*notitia*.
2. Renouvellement de baux.
3. Ventes.
4. Documents judiciaires : 4.a Renonciation/restitution d'un bien ; 4.b Procuracy.
5. Échanges.
6. Gages.

7. Donations et testaments : 7.a Donations ; 7.b Testaments.

Voici la CSS d'Oxygène du fichier index des types d'actes :

- 1.a. **Baux à la troisième génération**
 - 1.a.2. **Baux « libellario nomine » en forme de précaire** Dans la présente édition, sur cinq actes en forme de précaire (cf. actes 108, 112, 119, 126, 142), deux ont la même durée : à la troisième génération. Les autres ont une durée de 19, de 29 années ou pour la vie du concessionnaire (La limitation à 29 ans était due à Justinien pour éviter que les biens ecclésiastiques disparaissent [Voir PIVANO, I contratti agrari..., p. 15, note 22]). Il y a deux types de prix : un pour l'entrée et l'autre pour le cens annuel. Lenzi, par exemple, dit que les baux "libellario nomine" étaient différents de l'emphytéose par la durée : cette dernière pouvait être perpétuelle [voir LENZI, La terra e il potere..., p. 29]. Les précaires « à vie » sont dus à l'usage des précaires « oblate » qui masquaient la donation derrière un usufruit. Ce dernier qui était fait par le concessionnaire en faveur de ses propres fils était perpétuel [voir PIVANO, I contratti agrari..., p. 15, note 22]. Dans la charte 126 la durée est déterminée de manière très ponctuelle : du 15 janvier (jour de l'action juridique) à toute l'année suivante et le renouvellement, lui, est fait pour 29 ans.
 - 1.a.1. **Baux « libellario nomine » en forme de charta** Dans les baux « libellario nomine » en forme de « charta », le droit de préemption, le *comminus* ou le *laudemium* ne sont jamais spécifiés ; la durée est déterminée à vingt-neuf ans, mais on peut renouveler les baux in perpetuum. Il y a trois types de prix : 1. pour l'entrée ; 2. pour le cens annuel (il est spécifié que ce prix est pour 29 ans) ; 3. pour le renouvellement. Les verbes qui qualifient la disposition sont « *concedo* » et « *loco* » et il y a la spécification « *libellario nomine* », même si la forme est celle de la « *charta* » et non de la « *notitia* ».
- 1.b. **Baux à la troisième génération** En ce qui concerne les baux à la troisième génération (cf. actes 145, 149), ce sont parfois des emphytéoses qui ont une durée à trois générations, avec la structure suivante : même protocole que celui des autres emphytéoses, même texte (1ère disposition : auteur, verbe qui qualifie la disposition (*loco et iure locationis [...] tradit et concedo, locamus, concedo et confirmo, do et loco et habere concedo*), destinataire, durée de la concession (troisième génération), description détaillée des biens -nature, portion -limites-, localisation- ; 2e disposition : droits et obligations du concessionnaire (versement de l'entrée plus d'un cens annuel, droit de préemption du propriétaire (*comminus*), même eschatocole (clauses pénales pour les deux contractants, *rogatio*), souscriptions). C'est Justinien dans la Novelle 7 qui a « restreint la durée de l'emphytéose ecclésiastique à trois générations (au preneur et à deux générations de ses héritiers) ». Bien que dans la Novelle 120 Justinien ait révoqué ces limitations, au Moyen Âge la limitation à trois

On peut y voir que j'ai conçu, grâce aux précieux conseils de Florence Clavaud, un liste à plusieurs niveaux. Il a été par ailleurs difficile d'arriver à cette schématisation.

On peut encore y voir que les textes de la bibliographie sont cliquables, ce qui veut dire qu'il y a un lien. Ce lien est vers le fichier principal, c'est-à-dire "SSCD_actes.xml". En fait, comme je l'ai déjà dit, c'est à cet endroit qu'on peut trouver toute la bibliographie -voir Table d'encodage 4-.

Voici l'aperçu du site :

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gilli

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

lien vers université des études de Sienne/Arezzo

| |
|---------------------------------------|
| 8. Charte 146/8 (1164, 16 octobre) |
| 9. Charte 146/9 (1173, 13 octobre) |
| 10. Charte 146/10 (1177) |
| 11. Charte 146/11 (1177, 27 février) |
| 12. Charte 146/12 (1177, 1 juin) |
| 13. Charte 146/13 (1177, 18 octobre) |
| 14. Charte 146/14 (1177, 23 décembre) |
| 15. Charte 146/15 (1178, 22 février) |
| 16. Charte 146/16 (1178, 25 février) |
| 17. Charte 146/17 |
| 18. Charte 146/18 (1179, 8 juin) |
| 19. Charte 146/19 (1178, 3 septembre) |
| 20. Charte 146/20 (1178, 7) |
| 21. Charte 146/21 (1178, 14 octobre) |
| 22. Charte 146/22 (1178, 21 octobre) |
| 23. Charte 146/23 (1180) |
| 24. Charte 146/24 (1178, 16 février) |

Index
Index des lieux
Index des personnes
Tables

< Livelli >

< Baux « libellario nomine » en forme de précaire > [108, 112, 119, 126, 142] Dans la présente édition, sur cinq actes en forme de précaire (cf. actes 108, 112, 119, 126, 142), deux ont la même durée : à la troisième génération. Les autres ont une durée de 19, de 29 années ou pour la vie du concessionnaire (La limitation à 29 ans était due à Justinien pour éviter que les biens ecclésiastiques disparaissent. [Voir PIVANO, I contratti agrari..., p. 15, note 22]). Il y a deux types de prix : un pour l'entrée et l'autre pour le cens annuel. Lenzi, par exemple, dit que les baux "libellario nomine" étaient différents de l'emphytéose par la durée : cette dernière pouvait être perpétuelle [voir LENZI, La terra e il potere..., p. 29]. Les précaires « à vie » sont dus à l'usage des précaires « oblate », qui masquaient la donation derrière un usufruit. Ce dernier qui était fait par le concessionnaire en faveur de ses propres fils était perpétuel [voir PIVANO, I contratti agrari..., p. 15, note 22]. Dans la charte 126 la durée est déterminée de manière très ponctuelle : du 15 janvier (jour de l'action juridique) à toute l'année suivante et le renouvellement, lui, est fait pour 29 ans.

< Baux « libellario nomine » en forme de charta > [129, 146-16] Dans les baux « libellario nomine » en forme de « charta », le droit de préemption, le *comminus* ou le *laudemium* ne sont jamais spécifiés ; la durée est déterminée à vingt-neuf ans, mais on peut renouveler les baux in perpetuum. Il y a trois types de prix : 1. pour l'entrée ; 2. pour le cens annuel (il est spécifié que ce prix est pour 29 ans) ; 3. pour le renouvellement. Les verbes qui qualifient la disposition sont « *concedo* » et « *loco* » et il y a la spécification « *libellario nomine* », même si la forme est celle de la charta et non de la *notitia*.

< Baux à la troisième génération > [145, 149] En ce qui concerne les baux à troisième génération, ce sont parfois des emphytéoses qui ont une durée à trois générations, avec la structure suivante : même protocole que celui des autres emphytéoses, même texte (1ère disposition : auteur, verbe qui qualifie la disposition (*loco et iure locationis [...] tradit et concedo, locamus, concedo et confirmo, do et loco et habere concedo*), destinataire, durée de la concession (troisième génération), description détaillée des biens -nature, portion -limites-, localisation- ; 2e disposition : droits et obligations du concessionnaire (versement de l'entrée plus d'un cens annuel, droit de préemption du propriétaire ("*comminus*") ; même eschatocole (clauses pénales pour les deux contractants, *rogatio*, souscriptions). C'est Justinien dans la Novelle 7 qui a « restreint la durée de l'emphytéose ecclésiastique à trois générations (au preneur et à deux générations de ses héritiers) ». Bien que dans la Novelle 120 Justinien ait révoqué ces limitations, au Moyen Âge la limitation à trois générations a continué à être utilisée. Cf. FEENSTRA, L'emphytéose..., p. 1303

La réalisation de ce fichier a été laborieuse parce qu'il a été très difficile de déterminer les éléments les plus adaptés à la conception de cet index des types d'actes. Pendant la rédaction de ma thèse

j'avais utilisé <entry> (entrée). Grâce à cet élément, je pouvais encoder des définitions et des formes. Mais mon index des types d'actes n'était pas organisé hiérarchiquement. Or ma nomenclature des types d'actes n'est pas "plate", au contraire il arrive qu'il y ait des sous-catégories pour un même type d'acte. Par exemple, dans la documentation dont je me suis occupée, n'existe pas un unique type de bail : il y en a plusieurs (voir paragraphe ci-dessus).

C'est parce que, enfin, j'ai utilisé <list> (liste) et <item> (contient un composant d'une liste), pour organiser l'index des types d'actes de manière hiérarchique.

Quoi qu'il en soit, ce fichier n'est pas encore au point, comme on peut le voir de la capture d'écran (le XSLT réalisé pour ce fichier ne s'applique pas, en fait, à la dernière modification du fichier "SSCD_typologieJuridique.xml").

4. Les schémas RELAX NG associés au fichier XML/TEI

Les règles structurelles d'un fichier XML de base peuvent être renforcées à l'aide d'une DTD¹³¹. La syntaxe des DTD et le niveau de contrainte qu'elles permettent ont fonctionné « parfaitement pour les structures narratives », mais ont présenté « quelques limites face aux structures orientées données »¹³².

C'est pour cela que le W3C a défini une autre manière de spécifier un modèle XML, XML Schema¹³³, qui, cependant, reste très « complexe et lourd »¹³⁴, raison pour laquelle j'ai choisi d'utiliser un schéma RELAX NG. Cette dernière grammaire est préférable et au schéma XML et à une DTD parce que, par rapport à cette dernière, elle est plus récente et plus souple à manipuler¹³⁵.

Pour mettre en œuvre la TEI, j'ai bien sûr dû utiliser un modèle exprimant en termes techniques les concepts et contraintes définis par ce standard. Les concepteurs de la TEI laissent à leurs utilisateurs le choix du type de modèle (DTD, schéma W3C, schéma Relax NG). En dépit des explications données ci-dessus, je dois souligner qu'au début de mon travail d'encodage, j'ai été obligée d'utiliser une DTD à la place d'un schéma RELAX NG.

C'est parce que, à la suite des remarques de Florence Clavaud, en utilisant une DTD je me suis aperçue que « Oxygen » -à savoir le logiciel que j'ai utilisé pour l'encodage électronique¹³⁶-

131 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 303.

132 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 11. Les problèmes majeurs « sont le manque de typage de données et le fait que les DTD ne sont pas elles-mêmes des documents XML » .

133 <<http://www.w3.org/TR/xmlschema-1/>>.

134 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 11.

135 Pour ce qui est du schéma RELAX NG, on peut voir les sites suivants : <<http://www.oasis-open.org/committees/relax-ng/charter.php>> ; <<http://www.webreference.com/xml/column59/>> ; <<http://www.tbray.org/ongoing/When/200x/2006/11/27/Choose-Relax>>. Ces sites ont été signalés par Florence Clavaud pendant une leçon concernant le schéma RELAX NG (27 janvier 2010).

136 <<http://www.oxygenxml.com/>>. « <oxygen/> XML Editor is a complete XML development platform with support

soulignait des fautes dans le document XML qu'il n'avait pas remarquées lors d'une association du document XML avec le schéma RELAX NG.

C'est pourquoi j'avais choisi de l'abandonner définitivement. Or, en juillet 2010, le problème du bogue qui empêchait de contrôler l'unicité des identifiants a été résolu par le Consortium TEI. Il s'ensuit que j'ai remplacé la DTD par un schéma Relax NG. En effet, ce dernier choix est le meilleur parce que RELAX NG est plus précis qu'une DTD qui, d'ailleurs, ne contrôlait pas, par exemple, l'attribut @when¹³⁷.

Une fois l'encodage complété, j'ai essayé de produire un modèle propre à mon corpus, c'est-à-dire un modèle qui ne contient que les éléments et les attributs nécessaires pour encoder la présente édition. Alors, j'ai créé mon premier modèle pour le fichier des actes en utilisant l'outil Web pour la gestion et la création des schémas, notamment Roma -générateur de schémas « Creating a schema », du site officiel du consortium TEI-¹³⁸.

Étant donné que Florence Clavaud m'avait donné un schéma RELAX NG complet de tous les éléments, dans la première page Web de *Roma*, j'ai sélectionné "Reduce schema". Ensuite, j'ai donné un titre à mon schéma ("SSCD_actes.xml.rng") et j'ai choisi la langue pour définir mon modèle, notamment la langue française. Dans l'étape suivante, *Roma* demande de choisir la langue dans laquelle on souhaite avoir le "output schema", c'est-à-dire les explications des éléments TEI dans le fichier sur lequel on travaille. J'ai sélectionné encore une fois la langue française. En effet, *Roma* ne permettant pas de sélectionner deux langues, j'ai privilégié le français. Or, bien que mon encodage soit en français et en italien et que, donc, je doive choisir un schéma valide pour les deux systèmes linguistiques, il y a deux raisons pour lesquelles le choix que j'ai fait m'a semblé logique : la première est que le présent projet de mise en ligne est en train d'être développé au sein de l'ENC ; la deuxième que, seule l'édition diplomatique étant bilingue, pour l'instant les index ne sont qu'en français.

Ensuite, le choix des modules à utiliser a été fait à la suite du téléchargement de la Table des balises depuis le site de l'ENC dédié aux éditions électroniques de la même institution¹³⁹. J'ai, enfin, créé le schéma et la documentation.

Or, ce schéma n'est pas encore au point, parce que j'y dois encore insérer des exemples tirés de

for all major XML related standards. An XML file can be edited in the following perspectives: XML text editor, WYSIWYG-like editor, XML grid editor, tree editor » (cf. <<http://www.oxygenxml.com/features.html>>.

137 Bien évidemment, Florence Clavaud s'est aperçue de tous les changements et les problèmes. Dans mon travail d'encodage, je tiens à remarquer que la première personne indique la personne qui a fait le travail matériel et/ou scientifique concernant la diplomatique, alors que pour tous les autres aspects techniques, le présent chapitre et tout le travail d'encodage doivent beaucoup à Florence Clavaud.

138 <<http://www.tei-c.org/Roma/>> [dernière consultation le 8 août 2011].

139 <<http://developpements.enc.sorbonne.fr/diple/modules/xmlstats/>>.

mon encodage, tandis que, à l'heure actuelle, il ne contient que des exemples généraux de la « TEI Tag Library ». Quoiqu'il en soit, il est valide par rapport à la validation de la TEI.

Pour ce qui est des autres schémas, en revanche, ils ne sont encore stables et c'est pour cette raison qu'on ne les trouvera pas dans le dossier technique "SSCD_schema", mais plutôt un schéma RELAX NG complet nommé "schema-CBMA-1.rng".

Chapitre IV

L'édition électronique : quelques remarques concernant un travail encore inachevé

1. L'idéation du site Web : les maquettes

Tout d'abord, je prévois plusieurs pages : une page d'accueil, une d'introduction, l'édition (en français et en italien), les index (des lieux ; des personnes ; des scribes ; des types d'actes) ; les liens vers les établissements qui ont rendu possible ce projet ; le projet lui-même.

Dans une barre en bas, on trouvera les sites du projet électronique (W3C, TEI), les mentions légales (citation du code de la propriété intellectuelle et mention de la licence « Creative Commons »¹⁴⁰), les crédits (mentions à toutes les personnes qui ont participé et qui continuent à participer au projet) , les liens vers les établissements qui ont rendu possible ce projet et les contacts.

Pour ce qui est de la sortie Web des fichiers, je dois avouer que je ne suis pas arrivée à créer un programme XSLT pour ce faire, bien que cette démarche avait été prévu. C'est alors Florence Clavaud qui s'est occupée d'une première visualisation du site à venir, pour permettre une meilleure lisibilité de mon travail pendant la soutenance de mon mémoire.

Pour ce faire, elle s'est basée sur les maquettes du site que j'ai créées et qui illustrent la façon dont je conçois le site dans l'avenir.

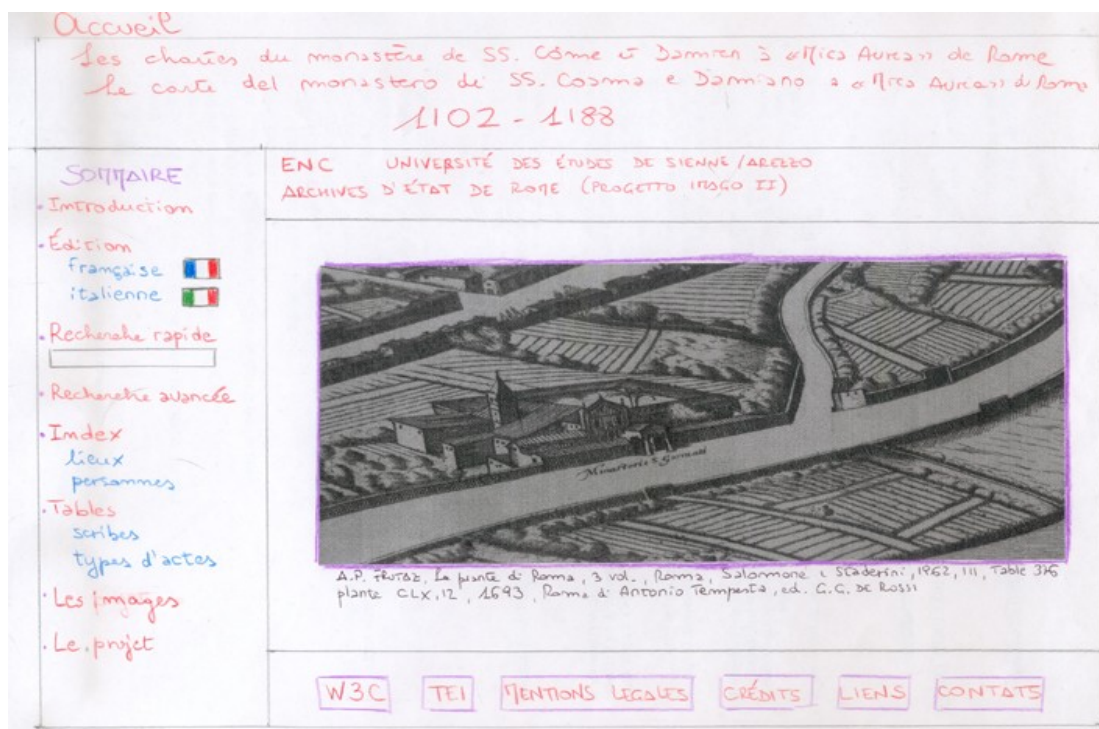
On peut voir dans l'illustration ci-dessous, la maquette de la page d'accueil. Dans le menu de gauche l'utilisateur aura accès à une introduction, aux pages de l'édition en deux langues, aux index, aux tables et aux images, et la possibilité de mener des recherches simples ou rapides.

Or, pour cela, il faut réaliser un site dynamique, comme dans le cas de l'édition de chartes de l'abbaye de Saint-Denis¹⁴¹.

140 Pour ce qui est du code de la propriété intellectuelle, cf. <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279245&cidTexte=LEGITEXT000006069414>>. Pour ce qui est de la licence Creative Commons : <<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>>.

141 Voir, par exemple, le lien suivant qui arrive à la suite de la requête : « Tremblay » : <http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/resultats.html?base=tei&champ1=fulltext&op1=AND&search_type=simple&query1=tremblay&sssearch-submit-npt-tei.x=11&sssearch-submit-npt-tei.y=11>

Page d'accueil (maquette):



Capture d'écran de la page d'accueil :

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gilli

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

lien vers université des études de Sienna/Arezzo

Sommaire

Page de titre

Introduction

Table des actes

1. Charte 102 (1102, 4 février)
2. Charte 103 (1102, 21 avril)
3. Charte 104 (1103, 20 mai)
4. Charte 105 (1103, 20 mai)
5. Charte 106 (1104 avril)
6. Charte 107 (1104 avril)
7. Charte 108 (1105, 23 mai)
8. Charte 109 (1107, août-décembre)
9. Charte 110 (1108, 6 février)
10. Charte 111 (1116, 29 janvier)
11. Charte 112 (1119, mars)
12. Charte 113 (1121, 7 décembre)
13. Charte 114 (1124, 22-31 décembre)
14. Charte 115 (1124, mai)
15. Charte 116 (1124, novembre)
16. Charte 117 (1130, mai)
17. Charte 118 (1131, 27 février)

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

par Laura Gilli

Sous la direction et avec la collaboration de :

- Olivier Guyotjeannin (École nationale des chartes) [directeur de recherche (diplomatique)]
Florence Clavaud (École nationale des chartes) [directeur de recherche (encodage électronique)]
Rita Cosma (Université "La Sapienza") [directeur de recherche (diplomatique)]
Thérèse de Hemptinne (Université Gent) [directeur de recherche (diplomatique)]

École nationale des chartes

2011

Actuellement, le site n'est qu'une visualisation de l'édition électronique, avec un menu à gauche qui permet la navigation dans les chartes (en français et en italien)¹⁴², utilisant des *framesets* simples, presque obsolètes¹⁴³.

142 À l'heure actuelle, la visualisation du site ressemble beaucoup à celle des minutes notariale de Pierre Christofle. Voir chp. II, § 1. Site Web provisoire : <<http://www.enc.sorbonne.fr/tmp/pierre-christofle/>>.

143 « Refer to the display of two or more web pages or media elements displayed side-by-side within the same browser window ». Cf.

L'édition est tout à fait similaire à celle d'une édition papier, à l'exception du fait qu'il est possible de passer de l'édition française à l'italienne, comme on peut le voir dans les pages du site préparé par Florence Clavaud et dont je mets, ci-dessous, une capture d'écran. Un menu de gauche permettra toujours d'aller aux autres chartes de l'édition, ou alors de retourner au sommaire.

S'il est possible de mettre en ligne les images des chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien, il y aura la possibilité de voir l'édition à côté de l'image qui y concerne¹⁴⁴.

Capture d'écran de l'édition d'une charte dans le site Web :

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

par Laura Gilli

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome
lien vers université des études de Sienne/Arezzo

Sommaire

- Page de titre
- Introduction
- Table des actes**
 - Charte 102 (1102, 4 février)
 - Charte 103 (1102, 21 avril)
 - Charte 104 (1103, 20 mai)
 - Charte 105 (1103, 20 mai)**
 - Charte 106 (1104 avril)
 - Charte 107 (1104 avril)
 - Charte 108 (1105, 23 mai)
 - Charte 109 (1107, août-décembre)
 - Charte 110 (1108, 6 février)
 - Charte 111 (1116, 29 janvier)
 - Charte 112 (1119, mars)
 - Charte 113 (1121, 7 décembre)
 - Charte 114 (1124, 22-31 décembre)
 - Charte 115 (1124, mai)
 - Charte 116 (1124, novembre)
 - Charte 117 (1130, mai)
 - Charte 119 (1131, 12 février)

< **Charte précédente (n° 104)** Afficher l'édition italienne **Charte suivante (n° 106)** >

1
Charte 105
1103, 20 mai

Bail sous forme de serment.

Gregorius de Amizo s'engage à donner un denier d'argent de Pavie à la S. Côme et S. Damien pour un bail de deux parcelles d'un terrain à cultiver à l'extérieur de la porte Portese, à Marcelli, que Cinthio, recteur du monastère de SS. Côme et Damien, à « Mica Aurea », lui a donné¹.

A. Original sur parchemin en forme de trapèze, 339 x 200-160 mm., restauré. Au dos, d'une main contemporaine : Carta Marcelli. ASR, Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano, layette 16, charte 105.

a. GILL, Orti..., Appendice A, La documentazione di età medioevale XII-XII secolo, p. 151.

Indiqué : Inventario..., page 13v, regeste n° CV.

+ In nomine Domini. Anno dominice incarnationis millesimo centesimo III, indictione XI, mensis madii, die XX| Ego quidem Gregorius de Amizo hac die propria mea voluntate spondeo et pr[o]missionem facio tibi Cinthio, rectori venerabilis monasterii Sanctorum Cosme et Damiani qui^a vocatur Mica^b Aurea tuisque successoribus, idest ut omni anno conferamus ego et | meis fillis, in festivitate sancti Cosme, pensionis nomine denarium argenti p(a)p(iensium) unum ex illos | duos petios terre sementarie in integum ad duos modia tritici semente quos tu | in Marcelli^c diebus vite mee et de meis fillis dedisti et locasti tantum^d| nos quoque^e mortui modis omnibus vestro revertatur monasterio, affines vero | unius petii sunt: ab uno latere tenent heredes Altiboni iurisvestri^f monasterii; ab alio latere^g|mea^h terra iuris

Pour ce qui est de la page de l'index des personnes, on peut voir ci-dessus ma maquette et, plus en bas, la capture d'écran de la page Web prévue. Dans ce dernier cas, Florence Clavaud a prévu qu'il y ait la possibilité de rechercher par lettre de l'alphabet en haut, alors que dans ma maquette j'avais prévu cette possibilité dans un menu à gauche. Il est vrai qu'il est mieux de faire comme Florence Clavaud a pensé, parce qu'il est possible, dans ce cas-là, de ne pas perdre la visualisation du menu qui permet d'accéder aux chartes ou aux autres index et tables, ou alors aux images. Bref, la visualisation constante de ce qu'on trouve dans le site est toujours la manière la meilleure d'afficher le site.

144Voir chp. II, § 1.

Index des personnes

Index des personnes ACCUEIL

Les chartes du monastère de SS. Cosme et Damien à « Mica Aurea » de Rome
 La carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano a « Mica Aurea » di Roma
 1102-1188

ENC UNIVERSITÉ DES ETUDES DE SIENNE (ARETTO)
 ARCHIVES D'ÉTAT DE ROME (PROGETTO IRAGO II)

Tous les noms sont en latin au nominatif. Les signes indiquent l'incertitude d'une désinence. L'ordre de classement alphabétique des noms des personnes est proposé de la manière suivante : nom seul, nom accompagné du titre ou du lien de parenté entre crochets. S'il existe une variante du titre de la personne, celle-ci est indiquée par des parenthèses. Les renvois font référence aux cotes des chartes, mais celles-ci peuvent être inversées pour en faire apparaître l'ordre chronologique. Pour savoir à quel acte elles correspondent, se référer à la « Table de concordance ». Lorsqu'il y a une forte incertitude dans l'identification de la personne (par exemple si l'arc chronologique est trop vaste pour presumer qu'il s'agit d'une même personne), on a préféré citer le même nom plusieurs fois. L'abréviation SSCD indique le monastère de SS. Côme et Damien.

| | |
|-----------------------------|--|
| INDEX DES NOMS DE PERSONNES | |
| A | |
| B | |
| C | |
| D-E | |
| F-G | |
| H-I | |
| K-M | |
| N-O | |
| P-Q | |
| R | |
| S-T | |
| U-W | |

| | |
|---|---|
| Abucius qui dicitur de Abbo [testis], 109 | Albertus, 104 |
| Abbaissa Comicenii [testis], 133 | Albertus [dominus SSCD], 221 |
| Abbatellus, 184[329] | Albertus [monachus SSCD], 113 |
| Abbatissa [uxor Iohanni Bonifili Iuseppi], 177 | Albertus [presbiter et monachus. Testis], 104 |
| Accurrinona [testis], 236 | Albertus [presbiter], 108, 137 |
| Achilles, 154, 155 | Albertus Alberti [prior et consiliarius], 181 |
| Achillus [maritus Theodora], 163/7 | Albertus Albertucci [testis], 188 |
| Achillus, [testis], 152 | Albertus de Astaldo [testis], 146/13 |
| Aciarellus [presbiter], 147 | Albertus de Cencio Leonis [testis], 167 |
| Adam [testis], 156 | Albertus Faucilli, 170 |
| Adamulus [filius], 146/12 | Albertus Gualterii [testis], 199 |
| Adinolfus de Sancta Iulia [testis], 107 | Alducius [testis], 168 |
| Adrianus IV [papa], 129A, 130, 131, 132 | Aleus Lombardus, 129B |
| Adto de Fasana, 122 | Alexander [papa], 146/18 |
| Agatulus [heredes], 146/18, 146/19 | Alexander III [papa], 136, 137, 140, 142, 143, 148, 147, 149, 150 |
| Agidiferamo [filius Oddonis Mezzanelli], 150 | Alexander Tebaldi, 199 |
| Agnetis, 163/8 | Alexander Teballi, 184[329] |
| Albanell-us-, 140 | Alexius, 118 |
| Albascia [uxor q. Petri Angeli, tutrix filii Iohannis], 207 | Alexius Iohannis Barbare [testis], 143 |
| Albericus [causidicus], 109 | Alexius Iohannis de Roff(...), 129B |
| Alberta, 181 | Alexius de Maria de Melda [testis], 103 |
| Alberti-us-, 140 | Alexius de Summerago [pater (q.) Cecillii], 180 |
| Albertus Rainerii de Alberto [testis], 150 | |

Capture d'écran de l'index des personnes

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)

La carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gilli

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome

lien vers université des études de Sienne/Arezzo

- 8. Charte 146/8 (1164, 16 octobre)
- 9. Charte 146/9 (1173, 13 octobre)
- 10. Charte 146/10 (1177)
- 11. Charte 146/11 (1177, 27 février)
- 12. Charte 146/12 (1177, 1 juin)
- 13. Charte 146/13 (1177, 18 octobre)
- 14. Charte 146/14 (1177, 23 décembre)
- 15. Charte 146/15 (1178, 22 février)
- 16. Charte 146/16 (1178, 25 février)
- 17. Charte 146/17 ()
- 18. Charte 146/18 (1179, 8 juin)
- 19. Charte 146/19 (1178, 3 septembre)
- 20. Charte 146/20 (1178, 7)
- 21. Charte 146/21 (1178, 14 octobre)
- 22. Charte 146/22 (1178, 21 octobre)
- 23. Charte 146/23 (1180)
- 24. Charte 146/24 (1178, 16 février)

Index

- Index des lieux
- Index des personnes
- Tables
- Scribes
- Types d'actes

| A | B | C | D | E | F | G | H | I | K | L | N | O | P | Q | R | S | T | U | V | W | Z |

A

- 001. Abbaissa Comicenii [testis] : 133
- 002. Abucius qui dicitur Abbo [testis] : 109
- 003. Achilles : 154, 155
- 004. Achillus [testis] : 152
- 005. Aciarellus : 147
- 006. Adam [testis] : 156
- 007. Adamulus : 146-12
- 008. Adinolfus de Sancta Iulia [testis] : 107
- 009. Adrianus IV [papa] : 129, 130, 131, 132
- 010. Adto de Fasana : 122
- 011. Agatuli heredes : 146-18, 146-18
- 012. Agidiferamus filius Oddonis Mezzanelli : 150
- 013. Albanellus frater Albertii : 140
- 014. Albericus [iudex causidicus] : 109
- 015. Albertus frater Albanelli : 140
- 016. Albertus Rainerii de Alberto [testis] : 150
- 017. Albertus [monachus SS. Cosme et Damiani] : 104
- 018. Albertus [presbiter et monachus SS. Cosme et Damien] Dans les chartes 108 et 113 il n'a que l'appellation de presbiter : 104, 108, 113
- 019. Albertus [presbiter SS. Cosme et Damiani] : 137
- 020. Albertus de Astaldo [testis] : 146-13
- 021. Aleus Lombardus : 129
- 022. Alexander III [papa] : 136, 137, 140, 142, 143, 146-18, 147, 148, 149, 150

Dans la Table des scribes, pareillement à l'index des personnes, il faut envisager de rechercher les scribes en ordre alphabétique ou en ordre de titulatures dans une barre horizontale en haut de la table, afin de permettre, à gauche, de visualiser toujours le plan du site et, éventuellement, de voir des autres parties du site-même.

En ce qui concerne la possibilité de rechercher les scribes par titre ou par nom, il me semble tout à fait important pour mener des recherches les plus satisfaisantes possibles. En tant que chercheuse, il

m'est arrivée souvent, en fait, d'avoir besoin de ces deux types de listes.

Or, dans les éditions papier, il est très rare de voir des listes similaires parce qu'elles sont très laborieuses à concevoir. L'édition électronique, en revanche, permet, avec très peu d'effort, de visualiser l'index conçu selon ordres différents. En effet, je n'ai conçu qu'un fichier XML qui puisse faire cela. Comme dans les cas des index des personnes et des scribes, le menu vertical de gauche sera transféré dans une barre horizontale en haut, et à gauche, à cette place, on pourra maintenir le plan du site.

Table des scribes

Table des scribes
 Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome
 La carta del monastero dei SS. Cosma e Damiano a « Mica Aurea » di Roma
 1102-1188

ENC UNIVERSITÉ DES ÉTUDES DE SIENNE/AREZZO
 ARCHIVES D'ÉTAT DE LAZIO (PASCOTTO INACO II)

| Titre du scribe | Autorité | Motif du scribe | Compléments | Notes |
|------------------------------|---------------|-----------------|----------------|---------------------------------|
| index | | Angelus | civis Sutrinus | Même série des chartes 116, 117 |
| [...] | | | | |
| index | sacri Palatii | Berizo | | 128 |
| IUDICES ET NOTARI | | | | |
| index et notarius | sacri Palatii | Albericus | Sutri | 112 |
| index et notarius | sacri Palatii | Crescentius | civis Sutrinus | 147 |
| index et notarius | | Gregorius | Camporanus | 127 |
| index et notarius | sacri Palatii | Gregorius | Camporanus | 133 |
| IUDICES ET TABELLONES | | | | |
| index et tabellio | | Cresido | | 139 |

Capture d'écran de la Table des scribes

Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)
 La carta del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gill

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome
 lien vers université des études de Sienna/Arezzo

8. Charte 146/8 (1164, 16 octobre)
 9. Charte 146/9 (1173, 13 octobre)
 10. Charte 146/10 (1177)
 11. Charte 146/11 (1177, 27 février)
 12. Charte 146/12 (1177, 1 juin)
 13. Charte 146/13 (1177, 18 octobre)
 14. Charte 146/14 (1177, 23 décembre)
 15. Charte 146/15 (1178, 22 février)
 16. Charte 146/16 (1178, 25 février)
 17. Charte 146/17
 18. Charte 146/18 (1179, 8 juin)
 19. Charte 146/19 (1178, 3 septembre)
 20. Charte 146/20 (1178, 7)
 21. Charte 146/21 (1178, 14 octobre)
 22. Charte 146/22 (1178, 21 octobre)
 23. Charte 146/23 (1180)
 24. Charte 146/24 (1178, 16 février)

Index des lieux
Index des personnes
Tables
 Scribes
 Types d'actes

Index des notaires en ordre alphabétique SS. Côme et Damien à Mica Aurea 1102-1188 Layettes 16, 16-bis

Scribe sans titulature spécifique

| Autorité | Nom du scribe | Compléments au nom | Chartes concernées | Notes |
|----------|---------------|--------------------|--------------------|--|
| / | Iohannes | / | 125 | Suscription : « Ego Iohannes scripsi et absolvi » Il n'est pas le même scribe des chartes 120, 124 et 132 |

Iudices

| Autorité | Nom du scribe | Compléments au nom | Chartes concernées | Notes |
|----------|---------------|--|--------------------|---|
| / | Angelus | civis Sutrinus. Se dit « civis Sutrinus » dans la « rogatio » et non dans la souscription notariale. Il ne spécifie pas d'être « civis Sutrinus » dans la charte 117 | 114, 116, 117 | Suscription : « + Ego Angelus iudex complevi et absolvi. » Il rédige les chartes 114, 116 et 117 |
| / | sacri Palatii | Berizo | 128 | Suscription : « (S.T.) Ego Berizo Dei gratia sacri Palatii iudex complevi » |
| / | Cacialupus | / | 130 | Suscription : « Ego Cacialupus iudex complevi et absolvi » |

Les liens vers d'autres sites permettent, dans mon cas, d'avoir une vision de l'ensemble du projet, c'est-à-dire de savoir quels sont les établissements qui ont fait en sorte que ce projet ait lieu.

Ils sont plusieurs. Tout d'abord, je tiens à souligner l'importance des Archives d'État de Rome qui conservent la documentation objet du présent projet et où j'ai eu la possibilité de consulter de façon aisée la documentation. Ensuite, et il s'agit du lieu où j'ai la possibilité de développer mon projet, l'École nationale des chartes. C'est, en fait, le cadre actuel de mon projet.

Et encore, l'Université de Sienne/Arezzo, auprès de laquelle j'ai obtenu le titre de docteur et dont le soutien financier m'a permis de me spécialiser à Paris dans le domaine de l'informatique.

Je prévois un autre lien que je voudrais faire vers l'Université de Rome « La Sapienza », parce que c'est là que je me suis spécialisée en archivistique et la diplomatique et que l'une des personnes qui ont suivi tout mon travail y travaille, Rita Cosma, directrice de mon mémoire à l'École Spéciale des Archivistes et Bibliothécaires, de ma thèse à l'Université de Sienne/Arezzo et de mon mémoire à l'École nationale des chartes-.

Lien :

LIENS

LES CHARTES ----

ACCUEIL

Cadre du projet :

- École nationale des chartes (ENC)
< <http://www.enc.sorbonne.fr/> >

Le projet a été développé grâce à :

- Université degli Studi di Sienna à Arezzo
< <http://www.unisi.it/internet/home.html> >
- Dottorato di ricerca in Scienze del Testo - Edizione, analisi, lettura, comunicazione.
Sezione Scienze del Libro
< <http://www.scienzedellibro.unisi.it/> >
- Università degli Studi « La Sapienza » di Roma
< <http://www.uniroma1.it/> >

Les chartes du monastère de SS. Cosme et Damien font partie du patrimoine conservé aux Archives d'État de Rome

Archivio di Stato di Roma
< <http://www.archiviodistatoroma.beniculturali.it/> >
pour les images des documents en ligne ;
< http://www.cflr.beniculturali.it/Patrimonio/Archivi/Imago/serie/pergamene/pergamene_start.html >

Enfin, dans la page concernant le projet, je vais expliquer tout ce qui est de l'édition dont je me suis occupée.

Projet

| LE PROJET | | ACCUEIL |
|--|--|---------|
| LES CHARTES DU MONASTÈRE DE SS. CÔNE ET DANIEU à «VICIA AUREA» de ROME (1102-1188) | | |
| LE CARTE DEL MONASTERO DEI SS. CONE E DANIANO IN «VICA AUREA» DI ROMA | | |
| Sommaire | ENC UNIVERSITÉ DES ÉTUDES DE SIENNE / ARSIS UNIVERSITÄT «LA SPIRITUALITÀ» DI ROME ARCHIVES D'ÉTAT DE ROME (PROGETTO FRAGO II) | |
| Introduction | <u>Le projet</u> | |
| Édition française italienne | <ul style="list-style-type: none"> • Malgré l'absence du doctorat de recherche de Laura Qui, le projet a démarré grâce au soutien de l'École nationale des chartes et à la confiance que Florence Clavaud et Olivier Quijot-Jeamain ont accordée à la doctorante. • La présente édition électronique se fonde principalement sur la thèse de doctorat de recherche de Laura Qui (directeurs de thèse: Olivier Quijot-Jeamain (ENC), Florence Clavaud (ENC), Luca Cozza (Univroma 1), Christian de Klerckhoff (Université Quiri). | |
| Recherche rapide | | |
| Recherche avancée | | |
| Index lieux personnes | | |
| Tables scribes types d'actes | | |

2. Sortie Web de l'encodage en XSLT

En ce qui concerne la transformation et la présentation des fichiers XML, je ne me suis pas encore occupé de la visualisation Web. La composante visible de l'édition électronique il faut la faire avec un programme XSLT. Or, étant donné que, bien que j'aie suivi les cours concernant XSLT à l'ENC, je ne maîtrise pas ce programme, c'est Florence Clavaud qui s'est occupée de préparer les fichiers xsl.

Quoi qu'il en soit, un document XML décrivant la structure du document, mais non sa présentation ne décrit pas sa présentation¹⁴⁵. Pour cela il faut appliquer au document des règles de mise en forme, par exemple en utilisant une feuille de style CSS (Cascading Stylesheet, en français Feuilles de style en cascade) qui, par ailleurs, ne suffit pas pour toutes les configurations, ni le balisage XML. C'est pourquoi il est indispensable « de transformer le format d'entrée en format de sortie »¹⁴⁶, c'est-à-dire de traduire le contenu informatique en site lisible, ce qui est possible grâce au langage de transformation XSLT (*Extensible Stylesheet Language Transformations*).

145 RUSTY HAROLD, SCOTT MEANS, *XML en concentré...*[trad. fr.], p. 117.

146 Ibidem.

Ce langage permet de transformer un document XML selon des « template rules » (règles de gabarit) contenues dans une feuille de style XSL. Chaque « template rule » définit des traitements à faire sur un élément (nœud) de l'arbre source. « Pour accéder aux nœuds dans un arbre XML à transformer » on utilise le langage Xpath¹⁴⁷, dont XSLT se servira pour la transformation.

On a choisi d'utiliser cette méthode parce qu'elle est la plus puissante et la plus adaptée pour produire le site Web de consultation.

147 RIGAUX, B. AMANN, *Comprendre XSLT...*, p. 87.

Conclusion

Dans le premier chapitre, j'ai voulu résumer la recherche menée pendant mon doctorat pour montrer les fondamentaux scientifiques diplomatiques de mon projet d'édition électronique.

Dans le chapitre deux, j'ai montré les étapes nécessaires pour concevoir une édition électronique à partir d'une édition papier. J'y ai expliqué l'importance, de nos jours, d'une édition électronique et la nouveauté représentée par le fait de concevoir une édition bilingue.

Dans le troisième chapitre, j'ai parlé de la partie informatique et dans le quatrième chapitre, enfin, de la visualisation Web de ce travail.

Je dois reconnaître que mon travail reste inachevé. Bien que j'aie commencé à encoder les chartes qui ont fait l'objet de ma thèse il y a un an et demi (plus ou moins en concomitance avec la fin des cours en Master 2 en 2009/2010), il a fallu beaucoup de temps pour définir un modèle XML d'encodage de ces chartes. Il est aussi vrai que je ne me suis pas bornée à m'occuper de l'aspect informatique, mais que jusqu'à février de cette année j'ai terminé de rédiger ma thèse de doctorat.

Par ailleurs, il est bien de remarquer que, faute de documentation technique déterminée (schéma), il faut du temps pour réfléchir à la façon dont on veut poursuivre l'encodage électronique, puis pour réaliser le travail d'encodage lui-même.

C'est pour cela que la production des schémas documentés et la sortie Web sont à revoir : avant de générer les schémas et d'utiliser le programme de transformation XSLT, les fichiers XML doivent être complets, homogénéisés et cela n'est arrivé qu'à fin juillet.

L'ENC, la structure auprès de laquelle je me suis spécialisée en informatique et où je soutiens ce mémoire, a accueilli mon projet d'édition avec générosité et avec l'idée d'héberger prochainement mon site Web. À la suite de la soutenance de mon mémoire, donc, j'envisage, d'une part, de travailler encore à la partie diplomatique, et, de l'autre, de terminer l'édition électronique et d'en tirer une édition papier¹⁴⁸.

En effet, si j'avais pensé pendant la rédaction de ma thèse à continuer à travailler sur un site Web comprenant l'aspect archivistique du fonds du monastère des Saints-Côme-et-Damien - ce qui, par ailleurs, pourrait être intéressant -, je crois qu'il est d'autant plus intéressant de voir s'il est possible d'unifier les deux chaînes de distribution d'une œuvre : celle de l'édition électronique et celle de l'édition papier. En effet, ne trouvant pas d'occurrence de ce type de travail, à l'exception de

148 Voir CLAVAUD, *Les éditions électroniques...*, p. 118 et le chp. II, § 1.

travaux réalisés par l'université de Caen¹⁴⁹, il pourrait être intéressant d'en voir les temps et modalité de réalisation, lorsque la même personne s'occupe de l'édition électronique et de l'édition papier.

Je suis parvenue à cette idée en travaillant à mon mémoire de recherche, parce que, en fait, au début de mon travail, je n'y avais pas pensé : normalement, les éditions papier précèdent les éditions électronique et aucun diplomate ne doute de cette démarche.

Pour ce qui est de l'aspect informatique de mon travail, j'ai apporté beaucoup de modifications aux fichiers, parfois en les complétant, après la soutenance de ma thèse. La visualisation en XSLT, même si toute récente, m'a permis de voir de façon plus claire les défauts de mon travail.

En outre, m'appuyant sur les remarques que Florence Clavaud m'avait faites durant la soutenance de ma thèse, j'ai aussi retravaillé l'aspect scientifique du travail informatique. Par exemple, j'ai lu plus d'articles en ligne, ce qui émerge en regardant la sitographie créée depuis la rédaction de ma thèse.

Quoi qu'il en soit, j'ai essayé de concevoir une édition électronique qui réponde aux requis d'un chercheur : par exemple, je suis convaincue que la création des index est une démarche fondamentale. C'est pourquoi, dans mon encodage électronique j'ai prévu des index flexibles, souples, utilisables au-delà de leur source, c'est-à-dire du fichier principal qui contient toute l'édition électronique.

En guise de conclusion-bilan, je voudrais soulever quelques questions survenues au cours de mon étude.

Pour ce qui est de la sortie Web de l'encodage, à l'époque de ma thèse, je m'étais posé les questions suivantes : comment l'internaute verra-t-il l'édition électronique ? De plus, cet internaute, qui est-il ?

Quel qu'il soit, chercheur et/ou curieux, je pense que mon site Web est facilement exploitable et manipulable.

À la soutenance de ma thèse de nouvelles questions auxquelles mon mémoire peut répondre ont été posées : encoder directement, à l'aide du langage XML, serait-il envisageable ?

Pour ce qui est de mon point de vue, je pense qu'encoder directement est tout à fait possible. Il est évident que les diplomates doivent connaître le langage informatique. Personnellement, je préfère

149 CLAVAUD, *Les éditions électroniques...*, note 23, à p. 118.

toujours transcrire les documents à l'aide d'un instrument bureautique (Word, OpenOffice), puis encoder. Selon moi, en fait, pour encoder directement il faut avoir un modèle XML fiable pour toute documentation. Or, à la suite de mon expérience concernant les chartes romaines, je doute que mon modèle actuel puisse être valable pour les chartes d'autres secteurs géographiques. En travaillant sur le chartrier du Chapitre d'Arezzo, par exemple, j'ai constaté que les questions que je me posais sur ces chartes en tant que diplomate étaient différentes de celles concernant les chartes de Rome. Étant donné qu'un modèle se fonde sur ces questions (au moins, mon travail de structure s'est beaucoup basé sur elles), je crains qu'il ne soit préférable d'encoder qu'à la suite d'une première étude.

Je n'exclus pas, par ailleurs, de perfectionner mon modèle actuel pour qu'il puisse être valable dans d'autres cas. En effet, comme je l'ai dit, les schémas ne sont pas encore documentés. Une fois achevés, je pense que je pourrais mieux déterminer l'utilisation de certains éléments.

Une ultime question se doit d'être posée, plus prospective et générale que toutes les précédentes : les éditions électroniques, deviendront-elles la première étape d'une publication diplomatique ? C'est-à-dire, la diplomatique, est-elle prête à s'engager dans une démarche inverse à celle qui existe de nos jours ?

Je pense qu'envisager de publier électroniquement et, ensuite, d'en tirer des éditions papier, permettrait un effort et un coût inférieurs. Pour ce faire, comme dans le cas d'un encodage direct, les diplomates devraient apprendre les langages informatiques nécessaires à cette démarche. À mon humble avis, pour franchir la séparation qui existe entre diplomates et informaticiens on pourrait préparer les générations de futurs diplomates aux rudiments des langages informatiques, puis les adresser à un domaine spécifique (la connaissance de XML/TEI, par exemple).

Je connais très bien les efforts requis à l'apprentissage des nouvelles technologies, mais j'espère que le présent mémoire est la preuve qu'il est tout à fait possible d'entreprendre ce chemin.

À l'heure actuelle, je peux dire que mon travail étant un chantier et un défi, je suis complètement satisfaite de la façon dont mon projet se développe. En regardant la visualisation Web, je peux constater qu'elle est tout à fait identique à ce que j'avais envisagé.

Table d'encodage

1. L'élément <front> dans <text> du fichier "SSCD_actes.xml"

```
<front>
  <head>INTRODUCTION</head>
  <div xml:lang="fre" type="introduction">
    <p>Le premier objectif de ma thèse est de participer à la transmission de l'histoire
      du monastère des SS. Côme et Damien de Rome au cours du Moyen Âge en réalisant
      l'éditions de ses chartes [...].</p>
    <p>Bien évidemment, explorer la façon dont un fonds archivistique a été organisé
      intellectuellement contribue à la compréhension d'une culture et même de
      l'histoire d'un établissement.</p>
  </div>
  <div xml:lang="ita" type="introduction">
    <p>Il primo obiettivo della mia tesi è di partecipare alla trasmissione della storia
      medievale del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea realizzando
      l'edizione delle sue carte [...].</p>
    <p>Evidentemente, esplorare il modo in cui un fondo archivistico è stato organizzato
      contribuisce alla comprensione di una cultura e della storia della stessa
      istituzione che ne ha dato origine [...].</p>
  </div>
  <div>
    <head>Bibliographie</head>
    <listBibl type="ms">
      <head>Manuscripts</head>
      <biblStruct>
        <monogr xml:id="ASR-Inventario">
          <author>
            <orgName>Archivio di Stato di Roma. Ministero per i Beni e le
              attività culturali</orgName>
          </author>
          <title>Inventario 69, Inventario manoscritto (1801)</title>
          <imprint>
            <publisher xml:lang="fre">Archives d'État de Rome</publisher>
            <publisher xml:lang="ita">Archivio di Stato di Roma</publisher>
            <date>1801</date>
          </imprint>
        </monogr>
      </biblStruct>
      [...]
    </div>
    <listBibl type="book">
      <head>Livres imprimés</head>
      <biblStruct>
        <!-- NOTA BENE : dans ce fichier, qui est le fichier principal, on trouvera toute la bibliographie, même
          celle du fichier SSCD_typologieJuridique.xml. Dans ce dernier fichier, les liens vers la bibliographie contenue ce
          fichier -->
        <monogr xml:id="Astuti">
          <author>G. Astuti</author>
          <title>I contratti obbligatori nella storia del diritto italiano</title>
          <imprint>
            <biblScope>I</biblScope>
            <pubPlace>Milano</pubPlace>
            <publisher>Dott. A. Giuffrè Editore</publisher>
            <date>1952</date>
          </imprint>
        </monogr>
      </biblStruct>
    </listBibl>
  </div>
</front>
```

```

</monogr>
</biblStruct>
<biblStruct>
  <monogr xml:id="Bougard">
    <author>F. Bougard</author>
    <title>La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII<hi
      rend="sup">e</hi> siècle au début du XI<hi rend="sup">e</hi>
      siècle,</title>
    <imprint>
      <biblScope>I, Alto Medioevo</biblScope>
      <pubPlace>Rome</pubPlace>
      <publisher>École Française de Rome</publisher>
      <date>1995</date>
    </imprint>
  </monogr>
</biblStruct>
<biblStruct>
  <monogr xml:id="Bougard2">
    <author>F. Bougard</author>
    <title>«Falsum falsorum judicium consilium» L'Écrit et la justice
      centro-septentrionale au XIe siècle</title>
    <editor>Bibliothèque de l'École des chartes</editor>
    <imprint>
      <biblScope>t. 155, p. 299-314</biblScope>
      <pubPlace>Paris</pubPlace>
      <publisher/>
      <date>1997</date>
    </imprint>
  </monogr>
</biblStruct>
<biblStruct>
  <monogr xml:id="Braudo">
    <author>S. Braudo</author>
    <title>Dictionnaire du droit privé français</title>
    <imprint>
      <distributor><ref target="http://www.dictionnaire-juridique.com/"
        >http://www.dictionnaire-juridique.com/</ref></distributor>
    </imprint>
  </monogr>
</biblStruct>
[... ]
</listBibl>
</div>
</front>

```

2. Les éléments <group> dans "SSCD_actes.xml"

```
<group>
  <text xml:id="p-102"> [268 lines]
  <text xml:id="p-103"> [297 lines]
  <text xml:id="p-104"> [306 lines]
  <text xml:id="p-105"> [387 lines]
  <text xml:id="p-106"> [257 lines]
  <text xml:id="p-107"> [287 lines]
  <text xml:id="p-108"> [352 lines]
  <text xml:id="p-109"> [416 lines]
  <text xml:id="p-110"> [319 lines]
  <text xml:id="p-111"> [254 lines]
  <text xml:id="p-112"> [353 lines]
  <text xml:id="p-113"> [279 lines]
  <text xml:id="p-114"> [262 lines]
  <text xml:id="p-115"> [272 lines]
  <text xml:id="p-116"> [272 lines]
  <text xml:id="p-117"> [243 lines]
  <text xml:id="p-119"> [253 lines]
  <text xml:id="p-120"> [308 lines]
  <text xml:id="p-121"> [271 lines]
  <text xml:id="p-122"> [305 lines]
  <text xml:id="p-123"> [272 lines]
  <text xml:id="p-124"> [313 lines]
  <text xml:id="p-125"> [244 lines]
  <text xml:id="p-126"> [308 lines]
  <text xml:id="p-127"> [257 lines]
  <text xml:id="p-128"> [196 lines]
  <text xml:id="p-129-1"> [295 lines]
  <text xml:id="p-129-2"> [280 lines]
  <text xml:id="p-130"> [266 lines]
  <text xml:id="p-131"> [393 lines]
  <text xml:id="p-132"> [243 lines]
  <text xml:id="p-133"> [206 lines]
  <text xml:id="p-134"> [192 lines]
  <text xml:id="p-135"> [224 lines]
  <text xml:id="p-136"> [212 lines]

  <text xml:id="p-137"> [295 lines]
  <text xml:id="p-138"> [222 lines]
  <text xml:id="p-139"> [218 lines]
  <text xml:id="p-140"> [254 lines]
  <text xml:id="p-141"> [232 lines]
  <text xml:id="p-142"> [229 lines]
  <text xml:id="p-143"> [218 lines]
  <text xml:id="p-144"> [262 lines]
  <text xml:id="p-145"> [342 lines]
  <text xml:id="p-147"> [286 lines]
  <text xml:id="p-148"> [276 lines]
  <text xml:id="p-149"> [250 lines]
  <text xml:id="p-150"> [231 lines]
  <text xml:id="p-151"> [328 lines]
  <text xml:id="p-152"> [342 lines]
  <text xml:id="p-153"> [478 lines]
  <text xml:id="p-154"> [341 lines]
  <text xml:id="p-155"> [418 lines]
  <text xml:id="p-156"> [321 lines]
  <text xml:id="p-157"> [276 lines]
  <!-- LG 12 juin 2011 L'Appendice I contient deux actes, le 101 et le 118-->
  <group>
    <head xml:lang="fre">Appendice I</head>
    <head xml:lang="ita">Appendice I</head>
    <text xml:id="p-101"> [261 lines]
    <text xml:id="p-118"> [358 lines]
  </group>
  <!-- LG 05 août 2011 L'Appendice II contient 24 actes, tous ceux qui apparaissent dans la charte 146-->
  <group> [4082 lines]
</group>
```


3. Les notes historiques

```
</body>
<back>
<div type="notes">
  <div type="notes-fre" xml:lang="fre">
    <note xml:id="p-104-n-f-1">Pour le denier de Pavie, voir charte
      102.</note>
    <note xml:id="p-104-n-f-2"><foreign xml:lang="lat">modius-ii</foreign> :
      « Mensura liquidorum ». Cf. DU CANGE, <ref
        target="#DuCange-vocabulary"><title>Glossarium...,</title></ref>
      IV, p. 456. Voir modium : « Mensura liquidorum simul et aridorum. »
      <ref target="http://ducange.enc.sorbonne.fr/MODIUM"
        >http://ducange.enc.sorbonne.fr/MODIUM</ref></note>
    <note xml:id="p-104-n-f-3"><foreign xml:lang="lat">triticum-i</foreign>
      : tritiscium, triticeum : molendinum (blé, froment). Cf. DU CANGE,
      <ref target="#DuCange-vocabulary"
        ><title>Glossarium...,</title></ref> VI, p. 676.</note>
    <note xml:id="p-104-n-f-4">Les souscriptions des auteurs du document,
      notamment celles du recteur du monastère et du prêtre Albertus, ont
      été rédigées par une autre main que celle du scribe.</note>
  </div>
  <div type="notes-ita" xml:lang="ita">
    <note xml:id="p-104-n-i-1">Per il denaro di Pavia, cf. perg. 102. </note>
    <note xml:id="p-104-n-i-2"><foreign xml:lang="lat">modius-ii</foreign> :
      « Mensura liquidorum ». Cf. DU CANGE, <ref
        target="#DuCange-vocabulary"><title>Glossarium...,</title></ref>
      IV, p. 456. Cfr. "modium" <ref
        target="http://ducange.enc.sorbonne.fr/MODIUM"
        >http://ducange.enc.sorbonne.fr/MODIUM</ref></note>
    <note xml:id="p-104-n-i-3"><foreign xml:lang="lat">triticum-i</foreign> :
      tritiscium, triticeum : molendinum (grano, frumento). Cf. DU CANGE,
      <ref target="#DuCange-vocabulary"
        ><title>Glossarium...,</title></ref> VI, p. 676.</note>
    <note xml:id="p-104-n-i-4">Le sottoscrizioni degli autori del documento,
      quelle del rettore del monastero e del prete Albertus, sono state
      redatte da un'altra mano di quella del rogatario.</note>
  </div>
</div>
</back>
</body>
[...]
```

4. "SSCD_typologieJuridique.xml"

```
<list>
  <item xml:id="lease_1_a" n="1.a"><label><foreign xml:lang="lat"
    >Livelli</foreign></label>
    <list>
      <item xml:id="lease_1_a_1"
        corresp="SSCD_actes.xml#p-108-j SSCD_actes.xml#p-112-j SSCD_actes.xml#p-119-j
SSCD_actes.xml#p-126-j SSCD_actes.xml#p-142-j"
          ><label>Baux <foreign xml:lang="lat">< libellario nomine
            >></foreign> en forme de précaire</label>
          <desc>Dans la présente édition, sur cinq actes en forme de
            précaire (cf. actes <ref target="SSCD_actes.xml#p-108"
              >108</ref>, <ref target="SSCD_actes.xml#p-112"
              >112</ref>, <ref target="SSCD_actes.xml#p-119">119</ref>119,
              <ref target="SSCD_actes.xml#p-126">126</ref>, <ref
                target="SSCD_actes.xml#p-142">142</ref>), deux ont la
              même durée : à la troisième génération. [...] [Voir <ref
                target="SSCD_actes.xml#Pivano">PIVANO, I contratti
                agrari...,</ref> p. 15, note 22)]. Il y a deux types de
              prix : un pour l'entrée et l'autre pour le cens annuel.
              Lenzi, par exemple, dit que les baux "libellario nomine"
              étaient différents de l'emphytéose par la durée : cette
              dernière pouvait être perpétuelle [voir <ref
                target="SSCD_actes.xml#Lenzi">LENZI, La terra e il
                potere...,</ref> p. 29]. Les précaires « à vie » sont
              dus à l'usage des précaires <foreign xml:lang="lat">< oblate
                >></foreign>, qui masquaient la donation derrière un
              usufruit. Ce dernier qui était fait par le concessionnaire
              en faveur de ses propres fils était perpétuel [voir <ref
                target="SSCD_actes.xml#Pivano">PIVANO, I contratti
                agrari ..., </ref> p. 15, note 22]. Dans la charte <ref
                target="SSCD_actes.xml#p-126">126</ref> la durée est
              déterminée de manière très ponctuelle : du 15 janvier (jour
              de l'action juridique) à toute l'année suivante et le
              renouvellement, lui, est fait pour 29 ans.</desc>
          </item>
          <item xml:id="lease_1_a_2"
            corresp="SSCD_actes.xml#p-129-1-j SSCD_actes.xml#p-146-16-j"
              ><label>Baux <foreign xml:lang="lat">< libellario nomine
                >></foreign> en forme de charta</label>
            <desc>Dans les baux <foreign xml:lang="lat">< libellario nomine
              >></foreign> en forme de <foreign xml:lang="lat">< charta
                >></foreign>, le droit de préemption, le <foreign
                  xml:lang="lat">comminus</foreign> ou le <foreign
                    xml:lang="lat">laudemium</foreign> ne sont jamais
                  spécifiés [...] Les verbes qui qualifient la disposition
                  sont <foreign xml:lang="lat">< concedo >></foreign> et
                  <foreign xml:lang="lat">< loco >></foreign> et il y la
                  spécification <foreign xml:lang="lat">< libellario nomine
                    >></foreign>, même si la forme est celle de la <foreign
                      xml:lang="lat">charta</foreign> et non de la <foreign
                        xml:lang="lat">notitia</foreign>.</desc>
            </item>
          </list>
        </item>
      </list>
    </list>
```

Bibliographie

Bibliographie¹⁵⁰

Manuels d'usage pour l'édition

CAPPELLI A., *Cronologia e calendario perpetuo*, VIIe éd. revue, corrigée et augmentée par VIGANÒ M., Milano, Editore Ulrico Hoepli, 2002

DU CANGE C., *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 7 vol., Parisiis, Institutis regii Fanciæ typographi, [désormais en ligne <<http://ducange.enc.sorbonne.fr/>>, dernière consultation le 29 août 2011]

GUYOTJEANNIN O., TOCK B.-M., *Diplomatique médiévale*, « L'atelier du médiéviste », collection dirigée par BERLIOZ J., GUYOTJEANNIN O., Turnhout (Belgique), PUBLISHERS&PUBLISHERS, 3 éd. Revue et corrigée, 2006 [1ère éd. Brepols, 1993]

GUYOTJEANNIN O., VIEILLARD F. [coord.], *Conseil pour l'édition de textes médiévaux*, Fascicule II, *Actes et documents d'archives*, École nationale des chartes, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001

Lexicon latinitatis medi aevi presertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinere, Turnhout (Belgique), Brepols, 1975

NIERMEYER J. F., *Mediæ latinitatis lexicon minus*, Leiden, E. J. Brill, 1976

PRATESI A., *Una questione di metodo: l'edizione delle fonti documentarie*, dans « Rassegna degli Archivi di Stato » 17 (1957), p. 312-333, puis dans IDEM, *Tra carte e notai. Saggi di diplomatica dal 1951 al 1991*, Roma, Società alla Biblioteca Vallicelliana, 1992, p. 7-31

SELLA P., *Glossario latino-italiano, Stato della Chiesa-Veneto, Abruzzi*, Città del Vaticano 1944 (Studi e testi 109)

TOGNETTI G., *Criteri per la trascrizione di testi medievali latini ed italiani*, Roma, dans «Quaderni della rassegna degli Archivi di Stato», 51, Roma, Panetto & Petrelli 1982, 66 p.

Archivistique

Guida generale degli archivi di stato italiani, D'ANGIOLINI P. , PAVONE C. (directeurs), CARUCCI P. , DENTONI-LITTA A., PICCIONI SPARVOLI V. (directeurs en chef), « Ministero per i Beni Culturali e

150 La bibliographie est en ordre thématique et alphabétique (à l'exception des manuels d'usage qui se trouvent en tête de toute la bibliographie).

ambientali. Ufficio Centrale per i Beni archivistici », III, N-R, Roma 1986, 1301 p.

LODOLINI E., *Organizzazione e legislazione archivistica italiana. Storia, normativa, prassi*, Bologna Pàtron Editore, 1998, 543 p.

LUME L.(sous la direction), *Il patrimonio documentario dell'Archivio di Stato di Roma*, Roma 1994

Diplomatique

AUVRAY L., *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, 4 vol., Paris 1896-1955; tome I, texte. - Années I à VIII (1227-1235), Paris, Albert Fontemoing Éditeur, 1896

BARTOLONI F., *Archivio Paleografico Italiano*, fondé par E. Monaci, sous la direction de FEDERICI V., Roma, Pompeo Sansaini Editore, 1938, XI, fasc. 55, tav. 5

BARTOLONI F; *Per la storia del Senato Romano nei secc. XII e XIII*, dans « *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* », 60 (1946), Roma, Sede dell'Istituto Palazzo dei Filippini

BAUMGÄRTEN I., *Regesten aus dem Kapitelarchiv von S. Maria in Via Lata (1201-1259)*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen archiven und bibliotheken*, 75 (1995), Tübingen, Max Niemeyer Verlag

CARBONETTI VENDITTELLI C., *La curia dei magistri aedificiorum urbis nei secoli XIII e XIV e la sua documentazione*, dans *Roma nei secoli XIII e XIV*, sous la direction de HUBERT É., Roma, École française de Rome, 1993, XI – 278 p.

CARBONETTI VENDITTELLI C., *Scrivere e riscrivere. Usi propri e impropri degli spazi tergalì in alcuni documenti romani del XII secolo*, dans *In uno volumine. Studi in onore di Cesare Scalon*, a cura di Pani L., Udine 2009, p. 35-52 [désormais en ligne, publié par « Reti Medievali », <http://fermi.univr.it/RM/biblioteca/SCAFFALE/Download/Autori_C/RM-Carbonetti-Scrivere.pdf>, dernière consultation le 29 août 2011.]

CARUSI E., *Cartario di S. Maria in Campo Marzio 986-1199*, dans « *Miscellanea della Società Romana di storia Patria* », XVII (1948), Roma, Società alla biblioteca Vallicelliana

CENCETTI G., *Dal Tabellone Romano al Notaio Medievale*, dans *Il notariato veronese attraverso i secoli. Catalogo della mostra in Castelvechio*, Verona, Collegio notarile di Verona, 1966, p. XIX-XXIX,

désormais en ligne, publié par 'Scrineum' : <<http://scrineum.unipv.it/biblioteca/scaffale-ae.html#Giorgio%20Cencetti>>, dernière consultation le 29 août 2011.]

COSMA R., *Atlante diplomatico*, Roma, Archivio di Stato di Roma, Scuola di Archivistica, Paleografia e Diplomatica, 1982

COSMA R., *La prima documentazione del Senato romano (secoli XII-XIII)*, dans *La diplomatie urbaine en Europe*, Actes du congrès de la Commission internationale de Diplomatie (Gand, 25-28 août 1998), Gand 2000

FEDELE P., *Carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea. Parte I : Secoli X e XI*, réédition par PAVAN P. avec Préface, Appendice et Index, Roma, Società Romana di Storia Patria, 1981 [1^{ère} éd. dans *Archivio della Reale Società di Storia Patria*, 21 (1898), p. 459-534 ; 22 (1899), p. 25-107, p. 383-447]

GUYOTJEANNIN O., *La tradition de l'ombre : Les actes sous le regard des archivistes médiévaux. Saint-Denis, XII^e – XV^e siècle*, dans *Charters, Cartulaires, and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, sous la direction de KOSTO A. J., WINROTH A., Toronto, Ontario, Canada, Papers in mediaeval studies, 2002

GUYOTJEANNIN O., « *Penuria scriptorum* » *Le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du Nord (X^e - première moitié du XI^e siècle)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155 (1997), Paris, Librairie Droz

HARTMANN L. M., MERORES M., *Ecclesiae S. Mariae in Via Lata Tabularium*, 3 vol., Vindobonae 1895, 1901, 1908

JAFFÉ P., *Regesta Pontificum Romanorum ab condit ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, 2 vol., Lipsiae 1885-1888,

KEHR P. F., *Italia Pontificia sive Repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum*, I Roma, II, Latium, Berolini, Weidmannos, 1906-1907

LEICHT P. S., *Dictum et imbreviatura. Osservazioni*, dans « *Bullettino senese di storia patria* », XVII (1910), p. 369-402, réimpression dans IDEM, *Scritti vari di storia del diritto italiano*, II, 11, Milano 1948, p. 187-214

LORI SANFILIPPO I., « *Consitutiones et Reformationes* » *del Collegio dei notai di Roma (1446)*.

Contributi per una storia del notariato romano dal XIII al XV secolo, Roma, Miscellanea della Società Romana di Storia Patria, 2007

MARINI G., *I papiri diplomatici (raccolti e illustrati dall'abate Gaetano Marini primo custode della Bibl. Vatic. e prefetto degli archivi segreti della Santa Sede)*, Roma, Stamperia della Sacra Congregazione de Propaganda Fide, 1805

NICOLAJ G. (sous la direction de), *La diplomatica dei documenti giudiziari (dai placiti agli acta – secc. XII-XV)* (Bologna, 12-15 settembre 2001), Città del Vaticano, Littera Antiqua 11, 2004

PFLUGK -HARTTUNG J., *Acta pontificum romanorum inedita*, II, *Urkunden der päpste*, Stuttgart, Verlag von Kohlham mer, 1884

PRATESI A., *I « dicta » e il documento privato romano*, dans « Bullettino dell' "Archivio paleografico italiano" », n.s., « Rivista italiana di paleografia, diplomatica e scienze ausiliare della storia », I, 1955, Roma, Istituto di paleografia dell'università di Roma, p. 93-109 ; réimprimé dans IDEM, *Tra carte e notai. Saggi di diplomatica dal 1951 al 1991*, Roma 1992, p. 481-501 [désormais en ligne sur <http://scrineum.unipv.it/biblioteca/scaffale-nz.html>], dernière consultation le 29 août 2011.]

ROVERE A., *Notaio e publica fides a Genova tra XI e XIII secolo*, dans *Hinc publica fides. Il notaio e l'amministrazione della giustizia*, « Atti del convegno Internazionale di Studi Storici » (Genova 8-9 ottobre 2004), sous la direction de PIERGIOVANNI V., Milano 2006

Histoire

CORTONESI A., *Terre e signori nel Lazio medievale. Un'economia rurale nei secoli XIII e XIV*, Napoli, Liguori, 1988

DE BOÜARD A., *Les notaires de Rome au Moyen Âge*, « Extrait des Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiées par l'École française de Rome », T. XXXI, Rome, Imprimerie Cuggiani, 1911

DELISLE L., *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale, Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés*, Paris 1863-1871, (5 vol. +1 app.)

DUPRÈ THESEIDER E., *Roma dal comune di popolo alla signoria pontificia (1252-1377)*, Bologna, Cappelli, 1952

FELLER L., *Église et société en occident. VII^e - XI^e siècle*, Paris, Colin, 2001

FRUTAZ A. P., *Le piante di Roma*, DE GREGORI G., DEL RE N. (avec la collaboration de), Roma,

- Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. Dal secolo III d. C. all'anno 1625) ; III (Tables. Dall'anno 1630 all'anno 1962)
- GILI L., *Orti, vigne, tenute*, dans *Il territorio del municipio Roma XVI. Storia, immagini, documenti*, sous la direction de LONDEI L., POMPEO A., Rome 2009
- HALPHEN L., *Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252)*, Paris, H. Champion, 1907
- HUBERT É., *Espace urbain et habitat à Rome du X siècle à la fin du XIII siècle*, Rome, École Française de Rome, 1990, 396 p.
- LANCONELLI A., *Manoscritti statutarî romani : Contributo per una bibliografia delle fonti statuarie dell'età medioevale*, dans « Scrittura, biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento », Città del Vaticano, Scuola vaticana di paleografia, diplomatica e archivistica, 1983
- LENZI M., *La terra e il potere. Gestione delle proprietà e rapporti economico-sociali a Roma tra alto e basso Medioevo (secoli X-XII)*, Roma, « Miscellanea della Società Romana di Storia Patria » (XL), 2000
- NEVEU B., *L' « Histoire littéraire de la France » et l'érudition bénédictine au siècle des Lumières*, dans *Journal des savants*, Paris, Editions Klincksieck, avril-juin 1979
- MABILLON J., *Annales ordinis S. Benedicti. occidentalium monachorum patriarchæ. In quibus non modo res monasticæ, sed etiam ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur*, 6 vol., Lucæ, Typis Leonardi Venturini, 1739, [réimpression Luteciae Parisiorum 1706]
- MITTARELLI G. G., COSTADONI A., *Annales Camaldulenses ordinis Sancti Benedicti quibus plura interferuntur tum ceteras Italico-monasticas res, tum historiam Ecclesiasticam remque Diplomaticam illustrantia*, 9 vol., Venetiis, I, Venetiis, Aere monasterii Sancti Michaelis de Muriano, 1755
- PASSIGLI S., *Il territorio sutrino nei secoli centrali del medioevo*, dans *Sutri nel Medioevo. Storia, insediamento urbano e territorio (secoli X-XIV)*, sous la direction de VENDITTELLI M., Roma, Viella, 2008, 408 p., p. 169-240
- PFLUGK-HARTTUNG J., *Iter Italicum*, Stuttgart, Kohlhammer, 1883
- RE C., *Statuti della città di Roma*, Accademie di Conferenze storico-giuridiche, Roma 1880
- TOUBERT P., *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, 2 vol., Rome 1973 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 221)

VENDITTELLI M., *Sutri nel Medioevo. Storia, insediamento urbano e territorio (secoli X-XIV)*, sous la direction de M. VENDITTELLI, Roma, Viella, 2008, 408 p.

WADDING L., *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, II, Roma 1732

Histoire du monastère de Saints-Côme-et-Damien

BARCLAY LLOYD J., K. BULL-SIMONSEN EINAUDI, SS. *Cosma e Damiano in Mica Aurea. Architettura, storia e storiografia di un monastero romano soppresso*, Roma, Società Romana di Storia Patria, 1998

CARAFFA F., *Monasticon Italiae I, Roma e Lazio*, Cesena 1981

CASIMIRO DA ROMA, *Memorie storiche delle chiese e dei conventi dei Frati Minori della Provincia Romana*, Roma 1845

GILI L., *La chiesa di S. Maria del Prato nelle carte dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea*, dans *Santa Maria del Prato in Campagnano. Mille anni di storia*, sous la direction de MAZZOTTI L., SCIARRA M., introduction de LONDEI L., Roma, Gangemi, 2009

Histoire du droit

BOUGARD F., « *Falsum falsorum judicum consilium* » : *l'écrit et la justice en Italie centro-septentrionale au XI^e siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155 (1997), p. 299-314

BOUGARD F., *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII^e siècle au début du XI^e siècle*, dans « *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* » (291), Rome, École française de Rome, 1995, 504 p.

CORTESE E., *Il diritto nella storia medievale, I, Alto Medioevo*, Roma, Il Cigno Galileo Galilei di arte e scienza, 1995, 465 p.

FEENSTRA R., *L'emphytéose et le problème des droits réels*, dans « *La formazione storica del diritto moderno in Europa* », Firenze, Leo S. Olschki editore, 1977, p. 1295-1320

GROSSI P., *L'ordine giuridico medioevale*, Firenze, Laterza, 2006

OURLIAC P., MALAFOSSE J., *Histoire du droit privé*, 3 vol., Paris, PUF-Thémis, 1961-1968, t. I, *Les*

obligations, Paris 1961 [nouvelle édition de la première datant de 1957] ; t. II, *Les Biens*, Paris 1961 ; t. III, *Le droit familial*, Paris 1968

PERTILE A., *Storia del diritto italiano dalla caduta dell'Impero romano alla codificazione*, 7 vol., Bologna 1965-1966, IV, *Storia del diritto privato*, Bologna 1966 [réimpression de la I^{er} édition Torino 1896-1902]

PIVANO S., *I contratti agrari in Italia nell'alto medio-evo*, Torino, Unione Tipografico-Editrice, 1904, 338 p.

ROLANDINI RODULPHINI (Rolandino de' Passeggeri), *Summa artis notariæ*, Augustae Taurinorum 1607, 869 p.

SAVIGNY F. C. (von), *Histoire du droit romain au Moyen-Âge* [traduite de l'allemand sur la dernière édition et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur par M. C. GUENOUX], Paris, Charles Hingray Éditeur, 4 vol., 1839

VISMARA G., *Edictum Theoderici*, rédaction définitif dans *Scritti di storia giuridica*, I, *Fonti del diritto nei regni germanici*, Milano 1987, 612 p., *Edictum Theodorici* p. 3-338

Paléographie

CASAMASSIMA E., *Tradizione corsiva e tradizione libraria nella scrittura latina del medioevo*, Roma, Gela, 1988

COSTAMAGNA G., *Perché scriviamo così. Invito alla paleografia latina*, Roma, Il centro di ricerca, 1987

HAJNAL I., *L'enseignement de l'écriture aux universités médiévales*, Budapest, Maison d'édition de l'Académie des sciences de Hongrie, 1959

PETERSOHN J., *Kaiserlich Skriniaire in Rom bis zum Jahre 1200*, in « Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken 75 (1995) », Tübingen : Niemeyer

RABIKASKAS P., *Die römische Kuriale in der päpstlichen Kanzlei*, Roma 1958 (*Miscellanea Historiae Pontificiae*, 20, LXI)

RADICIOTTI P., *La curiale romana nuova: parabola discendente di una scrittura*, dans « Archivio della Società Romana di Storia Patria », 112 (1989), Roma, p. 39-111

RADICIOTTI P., *La curiale romana nuova: parabola discendente di una scrittura. Addenda et emendanda*, dans « Archivio della Società Romana di Storia Patria », 120 (1997), Roma, p. 45-64

SMITH M., *Les « gothiques documentaires » : un carrefour dans l'histoire de l'écriture latine*, dans *Archiv für Diplomatik. Schriftgeschichte Siegel- und Wappenkunde*, STENGEL E. E., KOCH W., KÖLZER T. (publié par), vol. 50, Böhlau Verlag Köln (Böhlau, la maison d'édition de Cologne), Weimar, Wien, 2004

TJÄDER J.-O., *Le origini della scrittura curiale romana*, dans « *Bullettino dell'Archivio paleografico italiano* », ser. III, 2-3 (1963-1964)

Manuels d'informatique

AMANN B, RIGAUX P., *Comprendre XSLT*, Cambridge, Cologne, Paris 2002

DRAILLARD F., *Premiers pas en CSS et XHTML*, Paris 2008

MEYER A. ERIC, *CSS Précis & concis*, 2^e éd., Paris 2004, trad. fr. de SOULARD H.

RUSTY HAROLD E., MEANS W. S., *XML en concentré*, 3^e éd., Manuel de référence, trad. fr. ENSARGUET P., LAURENT F., Paris 2005

STROWEL A., *Droit d'auteur et copyright, divergences et convergences*, Paris, LGDJ, 1993.

TEI. Text Encoding Initiative. Guidelines for Electronic Text. Encoding and Interchange, sous la direction de L. BURNARD, S. BAUMAN, 2 vol., II, Oxford-Providence-Charlottesville-Nancy, 2008 [1.1.0. Last update on 4th July 2008]

VAN DER VLIST E., *RELAX NG*, Beijing, Cambridge, Paris 2003

Web (Articles et textes)

ANSANI M., GHIGNOLI A., *Testi digitali : nuovi media e documenti medievali* [en cours d'impression dans « Les historiens et l'informatique : un métier à réinventer ». Projet ATHIS : Atelier VI. Rome, 4-6 décembre 2008, Rome, École française de Rome]. En ligne : <<http://www.infotext.unisi.it/index.html>>, « Saggio Ansani-Ghignoli », 9 juillet 2009. Dernière consultation le 29 août 2011.]

BATTISTI M., *Libre accès aux résultats de la recherche : une politique pour un renouveau de la publication scientifique ?*, Journée d'étude de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST), 24-25 juin 2004, *Sciences de l'information* 2004, vol. 41, p. 262-266

BROUDOUX É, CHARTRON G. (sous la direction de), *Enjeux politiques du document numérique*. Actes de la troisième conférence Document numérique et société, « Documents, contenus numériques : politique en question » (Aix-en Provence, 15-16 novembre 2010), Paris, ADBS éditions, 2010

- BOURNARD L., BAUMAN S. (sous la direction), *TEI. Text Encoding Initiative. Guidelines for Electronic Text. Encoding and Interchange*, 2 vol., Oxford-Providence-Charlottesville-Nancy, 2008
- CHANIER T., *Archives ouvertes et publication scientifique. Comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche ?*, Préface de NOYER Jean-Max, Paris, L'Harmattan, 2004, 186 p.
- CHAUMIER J., *Document et numérisation. Enjeux techniques, économiques, culturels et sociaux*, Paris, ADBS éditions, 2006, 119 p.
- CLAVAUD F., *Les éditions électroniques de l'École nationale des chartes : objectifs, principes, outils et perspectives*, dans « Digital Edition of sources in Europe : achievements, problems et prospects », 'Conference celebrating the 175th anniversary of the Commission royale d'Histoire, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, held on the occasion of the annual meeting of Porta Historica', National Archives, Brussels, 29 avril 2009, Bulletin de la Commission royale d'histoire - Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, Imprimeur de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, vol. 176/1 (2010), p. 107-120
- DEEGAN M., SUTHERLAND K. (edited by), *Text Editing, Print and Digital World*, Great Britain, MPG Books Group, UK, 2010, 205 p.
- DRAELANTS I., *Les sources mises en ligne par des médiévistes à l'Université de Nancy , En particulier, le programme « Sourcencyme » de corpus annoté des textes encyclopédiques latins du XIII^e siècle et de leurs sources* , article tiré de la conférence « On-line medieval sources produced by mediaevalists in Nancy. With focus on an annotated corpus of the encyclopaedic Latin texts of the thirteenth Century and their sources : the 'Sourcencyme' program », présentée le 29 avril 2009, actuellement dans « Digital Edition of sources in Europe : achievements, problems et prospects », 'Conference celebrating the 175th anniversary of the Commission royale d'Histoire, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, held on the occasion of the annual meeting of Porta Historica', National Archives, Brussels, 29 avril 2009, Bulletin de la Commission royale d'histoire - Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, Imprimeur de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, vol. 176/1 (2010), Commission royale d'histoire, p. 121-150
- FARCHY J., *Internet et le droit d'auteur. La culture Napster*, Paris, CNRS EDITIONS, 2003, 202 p.
- HANKS D., *Quantity, quality and the public. The electronic edition of historical sources* , dans 'Conference celebrating the 175th anniversary of the Commission royale d'Histoire, Koninklijke Commissie voor Geschiedenis, held on the occasion of the annual meeting of Porta Historica', National Archives, Brussels, 29 avril 2009, Bulletin de la Commission royale d'histoire - Handelingen van de Koninklijke

Commissie voor Geschiedenis, Bruxelles, Imprimeur de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux- Arts de Belgique et de la Commission royale d'Histoire, vol. 176/1 (2010), p. 65-76

MICHAEL K., *Xpath 2.0. Programmers Reference*, Indianapolis, Wiley Publishing, Inc., 2004

MKADMI A., BOUHAÏ N., *Partage des modèles XML : une solution pour les échanges électroniques professionnels*, Journée Francophone de la Toile (JFT), École Polytechnique de l'Université de Tours, France, le 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2003 (2005) [en ligne sur Archives Ouvertes <http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=mj3lrq9jiqbga6kb8q7uq7bv81&view_this_doc=sic_00001619&version=1>, dernière consultation le 29 août 2011.]

MOSSINK W., *Publications électroniques et dépôts d'œuvres en libre accès Les étapes juridiques à suivre par les établissements universitaires et de recherche*, dans « Sciences de l'information 2006 », vol. 43, n° 5-6, p. 285-292

SCOPSI C., SOUAL L., FERRAILLE J.-F. et autres, *Mener un projet open source en bibliothèque, documentation et archives*, Paris, Éd. Du Cercle de la librairie, 2007

SERVAIS P., YANTE J.-M., *La formation archivistique : entre tradition et besoins nouveaux*, dans « Archives et bibliothèques de Belgique », Publié avec l'aide financière des Services de Programmation de la Politique Scientifique, vol. 77, n° 1-4, Brussels, 2006, p. 335-351

Source manuscripts

Sources manuscrites

FORMICINI O., *Libro del antichità del sacro monasterio de san Cosmato quel pocho che sie possuto sapere si deli monaci benedettini como delle monache et delle abbadesse qual son state in decto tempo et delle opere et bonifichationi da lor facte in servitio et utile del monasterio [...]*, Rome, Bib. Naz. Cent. Vittorio Emanuele II, *Varia* 5, 778, manuscrit autographe, XVII^e siècle

FORMICINI O., *Liber monialium Sancti Cosmati de Urbe in regione Trastiberim de observantia sub regula sancte Clare, Libro del antichita del monasterio de san Cosmato quel pocho che si po sapere et delle cose notabili ocorse [...]*, Rome, Bibl. Naz. Cent. Vittorio Emanuele II, *Varia* 6, 582, manuscrit autographe, XVII^e siècle

FORMICINI O., *Istoria del monasterio di S. Cosmato*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, *Cod. Vat. Lat. 7847*, manuscrit autographe, XVII^e siècle

ASR, *Inventario 69, Inventaire manuscrit (1801) avec les registes de toutes les chartes du fonds Coll. Perg., Roma, Clarisse in SS. Cosma e Damiano*

Ms. Lat. 11886, Bibliothèque nationale de France, site Richelieu

Sitographie

Sitographie¹⁵¹

ALLIANCE OF DIGITAL HUMANITIES ORGANIZATIONS

<<http://www.digitalhumanities.org/>>

Revue sur les « digital humanities ». Parmi les actes des conférences annuelles du « Consortium TEI, Digital humanities » sur le balisage, il est à remarquer l'ouvrage de Susan Schreibman, Ray Siemens et John Unsworth, *A companion of digital humanities* :

<<http://www.digitalhumanities.org/companion/index.html>>.

ARCHIVES D'ÉTAT DE ROME

<<http://www.archiviodistoroma.beniculturali.it/>>

Site général des Archives d'État de Rome. Je l'ai utilisé pour mener la recherche sur l'institution qui conserve la documentation du monastère des Sainte-Côme-et-Damien.

À l'adresse suivante on trouve le siège des Archives d'État de Rome, son histoire et celle des sièges historiques :

<<http://www.archiviodistoroma.beniculturali.it/index.php?it/205/antiche-sedi-dellarchivio-di-stato-di-roma>>

ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN

<<http://asv.vatican.va/>>

Site où l'on trouve les sources conservées aux Archives Secrètes du Vatican. J'ai consulté plusieurs fois ce site pour ma recherche. À l'époque de la soutenance de ma thèse, il y avait le site en français, alors que, aujourd'hui, il n'est plus en ligne.

CEI (CHARTERS ENCODING INITIATIVE)

<<http://www.cei.lmu.de/>>

Étudiants internationaux, ayant décidé de présenter des chartes médiévales de manière électronique à l'aide d'XML, présentant leurs projets et discutant des possibilités de développer un standard pour la mise en forme de chartes à l'aide d'XML.

« International scholars, who had decided to present medieval charters electronically with the help of XML, presented their projects and discussed the possibilities to develop a standard for the mark-up of charters with XML ».

À cette adresse on trouve les renseignements sur le colloque international qui se tiendra à Naples du 29 septembre au 01 octobre 2011 :

<<http://www.cei.lmu.de/digdipl11/>>

CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)

<<http://www.cnrtl.fr/>>

Site du « Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales » à Nancy. Cette institution est chargée de s'occuper de la préservation et de l'interopérabilité des données des projets en ligne de l'Université de Nancy. Voir I. DRAELANTS, *Les sources mises en ligne...*, p. 150.

CREATIVE COMMONS (LICENCE)

<<http://creativecommons.org/>>

Site concernant les licences sur les droits d'auteur et le copyright des publications en ligne.

La « Licence Creative Commons » donne la possibilité de partager, reproduire, distribuer et communiquer l'ouvrage selon certaines conditions en respectant le droit d'auteur. À l'adresse suivante, on trouve la version de licence utilisée par l'ENC dans le cadre de l'édition des chartes de

¹⁵¹Dans cette sitographie, on trouve un titre que j'ai donné pour donner une information générale sur le site et l'url principale du site. J'ai expliqué en quelques mots la nature du site et sa description, puis j'ai expliqué la raison pour laquelle je m'en suis servie en donnant l'url complète de la page mentionnée. Tous les sites ont été consultés pour la dernière fois le 26 août 2011.

l'abbaye de Saints-Denis.

<<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>>

DÉCLARATION DE BETHESDA (États-Unis) du 11 avril 2002

<<http://www.cairn.info/>>

Ce site permet de repérer des informations sur les publications papier et électroniques dans tous les domaines. Il permet également de télécharger des articles de revues.

J'ai consulté ce site pour voir les conditions de publication en ligne, énoncées lors de la Déclaration de Bethesda. J'en ai trouvé le renseignement dans le texte de CHAUMIER, *Document et numérisation* (voir Bibliographie) :

<<http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2006-5-page-284.htm>>.

DÉVELOPPEMENTS, OUTILS ET RÉFLEXIONS LOGICIELLES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

<<http://developpements.enc.sorbonne.fr/>>

Depuis ce site, j'ai téléchargé la table des balises de mes fichiers XML. À la suite de ce téléchargement, j'ai pu générer, pour l'instant, le schéma pour le fichier principal ("SSCD_actes.xml").

DICTIONNAIRE

<<http://www.adbs.fr/>>

Site de l'association des professionnels de l'information et de la documentation. Au lien suivant, le « vocabulaire technique du domaine de l'information-documentation ». J'en ai trouvé la mention dans CHAUMIER, *Document et numérisation...*, p. 15.

<<http://www.adbs.fr/vocabulaire-de-la-documentation-41820.htm>>

DIGITAL MEDIEVALIST

<<http://www.digitalmedievalist.org/>>

Il y a une importante liste de discussion pour tous ceux qui sont concernés dans le développement des sources électroniques appliquées aux sources du Moyen Âge. En outre, dans ce même site, au lien suivant, il y a une revue en ligne :

<<http://www.digitalmedievalist.org/journal/>>.

FORMATION TEI

<<http://www.mutec-shs.fr/la-documentation-de-la-formation-tei-l-ecole-nationale-des-chartes-juin-2009-est-en-ligne>>

<<http://www.enc.sorbonne.fr/formationTEImars2011/>>

Formation continue de l'ENC sur la TEI (Text Encoding Initiative). Personnellement, j'ai suivi la formation en juin 2009. J'ai également eu la possibilité de voir la documentation - en format PDF - concernant la formation en mars 2011.

GUIDA GENERALE DEGLI ARCHIVI DI STATO ITALIANI

<<http://www.maas.ccr.it/>>

Site du centre pour la recherche et le développement de méthodologies et applications d'Archives Historiques (« Centro per la ricerca e lo sviluppo di Metodologie e Applicazioni di Archivi Storici »). Le lien suivant permet de visualiser la *Guida* des Archives d'État italiennes (voir Bibliographie) ;

<http://www.maas.ccr.it/h3/h3.exe/aguida/findex_guida>

Cet autre lien, renvoi au format PDF de la *Guida*. Je me suis servie de cette *Guida* surtout au début de ma recherche pour voir ce que les Archives conservent :

<<http://www.maas.ccr.it/guida/hl/listaPDF.htm>>.

LE MÉDIÉVISTE ET L'ORDINATEUR

Histoire médiévale, informatique et nouvelles technologies

<<http://lemo.irht.cnrs.fr/>>

Créée en 1979 par l'IRHT, cette revue a été arrêtée en mars 2009. Publiant deux numéros par an - au printemps et à l'automne -, à partir du numéro 43 (2004), la revue devint uniquement électronique et gratuite. Le premier numéro en ligne concernait l'édition électronique.

Au lien suivant, un intéressant article de Michele Ansani, « *Panorama* » de l'utilisation de l'informatique par les diplomates italiens. L'article, en italien, décrit comment en Italie, en 2003, l'outil informatique était utilisé par les diplomates :

<http://lemo.irht.cnrs.fr/42/mo42_10.htm>.

MASTER IN INFORMATICA DEL TESTO ED EDIZIONE ELETTRONICA

<<http://www.infotext.unisi.it/>>

Site du Master en informatique du texte et des éditions électroniques de l'université de Sienne/Arezzo. À la page "Documenti" (menu vertical de droite), on trouve toutes les interventions aux séminaires organisés par l'Université de Sienne/Arezzo. Les interventions dont je me suis servie pour mon étude, sont des auteurs suivants : Michele Ansani et Antonella Ghignoli, Florence Clavaud et Stella di Fazio :

<<http://www.infotext.unisi.it/index.html>>

MKADMI A., BOUHAÏ N.

<<http://hal.archives-ouvertes.fr/>>

Site contenant des renseignements et des articles dans tous les domaines. Au lien suivant, on trouve l'article de Abderrazak Mkadmi, Nasreddine Bouhaï, Partage des modèles XML : une solution pour les échanges électroniques professionnels. Journée Francophone de la Toile (JFT), École Polytechnique de l'Université de Tours, France, le 30 juin, 1er et 2 juillet 2003 (2005) :

<<http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?>

[halsid=mj3lrq9jibga6kb8q7uq7bv81&view_this_doc=sic_00001619&version=1](http://hal.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=mj3lrq9jibga6kb8q7uq7bv81&view_this_doc=sic_00001619&version=1)>

MOUREN R., WEESTEL I.

<www.bm-orleans.fr/>

Site des Bibliothèques d'Orléans. À l'adresse suivante, l'article - en format PDF - de Raphaële Mouren et Isabelle Weestel, *L'accès en ligne aux manuscrits. Possibilités de XML, systèmes de navigation, référencement* :

<www.bm-orleans.fr/userfiles/file/portail/manuscrit_4.pdf>

OXFORD JOURNAL

Literary and linguistic computing

<<http://llc.oxfordjournals.org/>>

Revue en ligne de l'université d'Oxford.

OXYGEN

<<http://www.oxygenxml.com/>>

Site officiel de l'éditeur que j'ai utilisé pour faire l'encodage des chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien.

PIERRE CHRISTOFLE (L'année 1437 dans la pratique de Pierre Christofle, notaire du Châtelet d'Orléans)

<<http://www.enc.sorbonne.fr/tmp/pierre-christofle/>>

Projet en concertation entre l'École nationale des chartes et l'université d'Ottawa, par Kouky Fianu, chercheur principal, Université d'Ottawa (Ontario, Canada) et Anne Fortier, assistante de recherche,

Université d'Ottawa (Ontario, Canada). Première édition électronique (site Web statique provisoire) Publiée par le GREPSOMM (Groupe de recherche sur les pouvoirs et les sociétés de l'Occident médiéval et moderne) et l'École nationale des chartes. Mise à jour en août 2011. Présentation pendant la journée d'étude à l'ENC du 4 novembre 2010 :

<<http://www.enc.sorbonne.fr/du-texte-a-l-ecran.html>> (Du texte à l'écran. L'édition de textes à l'heure de l'électronique, Atelier organisé par l'École nationale des chartes et l'Università degli studi di Siena. F. CLAVAUD, *L'année 1437 dans la pratique de Pierre Christofle, notaire du Châtelet d'Orléans : une édition électronique*).

PROGETTO IMAGO

<<http://www.cflr.beniculturali.it/>>

Collection des parchemins des Archives d'État de Rome, en images.

À l'adresse suivante il y a toutes les images des chartes qui ont fait l'objet du présent mémoire :

<<http://www.cflr.beniculturali.it/Patrimonio/Archivi/Imago/serie/pergamene/pergamene.html>>

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

<<http://www.legifrance.gouv.fr/>>

Site des textes de loi français. À l'adresse suivante, le code de la propriété intellectuelle :

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279245&cidTexte=LEGITEXT000006069414>>

SAINT-DENIS - CHARTES DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS (VII^e – XIII^e SIÈCLE)

<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/>>

Édition électronique du cartulaire blanc de l'abbaye de Saint-Denis et l'inventaire général de ses archives. Direction scientifique : Olivier Guyotjeannin ; conception et développement de l'application : Florence Clavaud. J'ai collaboré à l'encodage électronique de l'un des chapitres du cartulaire blanc, notamment celui de Dugny.

(<<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/cartulaire.html?chapitre=dugny>>). Présentation de ce projet par Florence Clavaud : <www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3850> (Journées d'études sur la production et la publication électronique des instruments de recherche ; ANOM, Aix-en-Provence, 2-3 juin 2010 . F. CLAVAUD, *Un projet et une application Web utilisant EAD...et d'autres formats XML : les chartes médiévales de l'abbaye de Saint-Denis*).

<<http://tdtc.bytenet.it/infotext/comunicato.asp?gru=10&id=301>> (Journée d'étude à l'Université de Sienne/Arezzo 7 septembre 2010. F. CLAVAUD, *Les archives de l'abbaye de Saint-Denis du VIII^e au XIII^e siècle : numérisation, édition et mise en ligne, à l'aide des standards EAD, TEI et METS, d'un corpus composite*).

<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique/5265> (Séminaire technique du « Pôle du Document Numérique » - Pôle pluridisciplinaire de la MRSH de Caen - de l'Université de Caen, 15 juin 2011 ; F. CLAVAUD, *Chartes médiévales de l'abbaye de Saint-Denis" : bilan d'étape et enseignements d'un projet d'édition électronique de corpus hybride*).

SCRINEUM

<<http://scrineum.unipv.it/>>

Ce site permet de repérer en ligne nombre d'articles concernant la paléographie, la diplomatique, l'archivistique. Je l'ai utilisé très souvent. En particulier :

<<http://scrineum.unipv.it/biblioteca/scaffale.html>>.

TEI

<<http://www.tei-c.org/>>

« The text Encoding Initiative » ou TEI est un consortium qui s'occupe de développer et de maintenir les standards pour la représentation des textes digitales. Tout la documentation qui a fait l'objet du présent mémoire a été encodé en XML/TEI en utilisant des schémas tirés et validés de ce site.

TGE ADONIS

<<http://www.tge-adonis.fr/>>

Il s'agit du site de l'infrastructure numérique pour les sciences humaines et sociales (SHS). Cette infrastructure permet le repérage des inventaires numérisés, l'accès aux données, la collecte de données puis la saisie et leur traitement. La présentation, sur le site, est la suivante : « Le TGE Adonis a pour but de constituer un espace de navigation unique pour les principaux documents numériques multimédias en usage dans les SHS. Ses missions ont été définies en 2007 (B.O CNRS, 26 mars 2007, DEC070013SCHS) et rappelées dans la lettre de mission reçue par son directeur en septembre 2010, Jean-Luc Pinol. Cette lettre de mission met en avant trois directions fondamentales : 1 - La structuration du réseau des centres de ressources numériques spécialisés sur les objets (texte, son, vidéo, 3D, etc.) et chargés d'accompagner les laboratoires dans leurs réalisations de projets, d'encourager et de promouvoir la standardisation des modes de production et de diffusion des données numériques SHS. 2 - L'accessibilité et la préservation des données numériques grâce à la grille de service Adonis qui offre aux équipes des solutions pour l'hébergement et la diffusion, le stockage, le calcul et l'archivage à long terme des données. 3 - La mise en exploitation de la plateforme de recherche ISIDORE qui moissonnera les métadonnées et les données structurées par les centres de ressources, les plateformes d'édition électronique, les sources de données numériques des Maisons des Sciences de l'Homme et des laboratoires ».

SCHÉMA RELAX NG :

Trois sites dans lesquels j'ai puisé des renseignements sur les schémas que j'ai utilisés :

<<http://www.oasis-open.org/committees/relax-ng/charter.php>> ;

<<http://www.webreference.com/xml/column59/>> ;

<<http://www.tbray.org/ongoing/When/200x/2006/11/27/Choose-Relax>>.

UNIVERSITÉ DE NANCY – TELMA

<<http://www.cn-telma.fr/>>

Traitement électronique des manuscrits et des archives. La base de données des chartes antérieures à 1121 et conservées en France, a été mise en ligne par le Centre de Médiévistique Jean Schneider (ERL 7229, CNRS/Université de Nancy) et l'IRHT. D'autres renseignements sur les projets de l'Université de Nancy, dans le texte de Isabelle Draelants, *Les sources mises en ligne* (voir Bibliographie).

<<http://www.cn-telma.fr/originaux/index/>>

W3C

<<http://www.w3.org/>>

Le « World Wide Web Consortium (W3C) » est un organisme international développant les standards du Web et son efficacité technique, l'harmonisation des inter-opérabilités. « The World Wide Web Consortium (W3C) is an international community where [Member organizations](#), a full-time [staff](#), and the public work together to develop [Web standards](#). Led by Web inventor [Tim Berners-Lee](#) and CEO [Jeffrey Jaffe](#), W3C's mission is to lead the Web to its full potential ».

ANNEXES

GLOSSAIRE TEI
Éléments
Tous les fichiers

| Noms des éléments ¹ | Traduction ou explication en français ² | Exemple | Noms des attributs ³ |
|---|--|---|--|
| <abbr> | (abréviation) contient une abréviation quelconque | <pre><choice> <abbr>papiens</abbr> <expan>papiens<ex resp="#LG">ium</ex></expan> </choice></pre> | |
| <add> | <p>(ajout) contient des lettres, des mots ou des phrases insérées dans le texte par un auteur, un copiste, un annotateur ou un correcteur.</p> <p>Définition modifiée :</p> <p>(ajout) contient des lettres, des mots ou des phrases insérées dans le texte par le rédacteur de l'acte</p> | <pre><app n="i"> <lem> <add place="supralinear">legis</add></lem> <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">legis</foreign> : au-dessus de <foreign xml:lang="lat">iuris</foreign></note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">legis</foreign>: soprascritto a <foreign xml:lang="lat">iuris</foreign></note> </app></pre> | <p>@place="supralinear" – "interlinear" – "above" – "below" - "inline"</p> |
| <addName> (Uniquement dans SSCD_index_personnes.xml) | <p>(nom additionnel) contient une composante de nom additionnelle, comme un surnom, une épithète, un alias ou toute autre expression descriptive utilisée dans un nom de personne</p> <p>Définition modifiée :</p> | <pre><person xml:id="AgidferamusOddonisMezzanelli" corresp="SSCD_actes.xml# p-150-p-p-004"> <persName>Agidferamus <addName>filius Oddonis</pre> | |

- 1 Les noms des éléments TEI, en ordre alphabétique, ont été écrits en caractère 'Liberation Sans', comme d'habitude dans le cadre de mon mémoire. En outre, ces noms ont été encadrés par des signes < >. Quand il n'y a pas la spécification du/des fichier(s), cela veut dire que les éléments n'ont été utilisés que dans le fichier principal SSCD_actes.xml.
- 2 Toute explication, qui n'a pas des conventions graphiques particulières, est tirée de : <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/REF-ELEMENTS.html>>.
- 3 Les noms des attributs sont précédés d'un arobase -@- et suivis de leurs valeurs encadrées par des guillemets doubles. Un tiret sépare les valeurs s'il y en a plusieurs. Dans ce Glossaire, les attributs présents sont ceux du fichier SSCD_actes.xml. Il y a la spécification des attributs des autres fichiers dans le cas où ces attribut apparaissent dans les noms des éléments dans la 'Structure XML' (cf. <<http://developpements.enc.sorbonne.fr/diple/modules/xmlstats/>>). Pour ce qui est des attributs des fichiers 'annexes', voir Glossaire TEI. Attributs.

| | | | |
|--|--|---|-----------------|
| | (nom additionnel) contient une composante de nom additionnelle, comme le patronyme -souvent utilisé comme élément indispensable pour identifier une personne-. L'élément <addName> a été aussi employé pour donner l'information que la personne n'est mentionnée qu'en qualité de celui qui donne un héritage | Mezzanelli</addName></persName> </person> | |
| <additional> | (informations complémentaires) regroupe les informations complémentaires sur le manuscrit, incluant une bibliographie, des indications sur ses reproductions, ou des informations sur sa conservation et sur sa gestion Définition modifiée : (informations complémentaires) regroupe la bibliographie existant à propos d'un charte (manuscrits, livres imprimés) | Dans <msDesc> : <additional> <listBibl type="quoted"> <bibl type="ms"><ref target="#ASR-Inventario" ><title>Inventario...,</title></ref> page 13v, regeste n° CII.</bibl> </listBibl> </additional> | |
| <additions> | (ajouts) contient la description des ajouts significatifs trouvés dans un manuscrit, tels que gloses marginales ou autres annotations Définition modifiée : (ajouts) contient la description des annotations au dos de la charte | Dans <physDesc> : <additions> Au dos, aucune écriture de main contemporaine.</additions> | |
| <affiliation> | (affiliation) Contient une description non formalisée portant sur l'affiliation présente ou passée d'une personne à une organisation, par exemple un employeur ou un sponsor | <affiliation><ref target="http://www.enc.sorbonne.fr/">Éco le nationale des chartes</ref></affiliation> | |
| <altIdentifieur> (Dans tous les fichiers à l'exception de SSCD_actes.xml) | (autre identifiant) Contient un autre ou un ancien identifiant pour un manuscrit, par exemple un numéro anciennement utilisé dans un catalogue | <altIdentifieur xml:lang="ita"> <idno>SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea</idno> </altIdentifieur> | @xml:lang="ita" |

| | | | |
|----------|---|---|-------------------|
| | Définition modifiée : (autre identifiant) Contient tous les identifiants pour l'identification du fonds | <pre> <altIdentifier> <idno>layettes 16 ; 16bis</idno> </altIdentifier> <altIdentifier> <idno>chartes 101-157</idno> </altIdentifier> </pre> | |
| <app> | (entrée d'apparat critique) contient une entrée dans un appareil critique, constituée d'un lemme facultatif et d'au moins une leçon | <pre> <app n="a"> <lem>In</lem> <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">In</foreign> : <q>i-</q> orné</note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">In</foreign>: <q>i-</q> ornata</note> </app> </pre> | @n="a" ;"b", etc. |
| <author> | (auteur) dans une référence bibliographique contient le nom de la (des) personne(s) physique(s) ou du collectif, auteur(s) d'une œuvre ; la première mention de responsabilité comme seul élément bibliographique | <pre> Dans <biblStruct> : <monogr xml:id="Niermeyer- vocabulary"> <author>J. F. Niermeyer</author> <title>Mediae latinitatis lexicon minus</title> <imprint> <pubPlace>Leiden</pubPlace> <publisher>E. J. Brill</publisher> <date>1976</date> </imprint> </monogr> </pre> | |
| <back> | (texte postliminaire) contient tout supplément placé après la partie principale d'un texte : appendice, etc. Définition modifiée : (texte postliminaire) contient les notes historiques | <pre> <back> <div type="notes"> <div type="notes-fre" xml:lang="fre"> <note xml:id="p-106-n-f-1">« Le denier de Lucques [...]. Cf. TOUBERT, <ref target="#Toubert"><title>Les structures...,</title></ref> I, p. 589 et suivantes. Cf. chartes <ref target="#p-106 #p-107 #p-146-2, #p- </pre> | |

| | | | |
|--------------|--|--|---|
| | | <pre> 147 #p-149">106, 107, 146-2, 147, 149, 151</ref>.</note> </div> <div type="notes-ita" xml:lang="ita"> <note xml:id="p-106-n-i-1">« Le denier de Lucques [...]. Cfr. TOUBERT, <ref target="#Toubert"><title>Les structures...,</title></ref> I, p. 589 et suivantes. Cfr. pergamene <ref target="#p-106 #p-107 #p-146-2, #p-147 #p-149">106, 107, 146-2, 147, 149</ref>.</note> </div> </div> </back> </pre> | |
| <bibl> | (référence bibliographique.) contient une référence bibliographique faiblement structurée dans laquelle les sous-composants peuvent ou non être explicitement balisés | <pre> <listBibl type="quoted"> <bibl type="ms"><ref target="#ASR- Inventario" ><title>Inventario...,</title></ref> page 13v, regeste n° CIV.</bibl> </listBibl> </pre> | @type="ms" - "book" - "edition" - "fac-sim" ; @xml:lang="fre" - "ita" |
| <biblScope> | (extension d'une référence bibliographique.) définit l'extension d'une référence bibliographique, comme par exemple une liste de numéros de pages, ou le nom d'une subdivision d'une œuvre plus étendue ⁴ | <pre> Dans <biblStrct> : <imprint> <biblScope>I, Alto Medioevo</biblScope> <pubPlace>Rome</pubPlace> <publisher>École Française de Rome</publisher> <date>1995</date> </imprint> </pre> | @xml:lang="fre" - "ita" @type="book" - "ms" |
| <biblStruct> | (référence bibliographique structurée) contient une référence bibliographique dans laquelle seuls des sous-éléments bibliographiques apparaissent et cela, selon un ordre déterminé | <pre> <biblStruct> <monogr xml:id="Sella-vocabulary"> <author>P. Sella</author> <title>Glossario latino-italiano, Stato </pre> | |

4 J'ai utilisé cet élément pour spécifier le nombre des volumes ou les éditions.

| | | | |
|--|---|--|-------------------------------|
| | | <pre> della Chiesa-Veneto, Abruzzi</title> <imprint> <pubPlace>Città del Vaticano</pubPlace> <publisher>Biblioteca Apostolica Vaticana</publisher> <date>1944 (Studi e testi 109)</date> </imprint> </monogr> </biblStruct> </pre> | |
| <pre><body> (Dans tous les fichiers)</pre> | <p>(corps du texte) contient la totalité du corps d'un seul texte simple, à l'exclusion de toute partie pré- ou postliminaire</p> | <pre> <body> <div type="tradition"> <listWit> <witness xml:id="p-102- A" n="A"> <msDesc xml:lang="fre"> <msIdentifier> </pre> | |
| <pre><change></pre> | <p>(changement) résume une modification ou une correction apportée à une version particulière d'un texte électronique partagé entre plusieurs chercheurs</p> | <pre> <revisionDesc> <change when="2010-04" who="#LG">première encodage</change> <change when="2010-05" who="#FC">correction d'encodage</change> </pre> | <pre>@who="#FC" - "#LG"</pre> |
| <pre><charDecl></pre> | <p>(description de caractère) fournit des informations sur des caractères ou des glyphes sortant de l'ordinaire</p> <p>Définition modifiée :</p> <p>(description de caractère) inclut les signes graphiques présents dans la charte</p> | <pre> <charDecl> <glyph xml:id="benevalete"> <desc>bene valete</desc> <graphic url=" ../SSCD_images/131_benevalete.jpg"/ > </glyph> </pre> | |
| <pre><choice></pre> | <p>(choix) regroupe un certain nombre de balisages alternatifs possibles pour un même endroit dans un texte</p> <p>Définition modifiée :</p> | <pre> <choice> <abbr>pp</abbr> <expan>p<ex resp="#LG">a</ex>p<ex resp="#LG">iensium</ex></expan> </pre> | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | (choix) utilisé pour les abréviations présentes dans le texte | </choice> | |
| <collection> Dans tous les fichiers | (collection) Contient le nom d'une collection de manuscrits, ceux-ci ne se trouvant pas nécessairement dans le même lieu de conservation Définition modifiée : (collection) Contient le nom du fonds | Dans <msDesc> : <msIdentifier> <repository>ASR</repository> <collection type="fonds">Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano</collection> <idno>layette 16, charte 103</idno> </msIdentifier> | @type="fonds" - "container" @xml:lang="ita" (Dans tous les fichiers l'attribut @xml:lang a la même valeur) |
| <country> Dans tous les fichiers | (pays) contient le nom d'une unité géo-politique, comme une nation, un pays, une colonie ou une communauté, plus grande ou administrativement supérieure à une région et plus petite qu'un bloc | <sourceDesc> <msDesc xml:lang="fre"> <msIdentifier> <country>Italie</country> <settlement>Rome</settlement> <institution>Archives d'État de Rome</institution> <collection xml:lang="ita">Collezione Pergamene</collection> <collection type="fonds">Abbaye des Saints-Côme-et-Damien</collection> <collection type="container">layettes | |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | <pre>16 ; 16bis</collection> <idno>chartes 101-157</idno> </msIdentifier> <msDesc></pre> | |
| <pre><date> Dans tous les fichiers</pre> | <p>(date) contient une date exprimée dans n'importe quel format</p> | <pre><docDate> <date when="1103-05-20" xml:lang="fre">1103, 20 mai</date> <date when="1103-05-20" xml:lang="ita">1103 maggio 20</date> </docDate></pre> | <pre>@xml:lang="fre" - "ita" @when=différentes valeurs @resp="#LG" @rend="editorialDate" @cert="medium" - "high" @notAfter ; @notBefore</pre> |
| <pre></pre> | <p>(suppression) contient une lettre, un mot ou un passage supprimé, marqué comme supprimé, sinon indiqué comme superflu ou erroné dans le texte par un auteur, un copiste, un annotateur ou un correcteur</p> <p>Définition modifiée : (suppression) contient une lettre, un mot ou un passage supprimé, marqué comme supprimé, sinon indiqué comme superflu ou erroné dans le texte par le rédacteur de l'acte</p> | <pre><app n="i"> <lem>Ten <add>u</add>zo</lem> <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">Teuzo</foreign> : <q>-u-</q> corrigé sur <q>-n-</q></note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">Teuzo</foreign>: <q>-u-</q> corretta su <q>-n-</q></note></pre> | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | </app> | |
| <desc> (Aussi dans SSSCD_typologieJuridique.xml) | (description) contient une courte description de l'objet documenté par son élément parent, qui comprend son utilisation prévue, son but, ou son application là où c'est approprié | <glyph xml:id="benevalete"> <desc>bene valete</desc> <graphic url="./SSCD_images/131_benevalete.jpg"/> > </glyph> | |
| <distributor> | (diffuseur) donne le nom d'une personne ou d'un organisme responsable de la diffusion d'un texte | Dans <biblStruct> : <imprint> <distributor><ref target="http://www.dictionnaire-juridique.com/" >http://www.dictionnaire-juridique.com/</ref></distributor> </imprint> | |
| <div> Dans tous les fichiers | (division du texte) contient une subdivision dans le texte préliminaire, dans le corps d'un texte ou dans le texte postliminaire | <div> <head>Bibliographie</head> <listBibl type="ms"> <head>Manuscrits</head> <biblStruct> | @type="summary" - "tradition" - "transcription" - "notes" - "notes-fre" - "notes-ita" - "image" - "introduction" @xml:lang="fre" - "ita" - "lat" (dans SSSCD_index_lieux.xml : @type="index-lieux" - "index-des-lieux"; @xml:lang="lat" - "fre"; dans |

| | | | |
|------------|--|---|--|
| | | | SSCD_index_personnes.xml : @type="index-personnes" – "index-des-personnes"; @xml:lang="fre"; dans SSCD_index_scribes.xml : @xml:lang="fre") |
| <docDate> | (date du document) contient la date d'un document telle qu'elle est (généralement) donnée sur une page de titre | <pre> <docDate> <date when="1104-04" resp="#LG" cert="high" xml:lang="fre"><emph rend="editorialDate">1 104</emph> avril</date> <date when="1104-04" resp="#LG" cert="high" xml:lang="ita"> <emph rend="editorialDate">1104</emph> april</date> </docDate> </pre> | |
| <docTitle> | (titre du document) contient le titre d'un document, incluant la totalité de ses composants tels qu'ils sont donnés sur la page de titre | <pre> <text xml:id="p-105"> <front> <docTitle> <titlePart type="number">105</titlePart> </docTitle> </pre> | |

| | | | |
|-----------------|---|--|--|
| <edition> | (édition) décrit les particularités de l'édition d'un texte Définition modifiée : (édition) décrit la revue où l'article se trouve ou la collection dont le texte fait partie | <title>«Constitutiones et reformationes» del Collegio dei notai di Roma 1446. Contributi per una storia del notariato romano dal XIII al XV secolo</title> <edition>« Miscellanea della Società Romana di Storia Patria (L.II) »</edition> | |
| <editor> | (éditeur) mention de responsabilité secondaire pour un item bibliographique, par exemple le nom d'une personne, d'une institution ou d'un organisme (ou de plusieurs d'entre eux) comme éditeur scientifique, compilateur, traducteur, etc. | <editor>L. Londei, A. Pompeo</editor> <edition>Il territorio del municipio Roma XVI</edition> | |
| <editorialDecl> | (déclaration des pratiques éditoriales) donne des précisions sur les pratiques et les principes éditoriaux appliqués au cours de l'encodage du texte | <editorialDecl> <p>Il est nécessaire de préciser quels ont été les principes adoptés pour la présente édition. L'internaute, en choisissant la langue d'édition, peut avoir accès à une édition française et/ou italienne.</p> | |

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p><emph> (Aussi dans SSCD_typologieJuridique.xml l)</p> | <p>(mis en valeur) marque des mots ou des expressions qui sont accentuées ou mises en valeur pour un motif linguistique ou rhétorique</p> <p>Définition modifiée : Dans SSCD_actes.xml (mis en valeur) marque une datation incertaine dont l'attribution a été donné par l'éditeur des chartes Dans SSCD_typologieJuridique (mis en valeur) utilisé à la place de</p> | <p><date notBefore="1130" notAfter="1143" resp="#LG" cert="medium"> <emph rend="editorialDate">1130-1143</emph> </date></p> | <p>@rend="editorialDate" (dans SSCD_typologieJuridique.xml : @rend="sup" -je n'ai pas pu utiliser l'élément <hi> avec l'attribut@rend="sup"-)</p> |
| <p><encodingDesc></p> | <p>(description de l'encodage) documente la relation d'un texte électronique avec sa ou ses sources</p> | <p><encodingDesc> <projectDesc> <p>Le présent fichier consiste en un premier encodage électronique des chartes sur parchemin transcrites et étudiées par Laura Gili [...]. </p> </projectDesc></p> | |
| <p><ex></p> | <p>(développement éditorial) contient une succession de lettres ajoutées par un éditeur ou un transcritteur pour développer une abréviation</p> | <p><choice> <abbr>stati</abbr> <expan>sta<ex resp="#LG">n</ex>ti</expan> </choice></p> | <p>@resp="#LG"</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p><expan></p> | <p>(expansion) contient l'expansion d'une abréviation</p> | <pre><app n="k"> <lem><add place="interlinear"><choice> <abbr>melanens </abbr> <expan>melane ns<ex>is</ex></expan> </choice></pre> | |
| <p><fileDesc> Dans tous les fichiers</p> | <p>(description bibliographique du fichier.) contient une description bibliographique complète du fichier électronique</p> | <pre><fileDesc> <titleStmt> <!-- LG j'ai répété tous les éléments qui nécessitaient de traduction --> <title xml:lang="fre">Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)</title> <title xml:lang="ita">Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)</title> <principal xml:id="LG"> <forename>Laura</forename> <surname>Gili</surname> </principal></pre> | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p><floruit> (Uniquement dans SSSCD_index_personnes.xml)</p> | <p>(période d'activité) contient des informations sur la période d'activité d'une personne</p> | <pre><person xml:id="AdrianusIV" corresp="SSCD_actes.xml# p-129-1-p-p-001 SSSCD_actes.xml#p-130- p-p-001 SSSCD_actes.xml#p-131-p-p-001 SSCD_actes.xml#p-132-p-p-001"> <persName>Adrianus IV</persName> <occupation>papa</occupati on> <floruit from="1154-12-05" to="1159-09-09">1154, 5 décembre - 1159, septembre 9</floruit> </person></pre> | <p>@from (plusieurs valeurs) ; @to (plusieurs valeurs)</p> |
| <p><foreign> Dans tous les fichiers</p> | <p>(étranger) reconnaît un mot ou une expression comme appartenant à une langue différente de celle du contexte</p> | <pre>div type="summary" xml:lang="fre"> <p><foreign xml:lang="lat">Seraphia,</foreign> fille du défunt <foreign xml:lang="lat">Carucci us,</foreign></pre> | <p>@xml:lang="lat" - "fre" - "ita" (dans les fichiers SSSCD_index_lieux.xml et SSSCD_index_personnes.xml il n'y a pas la valeur "fre" parce que le français est la langue par défaut de ce fichier)</p> |
| <p><forename></p> | <p>(prénom) contient un prénom, qu'il soit donné ou un nom de baptême</p> | <pre><name xml:id="OGJ"> <forename>Olivier</forena me> <surname>Guyotjeannin</su</pre> | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | | <pre> name> <affiliation><ref target="http://www.enc.sorbonne.fr/">Écol e nationale des chartes</ref></affiliatio n> <roleName xml:lang="fre">directeur de recherche (diplomatique)</roleName> <roleName xml:lang="ita">direttore di ricerca (diplomatica)</roleName> </name> </pre> | |
| <pre><front></pre> <p>Dans tous les fichiers</p> | (texte préliminaire) contient tout ce qui est au début du document, avant le corps du texte : en-têtes, page de titre, préfaces, dédicaces, etc | <pre> <group> <text xml:id="p-102"> <front> <docTitle> <titlePart type="number">102</titlePart> </docTitle> </pre> | |
| <pre><g></pre> | (caractère ou glyphe) représente un caractère ou un glyphe non standard | <pre> <g ref="#croix"/> In nomine Domini. </pre> | @ref=différentes valeurs (croix ; signumTabellionis, etc.) |

| | | | |
|------------|--|--|--|
| <gap> | (omission) indique une omission dans une transcription, soit pour des raisons éditoriales décrites dans l'en-tête TEI au cours d'un échantillonnage, soit parce que le matériau est illisible ou inaudible | <gap extent="3" unit="letters" reason="hole"/> | @extent="..." - "unkwnon" @unit="letters" @reason="illegible"; "erasure"; "hole"; "inkBlot" (tache d'encre); "blot" (tache); "inkFeeble" |
| <glyph> | (glyphe d'un caractère) fournit des informations descriptives sur un glyphe | <glyph xml:id="benevalete"> <desc>bene valete</desc> <graphic url=" ../SSCD_images/131_benevalete.jpg"/> > </glyph> | xml:id="signumTabellionis" |
| <graphic> | indique l'emplacement d'une image, d'une illustration ou d'un schéma intégrés | <desc>rota</desc> <graphic url=" ../SSCD_images/131_rota.jpg"/> </glyph> | @url=plusieurs valeurs |
| <group> | (groupe) contient le corps d'un texte composite qui regroupe une suite de textes distincts (ou des groupes de textes de ce type), considérés comme formant une unité dans un but quelconque, par exemple pour présenter les œuvres complètes d'un auteur, une suite d'essais en prose, etc | <group> <head xml:lang="fre">Appendice I</head> <head xml:lang="ita">Appendice I</head> | |
| <handDesc> | (description des écritures) contient la description des | <handDesc> | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | différents types d'écriture utilisés dans un manuscrit | <pre> <p>Écriture livresque posée, sans doute du début du XII<hi rend="sup">e</hi> siècle.</p> </handDesc> </pre> | |
| <pre> <head> Dans tous les fichiers </pre> | (en-tête) contient tout type d'en-tête, par exemple le titre d'une section, ou l'intitulé d'une liste, d'un glossaire, d'une description de manuscrit, etc. | <pre> <group> <head xml:lang="fre">Appendice II</head> <head xml:lang="ita">Appendice II</head> <text xml:id="p-146-1"> </pre> | (dans SSSCD_index_lieux.xml, SSSCD_index_personnes.xml, SSSCD_index_scribes.xml il y a l'attribut @xml:lang="fre") |
| <pre> <hi> (Aussi dans SSCD_typologieJuridique.xml) </pre> | (mis en évidence) distingue un mot ou une expression comme graphiquement distincte du texte environnant, sans en donner la raison | <pre> <hi rend="mcaps"><persName ref="SSCD_index_p ersonnes.xml#GregoriusDeAmizo" xml:id="p-111-p-p- 004">Gregorio</persName></hi> </pre> | @rend="sup" - "mcaps" - "i" - "i" - "scaps" @xml:lang="lat" (Dans SSSCD_typologieJuridique.xml : @rend="sup") |
| <pre> <idno> Dans tous les fichiers </pre> | (identifiant) donne un numéro normalisé ou non qui peut être utilisé pour identifier une référence bibliographique. (Dans <publicationStmnt> et dans <msIdentifier>) | <pre> <msIdentifier> <repository>ASR</repository> <collection type="fonds">Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano</collection> <idno>layette 16, charte 111</idno> </pre> | @type="ISBN" |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | </msIdentifier> | |
| <imprint> | regroupe des informations relatives à la publication ou à la distribution d'un élément bibliographique | <imprint> <pubPlace>Roma</pubPlace> <publisher>Viella</publisher> <date>2008</date> </imprint> | |
| <index> | (entrée d'index) marque un emplacement à indexer dans un but quelconque | <index xml:id="p-137-j" indexName="natureJuridique" corresp="SSCD_typologieJuridique.xml#leaseRenewal" <term xml:lang="fre">Renouvellement de bail</term> <term xml:lang="ita">Rinnovo di locazione</term> </index> | xml:id="p-102-j" indexName="natureJuridique" corresp="SSCD_types_d_actes.xml#leaseRenewal" |
| <institution> | (institution) Contient le nom d'un organisme (comme une université ou une bibliothèque), avec lequel un manuscrit est identifié ; en général c'est le nom de l'institution qui conserve ce manuscrit | <institution>Archives d'État de Rome</institution> | |
| <item> (Uniquement dans SSCD_typologiesJuridiques. | contient un composant d'une liste | <item xml:id="testament" n="7.b" corresp="SSCD_actes.xml#p-120-j"> <label>Testaments</label> | |

| | | | |
|--|---|--|------------------------------|
| xml) | | <pre><desc>Les donations et les testaments étaient [...].</desc><note><ref target="SSCD_actes.xml#p- 120">Chartes 120 du 1132</ref></note> </item></pre> | |
| <pre><label> Dans tous les fichiers à l'exception SSCD_actes.xml</pre> | (étiquette) contient l'étiquette attachée à un item dans une liste ; dans les glossaires marque le terme qui est défini | <pre>Par ex. dans SSCD_typologieJuridique.xml : <list n="6"> <item xml:id="garantee" n="6" corresp="SSCD_actes.xml#p-134-j SSCD_actes.xml#p-147-j SSCD_actes.xml#p-148-j SSCD_actes.xml#p-153-j SSCD_actes.xml#p-157-j" ><label>Gage</label></pre> | |
| <pre><language></pre> | (langue) caractérise une langue ou une variété de langue utilisée dans un texte | <pre><langUsage> <language ident="fre">français (langue de l'édition, langue par défaut)</language></pre> | @ident="fre" - "ita" - "lat" |
| <pre><langUsage></pre> | (langue utilisée) décrit les langues, variétés de langues, registres, dialectes, etc. présents à l'intérieur d'un texte | <pre><langUsage> <language ident="fre">français</pre> | |

| | | | |
|--------------|--|---|--|
| | | (langue de l'édition, langue par défaut)</language> <language ident="ita">italien (lingua dell'edizione, langue par défaut)</language> <language ident="lat">latin (langue des documents édités)</language> </langUsage> | |
| <layout> | (mise en page) décrit comment le texte est disposé sur la page, ce qui inclut les informations sur d'éventuels systèmes de réglure, de piqûre ou d'autres techniques de préparation de la page | <layout>La date a été calculée grâce à l'année du pontificat de Paschal II, consacré pape le 14 août 1099 <bibl>JAFFÉ, <ref target="#Jaffe" ><title>Regesta...,</title></ref> I, Lipsiae 1885, p.703</bibl>, et grâce à l'indiction.</layout> <layout>Avant l'invocation, le scribe a dessiné un chrismon caractéristique que l'on retrouve dans l'autre document qu'il a rédigé dans ce même fonds, cf. charte <ref target="#p-107">107</ref>.</layout> | |
| <layoutDesc> | (description de la mise en page) rassemble les | <layoutDesc> | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | descriptions des mises en page d' un manuscrit | <p><layout>La date a été calculée grâce à l'année du pontificat de Paschal II, consacré pape le 14 août 1099 <bibl>JAFFÉ, <ref target="#Jaffe"><title>Regesta...,</title></ref> I, Lipsiae 1885, p.703</bibl>, et grâce à l'indiction.</layout></p> <p><layout>Avant l'invocation, le scribe a dessiné un chrismon caractéristique que l'on retrouve dans l'autre document qu'il a rédigé dans ce même fonds, cf. charte <ref target="#p-107">107</ref>.</layout></p> <p><layoutDesc></p> | |
| <lb> (Aussi dans SSSD_index_scribes.xml) | (saut de ligne) marque le début d'une nouvelle ligne (typographique) dans une édition ou dans une version d'un texte | <lb n="12"/> | @n="112" |
| <lem> | (lemme) contient le lemme ou le texte de base d'une variante textuelle | <lem>Anno</lem> | @wit=différentes valeurs @resp="#LG" |
| <list> (Uniquement dans | (liste) contient une suite d'items ordonnés dans une liste | <list n="5"> <item xml:id="exchange" n="5"> | |

| | | | |
|-----------------------------------|---|--|----------------|
| SSCD_typologieJuridique.xml l) | | <p>corresp="SSCD_actes.xml#p-115-j SSCD_actes.xml#p-116- j"><label>Échange</label> <desc>Au Moyen Âge, le monde étant <foreign xml:lang="ita">« disordinato »</foreign> et incertain, comme le souligne Grossi, le contrat d'échange connut une grande diffusion</desc><note>Cf. <ref target="SSCD_actes.xml# Grossi"> GROSSI, L'ordine giuridico medioevale,</ref> p. 104. Voir aussi <ref target="SSCD_actes.xml# Vismara">VISMARA, Edictum Theoderici...,</ref> p. 3-338, p. 140- 141.</note></item> </list></p> | |
| <listBib> | (liste de références bibliographiques) contient une liste de références bibliographiques de toute nature | <p><bibl type="ms"><ref target="#ASR- Inventario" ><title>Inventario...,</title></ref> page 13v, regeste n° CII.</bibl> </listBib></p> | @type="quoted" |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p><listPerson> (Uniquement dans SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml)</p> | <p>(liste de personnes) contient une liste d'éléments, chacun d'entre eux apportant des informations sur une personne précise ou sur un groupe de personnes, par exemple les participants à une interaction linguistique, ou les personnes citées dans une source historique</p> | <p>ListPerson <person xml:id="AbbaissaComiceni" corresp="SSCD_actes.xml#p-133-p-p-012"> <persName>Abbaissa Comiceni</persName></p> | <p>(dans SSCD_index_scribes.xml il y a l'attribut @xml:lang="lat")</p> |
| <p><listPlace> (Uniquement dans SSCD_index_lieux.xml)</p> | <p>(liste de lieux) contient une liste de lieux, qui peut être suivie d'une liste de relations définies entre les lieux (autres que la relation d'inclusion)</p> | <p><listPlace> <place xml:id="Albano" corresp="SSCD_actes.xml#p-137-l-p-004 SSCD_actes.xml#p-146-4-l-p-002"> <placeName>Albano</placeName></p> | |
| <p><listWit></p> | <p>(liste de témoins) donne une liste de définitions pour tous les témoignages cités dans un appareil critique, pouvant être groupées de façon hiérarchique</p> | <p><div type="tradition"> <listWit> <witness xml:id="p-104-A" n="A"></p> | |
| <p><location> (uniquement dans SSCD_index_lieux.xml)</p> | <p>(localisation) définit l'emplacement d'un lieu par des coordonnées géographiques, en termes d'entités nommées dites géopolitiques, ou par une adresse</p> | <p><location xml:lang="fre"> <settlement>Rome</settlement> </location></p> | <p>@xml:lang="fre" - "ita"</p> |
| <p><monogr></p> | <p>(niveau monographique) contient des données bibliographiques décrivant un objet (par exemple une monographie ou une revue) publié comme un élément</p> | <p><monogr xml:id="Cappelli-chronology"> <author>A. Cappelli</author> <title>Cronologia e calendario</p> | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | indépendant (i.e. matériellement séparé) | <pre> perpetuo</title> <imprint> <biblScope xml:lang="fre">VII<hi rend="sup">e</hi> éd. revue, corrigée et augmentée par M. VIGANÒ</biblScope> <biblScope xml:lang="ita">VII<hi rend="sup">a</hi> ed. rivista, corretta e aumentata da M. VIGANÒ</biblScope> <pubPlace>Milano</pubPlace> <publisher>Editore Ulrico Hoepli</publisher> </imprint> </monogr> </pre> | |
| <pre> <msDesc> Dans tous les fichiers </pre> | (description d'un manuscrit) contient la description d'un manuscrit bien individualisé | <pre> <msDesc xml:lang="fre"> <msIdentifier> <repository>ASR</repository> <collection type="fonds">Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano</collection> </idno>layette 16, charte </pre> | <pre> @xml:lang="fre" – "ita" (dans SSCD_index_lieux.xml, il n'y a que le français) </pre> |

| | | | |
|---|---|--|-------------------------------|
| | | 102</idno> </msIdentifier> | |
| <msIdentifier> (Aussi dans SSCD_index_scribes.xml et SSCD_typologieJuridique.xml l) | (identifiant du manuscrit) Contient les informations requisées pour identifier le manuscrit en cours de description | <repository>ASR</repository> <collection type="fonds">Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano</collection> <idno>layette 16, charte 102</idno> </msIdentifier> | |
| <name> | (nom, nom propre) contient un nom propre ou un syntagme nominal | <name xml:id="FC"> <forename>Florence</forename> <surname>Clavaud</surname> <affiliation><ref target="http://www.enc.sorbonne.fr/">Écol e nationale des chartes</ref></affiliation> <roleName xml:lang="fre">directeur de recherche (encodage électronique)</roleName> <roleName xml:lang="ita">direttrice di ricerca (codificazione | @xml:id=(différentes valeurs) |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | <p>elettronica)</roleName> </name></p> | |
| <p><note> Dans tous les fichiers</p> | <p>contient une note ou une annotation</p> | <p><note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">Seraphia</foreign> : lettres majuscules</note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">Seraphia</foreign>: lettere maiuscole</note></p> | <p>@xml:id=(plusieurs valeurs) @xml:lang="lat" - "fre" - "ita" (Dans SSSCD_index_scribes.xml : @xml:lang="fre" @type="subscription" - "rogatio" - "notes"</p> |
| <p><num></p> | <p>(numéro) contient un numéro écrit sous une forme quelconque</p> | <p>die <num>XX</num></p> | |
| <p><objectDesc></p> | <p>(description d'objet) contient la description des composants matériels de l'objet en cours de traitement</p> | <p><objectDesc> <supportDesc> <support><term type="state">Original</term> sur parchemin en forme de trapèze, 339 x 200-160 mm., restauré.</support> </supportDesc></p> | |
| <p><occupation></p> | <p>(activité) contient une description non formalisée de</p> | <p><person xml:id="Albericus"</p> | |

| | | | |
|---|---|---|--|
| (Uniquement dans le fichier SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml) | l'activité, de la profession ou de l'occupation d'une personne | corresp="SSCD_actes.xml#p-109-p-p- 008"> <persName>Albericus</pers Name> <occupation>iudex causidicus</occupation> </person> | |
| <orgName> (Aussi dans SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml) | (nom d'organisation) contient le nom d'une organisation | <monogr xml:id="ASR-Inventario"> <author> <orgName>Archivio di Stato di Roma. Ministero per i Beni e le attività culturali</orgName> </author> | |
| <p> (aussi dans SSCD_index_lieux.xml ; SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_typologieJuridi que.xml) | (paragraphe) marque les paragraphes dans un texte en prose | <p>Abréviations. - Les abréviations ont été toutes résolues, à l'exception de certaines [...]. <!-- LG Et ainsi de suite... --></p> | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p><persName> (Aussi dans SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml)</p> | <p>(nom de personne) contient un nom propre ou une expression nominale se référant à une personne, pouvant inclure tout ou partie de ses prénoms, noms de famille, titres honorifiques, noms ajoutés, etc.</p> | <p><persName>Abucius qui dicitur Abbo </persName></p> | <p>@xml:id=(différentes valeurs) @ref=différentes valeurs @role=différentes valeurs⁵</p> |
| <p><person> (Uniquement dans SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml)</p> | <p>(personne) fournit des informations sur un individu identifiable, par exemple un participant à une interaction linguistique, ou une personne citée dans une source historique</p> | <p><person xml:id="Achilles" corresp="SSCD_actes.xml#p-154-p- p-002 SSCD_actes.xml#p-155-p-p-006"> <persName>Achilles</persName> </person></p> | |
| <p><physDesc></p> | <p>(description physique) contient la description physique complète d'un manuscrit ou d'une partie d'un manuscrit, éventuellement structurée en utilisant les éléments plus spécialisés appartenant à la classe model.physDescPart</p> | <p><physDesc> <objectDesc> <supportDesc> <support><term type="state">Original</term> sur parchemin en forme de rectangle, 447 x 270-160 mm., restauré, avec des taches d'humidité.</support> </supportDesc> </objectDesc> <additions>Au dos, aucune écriture de main contemporaine.</additions></p> | |

5 Les valeurs données peuvent être distinguées en quatre catégories. Il faut souligner que la valeur que j'ai donnée à l'attribut @role est toujours en langue latine. 1) Autorité politique. Les autorités politiques sont les suivantes : *papa* (pape) ; *antipapa* (antipape) ; *imperator* (empereur). Il se trouve que ces autorités sont citées pour permettre la datation de l'acte (époque dans laquelle se déroule l'action juridique), mais aussi pour indiquer un choix politique et sociale conscient (par exemple en choisissant le pape ou l'antipape). 2) Scribes. Ils ont plusieurs titulatures : *cancellarius* (chancelier) ; *iudex* (juge) ; *iudexEtNotarius* (juge et notaire) ; *iudexEtTabellio* (juge et tabellion) ; *notarius* (notaire) ; *scriniarius* (scriniaire) ; *scriptor* (scribe). Je n'ai pas spécifié si un scriniaire est 'scriniarius Sancte Romane Ecclesie' ou 'Sacri Lateranensis Palatii', etc., parce que ce détail est donné dans l'élément <orgName> (orgName) dans le fichier SSCD_index_scribes.xml. 3) Témoins (valeur : *testis*). 4) Religieux. Ils ont de nombreux titres différents : *abbas* (abbé), *rector* (recteur), *rectorEtDispensator* (recteur et économiste), *monachus* (moine), *monachusEtYconomus* (moine et économiste), *priorEtmonachus* (prieur et moine), *presbiter* (prêtre), *presbiterEtMonachus* (prêtre et moine), (*monachusEtPresbiter* – moine et prêtre), *presbiterEtYconomus* (prêtre et économiste), *presbiterEtPrepositus* (prêtre et prévôt), (*presbiterAtquePrepositus* – prêtre et prévôt), *presbiterEtYconomusEtMonachus* (prêtre, économiste et moine), *presbiterEtPrior* (prêtre et prieur), *prepositus* (prévôt), *diaconus* (diacre), *subdiaconus* (sous-diacre), *subdiaconusEtMonachus* (sous-diacre et moine), *subdiaconusEtYconomus* (sous-diacre et économiste), *yconomus* (économiste), *archipresbiter* (archiprêtre), *clericus* (clerc, membre du clergé), *magister* (maître). Enfin, j'ai remarqué d'autres rôles, notamment *primicerius*, *secundicerius*, *senator* (sénateur), *iudexDativus*, *iudexFideicommissarius*. Or, pour ces rôles, je n'ai pas conçu une catégorie précise parce qu'ils n'apparaissent qu'une fois. Tout de même, j'ai considéré qu'il était important de les souligner parce que, bien que ces rôles soient rares dans les chartes qui ont fait l'objet de ma thèse, ils indiquent des catégories importantes à Rome durant la période qui couvre les chartes de la présente édition électronique.

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | </physDesc> | |
| <place> (Uniquement dans SSCD_index_lieux.xml) | (lieu) contient des informations sur un lieu géographique. | <place xml:id="Agella" corresp="SSCD_actes.xml#p-118-l-p-002"> <placeName>Agella</placeName> <location xml:lang="fre"> <settlement>Rome</settlement> </location> </place> | |
| <placeName> (aussi dans SSCD_index_lieux.xml) | (nom de lieu) contient un nom de lieu absolu ou relatif | <placeName ref="SSCD_index_lieux.xml#PortaS.Pancratii" xml:id="p-102-l-p-001" type="door">Sancti Pancratii</placeName> | @xml:id=(différentes valeurs) @ref=différentes valeurs @type="place" - "monastery" - "church" - "door" - "city" - "district" - "country" - "aquimolus" (Dans SSCD_index_lieux.xml : @xml:lang="lat") |
| <principal> | (chercheur principal) donne le nom du chercheur qui est principalement responsable de la création d'un texte électronique | <principal xml:id="LG"> <forename>Laura</forename> <surname>Gili</surname> </principal> | @xml:id=(différentes valeurs) |
| <profileDesc> | (description du profil) fournit une description détaillée des aspects non-bibliographiques du texte, notamment les langues utilisées et leurs variantes, les circonstances de sa production, les collaborateurs et leur statut | <profileDesc> <langUsage> <language ident="fre">français (langue de l'édition, langue par défaut)</language> <language ident="ita">italien (lingua dell'edizione, langue par défaut)</language> <language ident="lat">latin (langue des documents édités)</language> </langUsage> </profileDesc> | |
| <projectDesc> | (description du projet) décrit en détail le but ou l'objectif visé dans l'encodage d'un fichier électronique, ainsi que toute autre information pertinente sur la manière dont il a été construit ou | <projectDesc> <p>Le présent fichier consiste en un premier encodage électronique [...].</p> </projectDesc> | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | recueilli | | |
| <publicationStmt> Dans tous les fichiers | (mention de publication) regroupe des informations concernant la publication ou la diffusion d'un texte électronique ou d'un autre type de texte | <publicationStmt> <date>2011</date> <idno> Premier encodage électronique. N. ?</idno> </publicationStmt> | |
| <publisher> | (éditeur) donne le nom de l'organisme responsable de la publication ou de la distribution d'un élément bibliographique | <publisher>Brepols</publisher> | |
| <pubPlace> | (lieu de publication) contient le nom du lieu de publication dans une référence bibliographique | <pubPlace>Turnhout</pubPlace> | |
| <q> | (séparé du texte environnant par des guillemets) contient un fragment qui est marqué (visiblement) comme étant d'une manière ou d'une autre différent du texte environnant, pour diverses raisons telles que, par exemple, un discours direct ou une pensée, des termes techniques ou du jargon, une mise à distance par rapport à l'auteur, des citations empruntées et des passages qui sont mentionnés mais non employés | <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">In</foreign> : <q>i-</q> orné </note> | @xml:lang="lat" |
| <rdg> | (leçon) contient une leçon à l'intérieur d'une variante du texte | <lem resp="#LG">stabilimus</lem> <rdg wit="#p-102-A">stabilibilus</rdg> | @wit=différentes valeurs |
| <ref> (aussi dans SSCD_index_lieux.xml ; SSCD_index_scribes.xml ; SSCD_index_typologieJuridi que.xml) | (référence) définit une référence vers un autre emplacement que l'ajout d'un texte ou d'un commentaire modifie éventuellement | <note xml:id="p-109-n-f-1">C'est ainsi que j'ai traduit le mot latin <foreign xml:lang="lat">dispensator</foreign>, DU CANGE, <ref target="#DuCange- vocabulary"><title>Glossarium...,</title></ ref> II, p.139.</note> | @type="note" @n="1"... @target=différentes valeurs (liens externes -Web, autres fichiers- et internes) |
| <region> (Uniquement dans SSCD_index_lieux.xml) | (région) contient le nom d'une unité administrative comme un état, une province ou un comté, plus grande qu'un lieu de peuplement, mais plus petite qu'un pays | <location xml:lang="ita"> <region>Campagnano</region> </location> | |
| <repository> | (lieu de conservation) Contient le nom d'un dépôt dans | <repository>ASR</repository> | |

| | | | |
|------------------------|---|--|---|
| Dans tous les fichiers | lequel des manuscrits sont entreposés, et qui peut faire partie d'une institution | | |
| <resp> | (responsabilité) contient une expression décrivant la nature de la responsabilité intellectuelle d'une personne | <resp xml:lang="ita"><date from="2010-10" to="2011-09">ottobre 2010 - settembre 2011</date> Parte scientifica (revisione dei registi in italiano)</resp> <name xml:id="RC"> <forename>Rita</forename> <surname>Cosma</surname> | @xml:lang="fre" - "ita" |
| <respStmt> | (mention de responsabilité) donne une mention de responsabilité quant au contenu intellectuel d'un texte, d'une édition, d'un enregistrement ou d'une publication en série, lorsque les éléments spécifiques relatifs aux auteurs, éditeurs, etc. ne suffisent pas ou ne s'appliquent pas | <respStmt> <resp xml:lang="fre"><date from="2009" to="2011">2009-2011</date> directeur de thèse à Paris. Encadrement scientifique (diplomatique)</resp> | @from @to |
| <revisionDesc> | (descriptif des révisions) fournit un résumé de l'historique des révisions d'un fichier | <revisionDesc> <change when="2011-07-25" who="FC">correction d'encodage</change> <change when="2011-07-27" who="LG">révision d'encodage</change> </revisionDesc> | |
| <roleName> | (rôle) contient un composant du nom d'une personne, indiquant que celle-ci a un rôle ou une position particulière dans la société, comme un titre ou un rang officiel | <forename>Thérèse</forename> <surname>de Hemptinne</surname> <affiliation><ref target="http://www.ugent.be/en">Universiteit Gent</ref></affiliation> <roleName xml:lang="fre">directeur de recherche (diplomatique)</roleName> <roleName xml:lang="ita">direttrice di ricerca (diplomatica)</roleName> | @xml:lang="fre" - "ita" |
| <seg> | (segment quelconque) contient une unité de texte quelconque de niveau 'segment | <seg function="subscription" xml:id="p-106-subscription"><g ref="#signumtabellionis"/><app n="j"> | @function="subscription" – "rogatio" @xml:id=(différentes valeurs) |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | <pre> <lem>Ego</lem> <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">ego</foreign> : en guise de signe graphique du scribe</note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">ego</foreign>: sorta di <foreign xml:lang="lat">signum tabellionis</foreign></note> </app> <persName ref="SSCD_index_scribes.xml#Carus" xml:id="p-106-s-p-001" role="scriptor">Carus</persName> sacri Palatii scriptor complevi<app> <lem>complevi</lem> <note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">complevi</foreign> : <q>co-</q> pleine d'encre</note> <note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">complevi</foreign> : <q>co-</q> piena d'inchiostro</note> </app> et absolvi.</seg> </pre> | |
| <pre><settlement></pre> <p>Dans tous les fichiers</p> | (lieu de peuplement) contient le nom d'un lieu de peuplement comme une cité, une ville ou un village, identifié comme une unité géo-politique ou administrative unique | <pre><settlement>Rome</settlement></pre> | |
| <pre><sourceDesc></pre> <p>Dans tous les fichiers</p> | (description de la source) décrit la source à partir de laquelle un texte électronique a été dérivé ou produit, habituellement une description bibliographique pour un texte numérisé, ou une expression comme "document numérique natif " pour un texte qui n'a aucune existence précédente | <pre><sourceDesc> <msDesc xml:lang="fre"> <msIdentifier> <country>Italie</country></pre> | |
| <pre><space></pre> | (espace) permet de situer un espace significatif dans le texte édité | <pre><lem><space extent="3"/></lem> <note xml:lang="fre"> : espace blanc (3 lettres)</note> <note xml:lang="ita">: spazio lasciato</pre> | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | bianco (3 lettere)</note> | |
| <state> (Uniquement dans SSSCD_index_lieux.xml ; SSSCD_index_personnes.xml ; SSSCD_index_scribes.xml) | (statut) contient la description d'un statut ou d'une qualité actuels attribués à une personne, un lieu ou une organisation | <state> <note xml:lang="fre">lieu dont l'identification est incertaine</note> </state> | (Dans SSSCD_index_lieux.xml : @xml:lang=fre) |
| <subst> | (substitution) regroupe une ou plusieurs parties de texte supprimées et une ou plusieurs parties de texte ajoutées, lorsque cette combinaison peut être considérée comme une intervention unique sur le texte. | <lem>rog<subst> o <add place="inline">a</add> </subst>vimus </lem> | |
| <supplied> (Aussi dans SSSCD_index_personnes.xml) | (texte restitué) permet d'encoder du texte restitué par l'auteur de la transcription ou par l'éditeur pour une raison quelconque, le plus souvent parce que le texte du document original ne peut être lu, par suite de dommages matériels ou de lacunes | <supplied>h</supplied>ec chartula | |
| <support> | (support) contient la description des matériaux, techniques, etc., qui ont servi à fabriquer le support physique du texte du manuscrit | <support><term type="state">Original</term> sur parchemin en forme de rectangle, 447 x 270-160 mm., restauré, avec des taches d'humidité.</support> | |
| <supportDesc> | (description du support) Regroupe les éléments décrivant le support physique du texte du manuscrit | <supportDesc> <support><term type="state">Original</term> sur parchemin en forme de trapèze, 353 x 223-165 mm., restauré, avec des taches d'humidité en haut à droite, sur la marge droite.</support> </supportDesc> | |
| <surname> | (nom de famille) contient un nom de famille (hérité) par opposition à un nom donné, nom de baptême ou surnom | <surname>Guyotjeannin</surname> | |
| <surplus> | (Texte superflu) permet d'encoder une partie de texte présente dans la source lorsque l'éditeur la considère | <lem><surplus>ab uno latere</surplus></lem> | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | superflue ou redondante | <pre><note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">latere</foreign> : A répète <foreign xml:lang="lat">ab uno latere</foreign></note></pre> | |
| <TEI> Dans tous les fichiers | (document TEI) contient un seul document conforme à la TEI, qui comprend un en-tête TEI et un texte, soit de façon isolée soit comme partie d'un élément | <TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0"> | xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0" |
| <teiHeader> Dans tous les fichiers | (en-tête TEI) donne des informations descriptives et déclaratives qui constituent une page de titre électronique au début de tout texte conforme à la TEI | <teiHeader> <fileDesc> <titleStm> | Dans tous les fichiers à l'exception de SSCD_actes.xml : @xml:lang="fre" |
| <term> | (terme) contient un mot simple, un mot composé ou un symbole considérés comme des termes techniques | <index xml:id="p-102-j" indexName="natureJuridique" corresp="SSCD_typologieJuridique.xml#leaseRenewal"> <term xml:lang="fre">Renouvellement de bail</term> | @type="state" @xml:lang="fre" - "ita" |
| <text> Dans tous les fichiers | (texte) contient un seul texte quelconque, simple ou composite, par exemple un poème ou une pièce de théâtre, un recueil d'essais, un roman, un dictionnaire ou un échantillon de corpu | <group> <text xml:id="p-102"> <front> <docTitle> <titlePart type="number">102</titlePart> </docTitle> | xml:id="p-102" |
| <title> (Aussi dans SSCD_index_personnes.xml ; SSCD_index_scribes.xml ; SSCD_index_typologieJuridique.xml) | (titre) contient le titre complet d'une œuvre quelconque | <title xml:lang="fre">Les chartes du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)</title> | @rend= "super" - "mcaps" @xml:lang="fre" - "ita" |
| <titlePart> | contient une section ou division du titre d'un ouvrage telle qu'elle est indiquée sur la page de titre | <titlePart type="number">102</titlePart> | @type="number" |
| <titleStm> Dans tous les fichiers | (mention de titre) regroupe les informations sur le titre d'une œuvre et les personnes ou institutions | <titleStm> <title xml:lang="fre">Les chartes du | |

| | | | |
|-----------|--|--|---|
| | responsables de son contenu intellectue | monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)</title> | |
| <witness> | (témoin) contient soit la description d'un seul témoin auquel il est fait référence à l'intérieur de l'apparat critique, soit une liste de témoins, à laquelle on doit faire référence par une seule abréviation | <div type="tradition"> <listWit> <witness xml:id="p-102-A" n="A"> <msDesc xml:lang="fre"> | @xml:id=(différentes valeurs) @n="A" |

GLOSSAIRE TEI
Attributs
Tous les fichiers à l'exception de "SSCD_actes.xml"¹

| Noms des attributs ² | Explication en français et utilisation dans les fichiers ³ |
|---------------------------------|--|
| SSCD_index_lieux.xml | |
| @corresp | (correspond) pointe vers des éléments qui ont une correspondance avec l'élément en question. Dans ce fichier utilisé dans <place>. |
| @target | précise la cible de la référence en donnant une ou plusieurs références URI. Dans ce fichier utilisé dans <ref>. |
| @type | dans des dictionnaires multi-types, indique le type d'entrée. Dans ce fichier utilisé dans <div>. |
| @xml:id | (identifiant) fournit un identifiant unique pour l'élément qui porte l'attribut. Dans ce fichier utilisé dans <place>. |
| @xml:lang | (langue) indique la langue du contenu de l'élément en utilisant les codes du RFC 3066 . Dans ce fichier utilisé dans : <teiHeader> ; <collection> ; <altIdentifier> ; <front> ; <div> ; <head> ; <location> ; <state> ; <foreign> <note>. |
| @xmlns | Contenu dans <TEI> (TEI). <TEI xmlns=" http://www.tei-c.org/ns/1.0 "> |
| SSCD_index_personnes.xml | |
| @corresp | Dans ce fichier utilisé dans <person>. |
| @from | indique le point de départ d'une période sous une forme normalisée, par ex. aaaa-mm-jj. Dans ce fichier utilisé dans <floruit>. |
| @notAfter | spécifie la date la plus récente possible pour l'événement sous une forme normalisée, par ex. aaaa-mm-jj. Dans ce fichier utilisé dans <floruit>. |
| @notBefore | spécifie la date la plus ancienne pour l'événement sous une forme normalisée, par ex. aaaa-mm-jj. Dans ce fichier utilisé dans <floruit>. |
| @to | indique le terme de la période sous une forme normalisée, par ex. aaaa-mm-jj. Dans ce fichier utilisé dans <floruit>. |
| @type | Dans ce fichier utilisé dans <div>. |
| @xml:id | Dans ce fichier utilisé dans <person>. |
| @xml:lang | Dans ce fichier utilisé dans : <teiHeader> ; <collection> ; <altIdentifier> ; <div> ; <head> ; <note> ; <foreign>. |
| @xmlns | Contenu dans <TEI> (TEI). <TEI xmlns=" http://www.tei-c.org/ns/1.0 "> |
| SSCD_index_scribes.xml | |
| @corresp | Dans ce fichier utilisé dans <person> ; <note>. |
| @resp | (responsable) indique l'agent responsable de l'intervention ou de l'interprétation, par exemple un éditeur ou un transcripteur. Dans ce fichier utilisé dans <note>. |
| @target | Dans ce fichier utilisé dans <ref>. |

1 Pour les attributs de ce fichier, voir le Glossaire des éléments.

2 Les noms des attributs TEI, en ordre alphabétique, ont été écrits en caractère 'Liberation Sans', comme d'habitude dans le cadre de mon mémoire. En outre, ces noms sont précédés d'un aérobase @. L'explication n'est donnée que la première fois qu'un attribut apparaît dans l'un des fichiers.

3 Toute explication est tirée de : <<http://www.tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/fr/html/REF-ATTS.html>>.

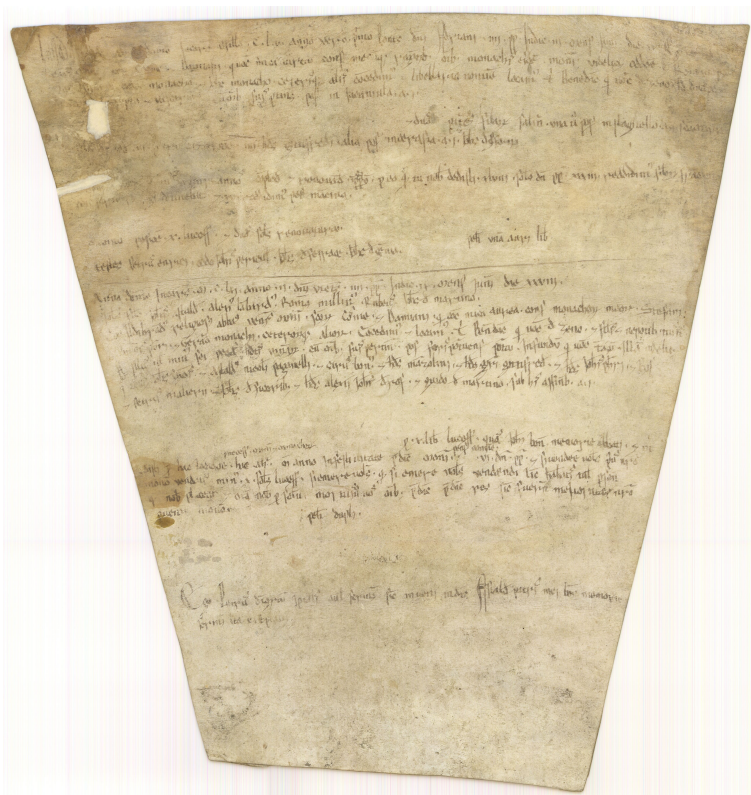
| | |
|------------------------------------|--|
| @type | Dans ce fichier utilisé dans <div> ; <note>. |
| @xml:id | Dans ce fichier utilisé dans <person>. |
| @xml:lang | Dans ce fichier utilisé dans <teiHeader> ; <collection> ; <altIdentifier> ; <head> ; <listPerson> ; <foreign> ; <note>. |
| @xmlns | Contenu dans <TEI> (TEI). <TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0"> |
| SSCD_typologieJuridique.xml | |
| @corresp | Dans ce fichier dans : <item>. |
| @n | (nombre) donne un nombre (ou une autre étiquette) pour un élément, qui n'est pas nécessairement unique dans le document TEI. Dans ce fichier dans : <list> ;<item>. |
| @rend | (interprétation) indique comment l'élément en question a été rendu ou présenté dans le texte source. Dans ce fichier dans : <hi> ; <emph>. |
| @target | Dans ce fichier dans : <ref>. |
| @xml:id | Dans ce fichier dans : <item>. |
| @xml:lang | Dans ce fichier dans : <teiHeader> ; <collection> ; <altIdentifier> ; <foreign> <label>. |
| @xmlns | Contenu dans <TEI> (TEI). <TEI xmlns="http://www.tei-c.org/ns/1.0"> |

Table des illustrations

**Les chartes du monastère :
image numérique ; code XML/TEI ;
capture d'écran du site Web**

Charte 129 (deux actes : 1155, 2 juin ; 1161, 28 juin)

Image charte 129, doc. 27 ; doc. 33



Code XML du doc. 27 1155, 2 juin (début de la transcription)

```
<p>In nomine Domini <supplied>nostri. Anno</supplied> dominice incarnationis  
millesimo <num>CLV</num>, anno vero primo pontificatus domini <persName  
ref="SSCD_index_personnes.xml#AdrianusIV" xml:id="p-129-1-p-p-001"  
role="papa">Adriani III</persName> pape, indictione <num>III</num>,  
mense iuni, die <num>II</num>. Ego <persName  
ref="SSCD_index_personnes.xml#Ildibrandus2" xml:id="p-129-1-p-p-002"  
role="abbas"><supplied>Il</supplied>d<supplied>ibrandus  
abbas</supplied></persName>  
<lb n="12"/>venerabilis monasterii <supplied>ibrandus abbas</supplied>  
<lb n="12"/>venerabilis monasterii <placeName  
ref="SSCD_index_lieux.xml#SSCD" xml:id="p-129-1-l-p-001"  
type="monastery"><supplied>San</supplied>ctorum Cosme et  
Damiani,</placeName> quod vocatur <placeName  
ref="SSCD_index_lieux.xml#MicaAurea" xml:id="p-129-1-l-p-002"  
type="district">Mica Aurea,</placeName> consensu mecumque <app n="a">  
<lem><persName ref="SSCD_index_personnes.xml#Rainerius5"  
xml:id="p-129-1-p-p-003" role="monachus"  
>Rai<del>z</del><add>n</add>eri<del>b</del><add>o</add></persName>  
</lem>  
<note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">Rainerio</foreign> :  
<q>-n-</q> corrigé sur lettre <q>-z-</q>, <q>-o</q> corrigé  
sur haste de <q>b</q></note>  
<note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">Rainerio</foreign> :  
<q>-n-</q> corretta sulla lettera <q>-z-</q>, <q>o</q>  
sull'asta di <q>b</q></note>  
</app>, omnibus monachis eiusdem monasterii, videlicet <persName  
ref="SSCD_index_personnes.xml#Oddo" xml:id="p-129-1-p-p-004"  
role="monachus">Oddone</persName> et <persName  
ref="SSCD_index_personnes.xml#Romanus" xml:id="p-129-1-p-p-005"  
role="monachus">Romanus</persName>
```

Capture d'écran de l'édition du doc. 27 (charte 129/A)

Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)
Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gill

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome
lien vers université des études de Sienna/Arz

< Charte précédente (n° 128) Afficher l'édition italienne Charte suivante (n° 130) >

1
Charte 129/A
1155, 2 juin

Bail libellario nomineVente.

[I]ldebrandus abbé du] monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea », avec le consentement de Rainerius et d'autres moines, donne à bail libellario nomine à Benedictus de Zeno deux parties d'un rang de set et une vascaria situées à lanioula et deux autres parties de rang de set situées à Piagnello et Cerasia au prix de 48 sous de deniers de Pavie dont le monastère en donne 38 aux fils de Franciscus et 15 à Petrus Mancino¹.

A. Original sur parchemin en forme de trapèze, 235 x 268-140 mm., restauré, dont l'encre n'est plus présent dans certains points, en haut à gauche une tache peut-être d'humidité a effacé quasi complètement l'écriture. Deux trous rendent encore plus difficile la lecture de la charte. Au dos, d'une main contemporaine : Filo Salino. ASR, Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano, layette 16, charte 129.

Indiqué : Inventario..., page 15v, registre n° CXXIX.

In nomine Domini [nostri. Anno dominice incarnationis millesimo CLV, anno vero primo pontificatus domini Adriani III pape, indictione III, mense Iuni, die II. Ego [I]ldebrandus abbas] venerabilis monasterii [l]brandus abbas]venerabilis monasterii [San]ctorum Cosme et Damiani, quod vocatur Mica Aurea, consensu mecumque Raizeribon^o, omnibus monachis eiusdem monasterii, videlicet Qidone et Romanus[...]f] monacho, et Iohanne monacho, ceterisque aliis, concedimus et libellario nomine locamus tibi Benedicto, qui vocatur de Zeno, idest duas petias [III] saline] et vascarie et cum omnibus suis pertinentiis, positas in lacumula, a .i. ****^o] et duas partes filarum salinarum una vera posita in Piagnello : a .i. Sancta Maria[...]f] III. [...]f] terra et [...] omne^o III. heredes Guefredi, alia posita in Cerasia : a .i. Iohannes de Gosa, il. ****[...]^o] set omni anno complendum et renovandum in perpetuum^o pro eo quod tu nobis dedisti XLVIII solidos denarios

Capture d'écran de l'édition du doc. 33 (charte 129/B)

Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » de Rome (1102-1188)
Le carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in « Mica Aurea » di Roma (1102-1188)

Ecole nationale des chartes (Paris, France)

par Laura Gill

A FAIRE : lien vers A. d'Etat de Rome
lien vers université des études de Sienna/Arz

< Charte précédente (n° 128) Afficher l'édition italienne Charte suivante (n° 130) >

1
Charte 129/B
1161, 28 juin

Bail.

[I]ldebrandus, abbé du monastère de SS. Côme et Damien à « Mica Aurea », avec le consentement des moines Stephanus et Gerardus et de nombreux autres moines, donne à bail à Benedictus de Zeno et à ses fils et à ses petits fils, six [...] de son héritage des vignobles situés à l'extérieur de la porte Portese, à Tertio, au prix d'un cens annuel de six deniers de Pavie.

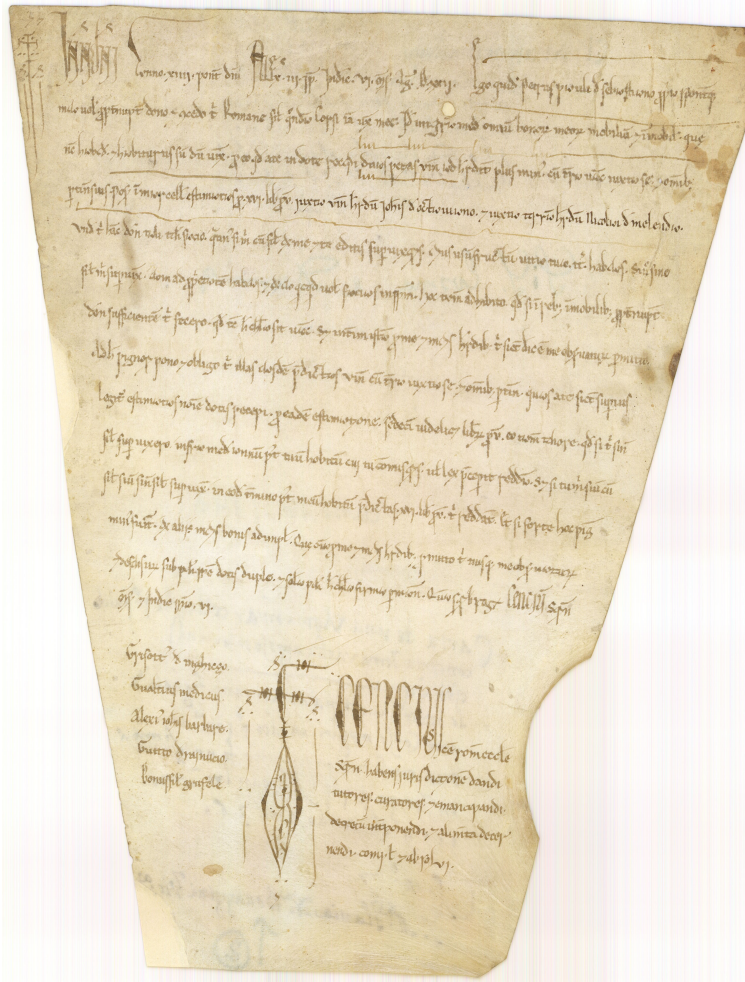
A. Original sur parchemin. Pour la description de la charte voir charte 129/A du 1155 juin 2. ASR, Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano, layette 16, charte 129B.

Indiqué : Inventario..., le registre manque.

Anno dominice incarnationis MCLXI, anno III, domni Victoris III pape, indictione IX, mense Iuni, die XXVIII. ****^o] Iohanne filio Iohannis Astaldi Alerius Lombardus Romanus Milinus Rubens Iohannis de Martino****] Ego Ildebrandus religiosus abbas venerabilis monasterii Sanctorum Cosme et Damiani, quod vocatur Mica Aurea, consensu monachorum meorum Stefan] [...]f] presbiteri et Gerardi monachi ceterorumque aliorum, concedimus et locamus tibi Benedicto, qui vocatur de Zeno, et filiis et nepotibus tui tantum | idest plus vel minus sex predictis] hereditatis vinearum cum omnibus suis pertinentiis, positis foris Bartuensis porta, in fundum quod vocatur Terzani, illum videlicet | que [...]f] aliis hereditibus [...]f] et Astaldus Nicolai Paanelli et Carubonus et heredes Mazzolini et heredes Gregori Ginfregi et heredes Iohannis presbiteri et Rufi [...]f] Rufi] et heredes Ficoribus et heredes Alexii Iohannis de Rofi] et Guido de Martino sub his actibus : a .i. ****[...]^o] pro Ilibrici Iurencis nunc Iohanni bone memorie abbati et anni libe]tati non har locatione non necesse monasterii et

Charte 143

(1173, 22 août)



Code XML/TEI charte 143 (début de la transcription)

```

<div type="transcription" xml:lang="lat">
<p><app n="a">
<lem><g ref="#croix"/></lem>
<note xml:lang="fre"><q>+</q> : signe de croix qui arriv jusqu'à la
troisième ligne</note>
<note xml:lang="ita"><q>+</q>: <foreign xml:lang="lat">signum
crucis</foreign> che arriva fino al terzo rigo</note>
</app> In nomine Domini. Anno <num>XIII</num> pontificatus domini
<persName ref="SSCD_index_personnes.xml#AlexanderIII"
xml:id="p-143-p-p-001" role="papa">Alexandri III</persName> pape,
indictione <num>VI</num>, mense agusti, die <num>XXII</num>. <app n="b">
<lem>Ego</lem>
<note
xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">ego</foreign> :
="SSCD_index_personnes.xml#PetrusPauliDeSebastiano"
xml:id="p-143-p-p-002">

```

Capture d'écran de la charte 143

Charte 143 1173, 22 août

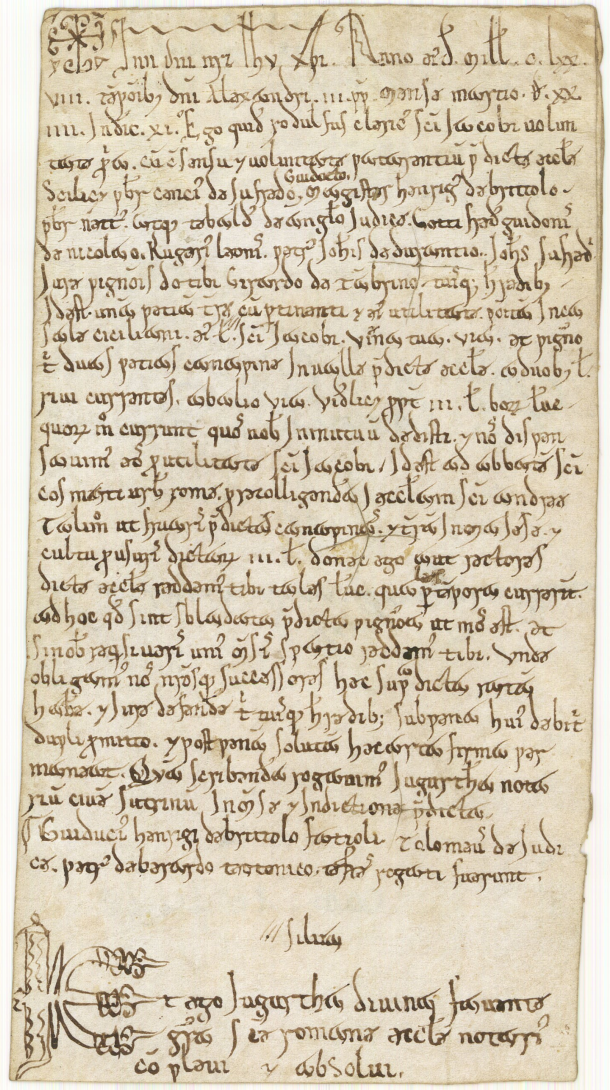
Donation.

Petrus Pauli de Sebastiano donne propter nuptias à sa femme Romana, fille Corsi, tous les biens meubles et immeubles qu'il détient et qui lui appartiennent jusqu'à sa mort, parce qu'il a reçu de sa femme la dot de deux terroirs cultivés à vignoble.

A. Original sur parchemin en forme de trapèze, 278 x 252-128 mm., restauré, avec des taches d'humidité. Au dos, d'une main contemporaine de l'acte : Chartula de terra posita [in] Marcello. ASR, Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano, layette 16, charte 143.

Indiqué : Inventario..., page 16v, regeste n° CXLV.

+^a In nomine Domini. Anno XIII pontificatus domini Alexandri III pape, indictione VI, mense augusti, die XXII. Ego^b quidem Petrus Pauli de Sebastiano propria spontaneaue | mea voluntate propter nuptias dono et concedo tibi Romane, filie quondam Corsi iam uxore mee, pro integra medietate omnium bonorum meorum mobilium et immobilium que | nunc habed et habiturus sum dum vixerit, pro eo quod a te in dote recepi duas petias vinee ad hereditatem plus minus cum terra vacua iuxta se et omnibus | pertinentius positas in Marcelli estimatas provisorum .XVI., id est provisorum iuxta vinee heredum Iohannis de Octaviano et iuxta terram heredum Nicolai de Melenda unde tibi hanc donationem tali tenori facio quatinus si mihi cum fidem de me et te editis supervixeris eius usumfructum vita tua tantum habeas, si vero sine | filiis mihi supervixerit eam ad proprietatem habeas et de ea quicquid voluerit facias in perpetuum hoc tamen adhibito quod si in rebus immobilibus propter nuptias | donationem sufficientem tibi fecero quod tunc hec chartula sit vacua set interim istam pro me et meis heredibus tibi facere dictum est me observaturum promitto. | ad hoc pignori pono et obligo tibi illas easdem predictas vineas cum terra iuxta se et omnibus pertinentiis quas a te sicut superius | legitur estimatas nomine dotis recepi pro eadem estimatione sedecim videlicet librarum provisorum eo tamen tenore quod, si tibi sine | filii supervixero, infra medietatem annum prout tuum hobitum cui tu commiseris vel lex precepit^c[precepit : abréviation superflue sur le deuxième p]redda(m) set si tu mortui sive cum | filiis sive sine filiis supervixerit in eodem omnino prout meum hobitum predictas .XVI. libras p(ro)v(isinorum) tibi reddant et si forte hec pigori | minus fuerint ex aliis meis bonis adimpl(eatis) que omnia pro me et meis heredibus promitto tibi tuisque me observaturum | et defensurum sub pena propter dotis duplo et soluta pena



```

<persName ref="SSCD_index_personnes.xml#PetrusDeBerardoTettonico"
xml:id="p-148-p-p-014" role="testis">Petrus de Berardo
Tettonico</persName> testes rogati fuerunt. <seg
function="subscription" xml:id="p-148-subscription"><app n="l">
<lem>Et<g ref="#signumtabellionis"/></lem>
<note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">et</foreign> :
<q>e</q> en guise de signe notariale</note>
<note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">et</foreign>:
<q>e</q> in guisa di <foreign xml:lang="lat">signum
tabellionis</foreign>
</note>
</app> ego <persName ref="SSCD_index_scribes.xml#Iugurtha"
xml:id="p-148-s-p-001" role="notarius">Iugurtha</persName>
divina <app n="m">
<lem>favente</lem>
<note xml:lang="fre"><foreign xml:lang="lat">favente</foreign> :
lecture incertaine (cf. <ref target="#p-141">charte
141</ref>)</note>
<note xml:lang="ita"><foreign xml:lang="lat">favente</foreign>:
lettura incerta (cfr. <ref target="#p-141">pergamena
141</ref>)</note>
</app>
<lb/> gratia sancte Romane Ecclesie notarius <lb/> complevi et
absolvi.</seg></p>
</div>

```

Capture d'écran de l'édition de la charte 148 (tradition de la charte, transcription, note historique)

A. Original sur parchemin, en forme de trapèze, 213 x 112 mm., restauré, en bon état. Au dos, d'une main d'une période suivante : facit mentionem de pignore | de una petia terre posite | casale Ciciliani per clericus Iacobi. ASR, Coll. Perg., Rome, Clarisse in SS. Cosma e Damiano, layette 16, charte 148.

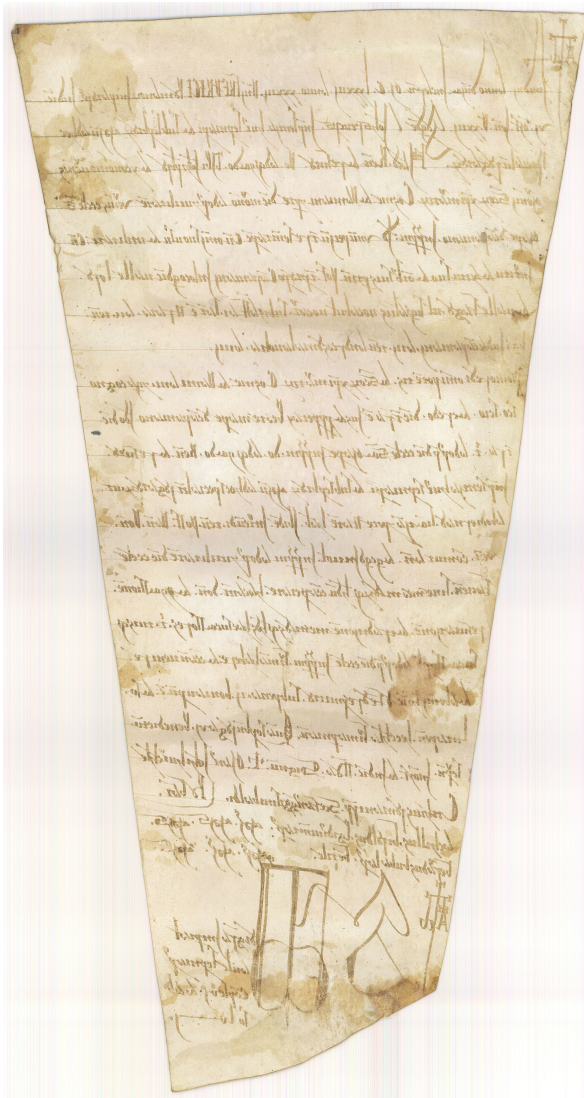
Indiqué : Inventario..., regeste n° CXLVIII.

+^a In nomine domini nostri Iesu Christi. Anno^b eiusdem millesimo CLXXVIII, temporibus domini Alexandri III pape, mense martio, die XXVIII, indictione XI. Ego quidem Rodulfus clericus Sancti Iacobi voluntate propria, cum consensu et voluntate patrentium¹ predicte ecclesie | scilicet presbiter Cencius de Iufredo Guidocto,^c magister Henricus de Britto,| presbiter Nattus atque Tebaldus de Angelo iudice, Gottifredus Guidonis | de Nicolao, Rugerius Leonis, Petrus Iohannis de Durantio, Iohannes Iufredus | iure pignori do tibi Girardo de Tambrino tuisque heredibus | idest unam petiam terre cum pertinenti^d et eius utilitate, positam in casale Ciciliani eius lateris^e silva Sancti Iacobi vinea^f tua via et pigno | tibi duas petias canapine in valle predicte ecclesie a duobus latere || rivi currentes, ab alio via videlicet propter III libris bonorum^g lucensis | quorum modo currunt quos nobis in mutuum dedisti et nos dispen|savimus eos pro utilitate Sancti Iacobi idest ad abbatem Sancti | Cosmati urbis Rome pro recolligendam in ecclesiam Sancti Andree | tali modo ut fruaris predictas canapinas et terram in maiese et | cultu pro usuris dictarum III librarum donec ego aut rectores | dicte ecclesie reddemus tibi tales lucenses quas^h per tempora curreritur | ad hoc quod sint subⁱ ladata predicta pignora ut mos est et | si nobis requisiveris unius mensis spatio reddemus tibi unde | obligamus nos nostrosque successores hec supra^j dicta rata | habere et iure defendere tibi tuisque heredibus sub pena huius debetur | dupli promitto et post penam solutam hec^k carta firma per|maneat. Quam scribendam rogavimus Iugurtham notarium civem Sutrinum in mense et indictione predicta | § Guiducius Henrici de Britto Fatioli, Tolomeus de Iudice, Petrus de Berardo Tettonico testes rogati fuerunt. Et (signum tabellionis)^l ego Iugurtha divina fervente^m | gratia sancte Romane Ecclesie notarius | complevi et absolvi.

1. Patarino ou paterino est un hérétique DU CANGE, Glossarium..., VI, p. 211.

Charte 152

(1188, 23 janvier)



Code XML/TEI des notes historiques de la charte 152

```
<back>
<div type="notes">
  <div type="notes-fre" xml:lang="fre">
    <note xml:id="p-152-n-f-1">Le rédacteur de l'acte a écrit « annus
    incarnationis 1183 », mais, vu que le XXXIIIe année de l'empereur
    Frédéric I, couronné à Rome le 18 juin 1155, correspond à l'année
    1188 et, vu qu'à cette année correspond la sixième indiction, je
    présume que le rédacteur a omis le chiffre romain V. Il s'ensuit
    qu'il a écrit MCLXXXIII, à la place de MCLXXXVIII. </note>
    <note xml:id="p-152-n-f-2"> mars 5, p. 89). En 1006, dans le même
    territoire, il y a la citation d'un fond appelé Roscanellum (cf.
    Ivi, doc. 81 de 1006 juillet 1, p. 379), et identifie Castrum
    Sinibaldorum avec Castrum Vetus cité dans différents actes du
    chartier de Saint-André ad Clivum Scauri, aujourd'hui dans le
    territoire de Santa Maria devant Calcata, où il y a les ruines
    d'une église appelée « Santa Maria in Castroveteri » et une tour de
    Castrum Vetus (cf. Ivi, doc. 83 et 84 de 1216, p. 383-392 ; doc. 109
    de 1373, p. 444-447). </note>
  </div>
  <div type="notes-ita" xml:lang="ita">
    <note xml:id="p-152-n-i-1">Il rogatario del documento scrive che l'anno
    d'incarnazione è il 1183, ma, poiché il XXXIII anno dell'impero di
    Federico I, incoronato a Roma il 18 giugno 1155, corrisponde al 1188
    e, poiché allo stesso anno corrisponde anche la sesta indizione, si
    ritiene che lo scriniario, nello scrivere l'anno, abbia ommesso il
    numero cinque in cifre romane ha dunque scritto MCLXXXIII, anziché
    MCLXXXVIII. </note>
    <note xml:id="p-152-n-i-2">Roscanellum; Ivi, doc. 81 del 1006 luglio 1,
    p. 379, e identifica Castrum Sinibaldorum con quel Castrum Vetus
    citato in diversi documenti del cartario di S. Andrea ad Clivum
    Scauri che è oggi da localizzare nella zona di Santa Maria di fronte
    a Calcata, in cui si vedono i resti di una chiesa Santa Maria in
    Castroveteri ed una torre per Castrum Vetus cfr. Ivi, docc. 83 e 84
    del 1216, pp. 383-392; doc. 109 del 1373, pp. 444-447. </note>
  </div>
</div></back>
```

Capture d'écran de l'édition de la charte 152 (notes historiques)

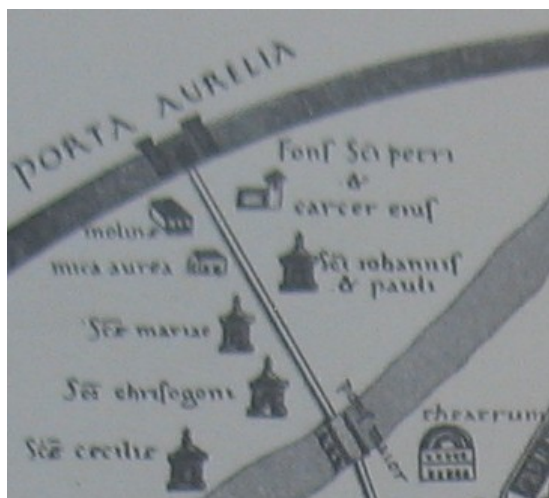
quidem ionannis keveris in presentia nuius scriniarii et subscriptorum testium ad hoc | specialiter rogatorum, nac^r die renuncio et reruto, do adque concedo tibi Iohanni, presbitero et yconomo venerabilis | monasterii Sanctorum Christi martirum Cosme et Damiani et per te dicto monasterio ad opus et utilitatem venerabilis ecclesie Sancte | Marie de Campaniano in perpetuum, idest unum petium terre sementaricie cum omni suo usu et utilitate cum | introitu et exitu suo et omnibus suis pertinentiis positum territorio Campaniani, in loco qui dicitur Valle Loro | et Valle Fago, vel si quis aliis vocabulis vocatur sub is affinitibus: a .I. latere est strata, a .II. tenet | Gregorius iudex Campaniani, a .III. tenet Andreas de Malavolta, a .III. ****^d, | pro amore Dei omnipotentis et sanctorum Christi martirum Cosme et Damiani et quia cogno|sco, scio et credo: dicta terra est ius et proprietates Beate Marie de Campaniano; ideo dicta | terra tibi ad opus predicte ecclesie Sancte Marie in perpetuum do adque concedo, renuntio et refuto | in presentia huius scriniarii et subscriptorum testium ad hoc specialiter rogatorum ut | ab odierna die licentiam et potestatem habeatis ibidem introeundi, tenendi, possidendi, dandi, donandi, | vendendi, commutandi et quicquid inde^e volueritis in perpetuum ad opus et utilitatem dicte ecclesie | faciendi sine mea meorumque heredum contrarietate. Hanc autem donationem et concessionem^f, | renuntiationem et traditionem me meosque heredes hac successores tibi tuisque | successoribus ad opus predicte ecclesie in perpetuum firmam habere et contra non venire | et ab omni homine defendere promitto sub pena .II. boni auri unciarum et, so|luta pena, hec chartula firma permaneat. quam^g scribendam rogavi Benedictum | scriniarium, in mense et indictione suprascripta. Signum^{h+i} manus Iohanni huius chartule rogatoris^j. Cinthus Romani Pape, Stefanus Gregorii Sinibaldi² ; Achillus, Giroldus, Egidius vinnetarius testis, testis, testis; Gerardus, Bubalarius, Gentile testis, testis, testis. +Ego (signum tabellionis)^k Benedictus^l Dei gratia imperialis | aule scriniarius | complevi et ab|solvi.

1. Le rédacteur de l'acte a écrit « annus incarnationis 1183 », mais, vu que le XXXIII^e année de l'empereur Frédéric I, couronné à Rome le 18 juin 1155, correspond à l'année 1188 et, vu qu'à cette année correspond la sixième indiction, je présume que le rédacteur a omis le chiffre romain V. Il s'ensuit qu'il a écrit MCLXXXIII, à la place de MCLXXXVIII.

2. mars 5, p. 89). En 1006, dans le même territoire, il y a la citation d'un fond appelé Roscanellum (cf. Ivi, doc. 81 de 1006 juillet 1, p. 379), et identifie Castrum Sinibaldorum avec Castrum Vetus cité dans différents actes du chartrier de Saint-André ad Clivum Scauri, aujourd'hui dans le territoire de Santa Maria devant Calcata, où il y a les ruines d'une église appelée « Santa Maria in Castroveteri » et une tour de Castrum Vetus (cf. Ivi, doc. 83 et 84 de 1216, p. 383-392 ; doc. 109 de 1373, p. 444-447).

**Emplacement du monastère des Saints-Côme-et-Damien et
localisation de ses propriétés à l'extérieur de Rome**

Monastère des Saints-Côme-et-Damien au VIII^e siècle (?)



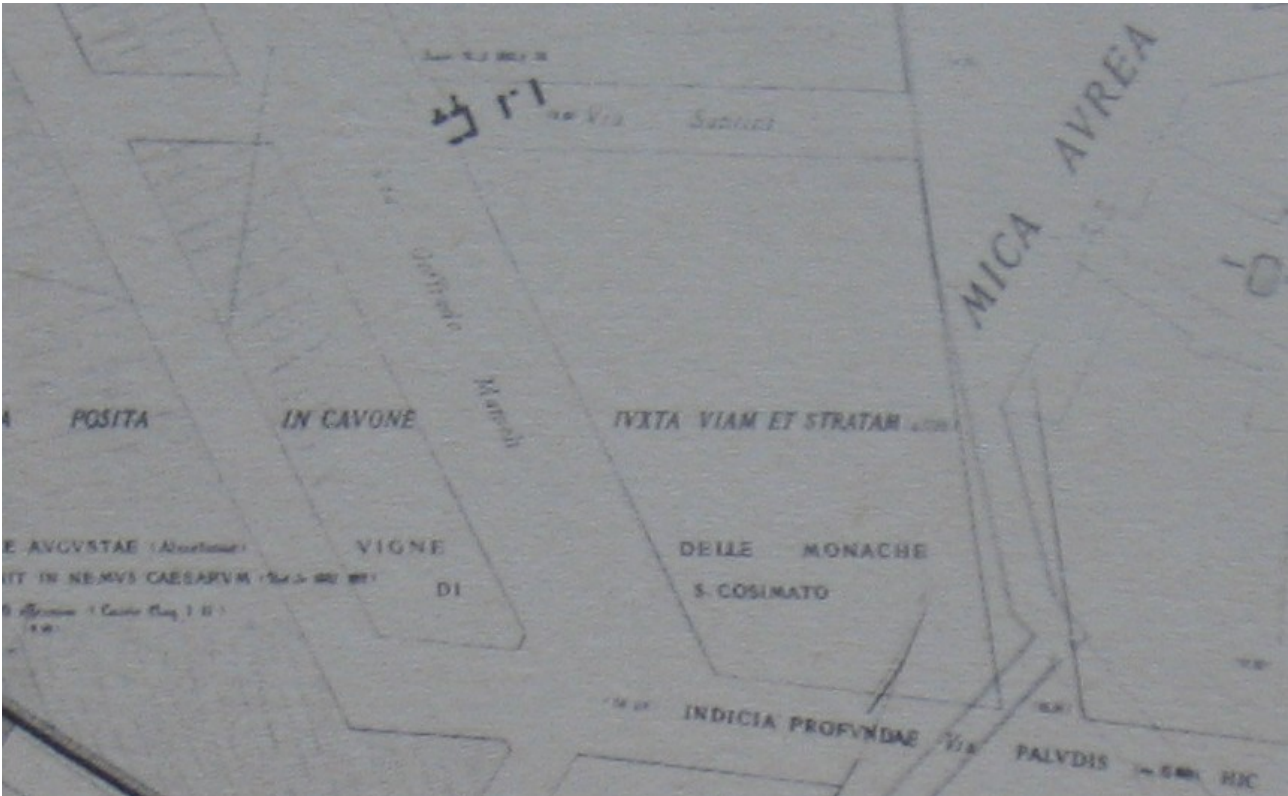
A. P. FRUTAZ, *Le piante di Roma*, GIORGIO DE GREGORI, NICCOLO' DEL RE (avec la collaboration de), Roma, Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. *Dal secolo III d. C. all'anno 1625*) ; III (Tables. *Dall'anno 1630 all'anno 1962*). Détail tiré du 2^e vol., table 135. Il s'agit de la tentative de Hülsen en 1907 de reconstruire la carte de l'inconnu auteur de *l'Itinerario di Einsiedeln* datant de VIII^e siècle.

Saints-Côme-et-Damien au XVII^e siècle



A. P. FRUTAZ, *Le piante di Roma*, GIORGIO DE GREGORI, NICCOLO' DEL RE (avec la collaboration de), Roma, Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. *Dal secolo III d. C. all'anno 1625*) ; III (Tables. *Dall'anno 1630 all'anno 1962*). Détail tiré du 3^e vol., table 376. *Roma* di ANTONIO TEMPESTA, edita da Giovanni Giacomo de Rossi : zona di S. Cosimato., 1693.

**Quartier du Trastevere
(pendant les III^e - XVII^e siècles).
Reconstruction**

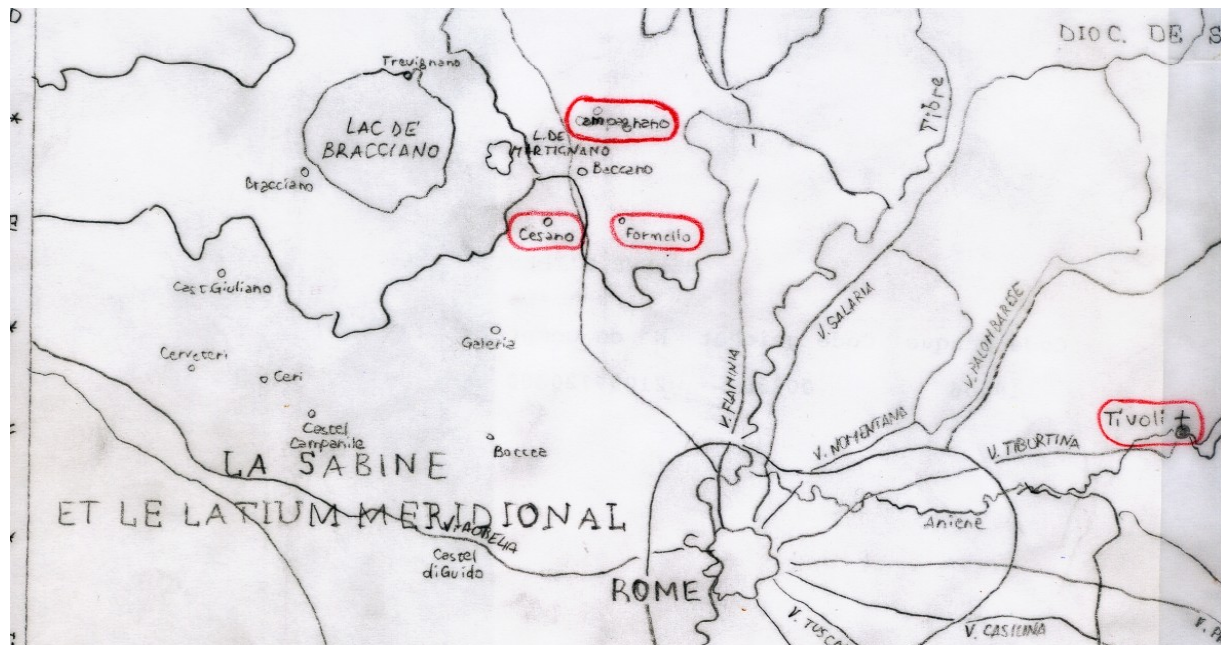


A. P. FRUTAZ, *Le piante di Roma*, GIORGIO DE GREGORI, NICCOLO' DEL RE (avec la collaboration de), Roma, Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. *Dal secolo III d. C. all'anno 1625*) ; III (Tables. *Dall'anno 1630 all'anno 1962*). Détail tiré du 2^e vol., table 108. Lanciani, 1893/1901 - *Roma antica di Rodolfo Lanciani : zona del Trastevere, della via Portuense e dell'Aventino*.



A. P. FRUTAZ, *Le piante di Roma*, GIORGIO DE GREGORI, NICCOLO' DEL RE (avec la collaboration de), Roma, Salomone e Staderini, 3 vol., 1962, I (Texte) ; II (Tables. *Dal secolo III d. C. all'anno 1625*) ; III (Tables. *Dall'anno 1630 all'anno 1962*). Détail tiré du 2^e vol., table 136.
 La carte a été publiée dans *Codice topografico della città di Roma* (Fonti per la storia d'Italia, 88), II, Roma 1942. Exemplaire : Biblioteca nazionale di Roma : SS. 27. 11. 88 (cm. 60 x 73,5).

**Localisation des propriétés du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea »
à l'extérieur de Rome**



Copie de la carte du Latium. P. TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, 2 vol., Rome 1973 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 221), carte 2.

Table des matières

Sommaire

Remerciements

p. 2

- Avant-propos p. 4
- Conventions graphiques utilisées dans les chapitres et dans les annexes p. 6
- Principales abréviations employées p. 7

Chapitre I

p. 9

L'édition papier

1. Les chartes du monastère des Saints-Côme-et-Damien à « Mica Aurea » de Rome : le fonds et sa conservation aux Archives d'État de Rome depuis 1873 ; 2. Le choix des chartes pour le site Web : contenu et chronologie.

Chapitre II

p. 23

Le projet d'édition électronique

1. Le projet de mise en ligne des chartes : de l'édition papier à l'édition électronique ; 2. Les différences entre l'édition des chartes en France et en Italie : état des lieux des problèmes rencontrés pendant le travail d'encodage.

Chapitre III

p. 37

L'encodage en XML/TEI : les fichiers et la création des schémas

1. Petite introduction à XML et à la TEI : 1.a XML (Extensible Markup Language) ; 1.b Qu'est-ce que la TEI ? 2. Introduction à la structure des fichiers ; 3. Comment un fichier XML/TEI est-il conçu ? ; 3.a Fichier 'SSCD_actes' 3.a.1 La tradition des chartes : règles d'encodage ; 3.a.2 La transcription des chartes. Les notes d'apparat critique. Les notes historiques ; 3.a.3 Les images ; 3.b Les autres fichiers (les index) ; 3.b.1 L'index des scribes et l'index des personnes 3.b.2 L'index des lieux ; 3.b.3 L'index des types d'actes juridiques ; 4. Le schémas Relax NG associés aux fichiers XML/TEI.

Chapitre IV

p. 64

L'édition électronique : quelques remarques concernant un travail encore inachevé

1. L'idéation du site Web : les maquettes ; 2. Sortie Web de l'encodage en XSLT.

Conclusion

p. 72

Tables d'encodage

p. 75

1. L'élément <front> dans <text> du fichier "SSCD_actes.xml"
2. Les éléments <group> dans le fichier "SSCD_actes.xml"
3. Les notes historiques
4. Le fichier "SSCD_typologieJuridique.xml"

Bibliographie

p. 81

Sources manuscrites

p. 91

Sitographie

p. 93

Annexes

p. 99

1. Glossaires TEI :
 - Glossaire des éléments.
 - Glossaire des attributs

2. Table des illustrations : p. 134
- Les chartes du monastère : image numérique ; code XML ; capture d'écran du site Web
 - Emplacement du monastère des Saints-Côme-et-Damien et localisation de ses propriétés à l'extérieur de Rome

Table des matières p. 149